ARAB INTERNATIONAL LEASE



الشركة العربية اللولية للإبجار المالي

Société Anonyme au capital de 15 000 000 de dinars Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-R.C. : N° B111820/1996

Arab International Lease est notée, sur l'échelle nationale, AA+(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F1+ (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 14 mars 2014.

DOCUMENT DE REFERENCE « AIL 2014 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier.Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas éléments comptables l'authentification des et financiers présentés.

Responsable de l'information :

M. Wahid MELLEK, Directeur Financier à l'AlL Tel.: 71 349 100 / Fax: 71 349 940 E-mail: ail.finance@planet.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :

شركة الاستشارة والوساطة الهالية

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière Intermédiaire en Bourse

Rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis Tél.: 71 860521- Fax: 71 860665- E-mail: scif@scif.com.tn

SOMMAIRE

PRESEN	ITATION RESUMEE	6
DE L'AR	RAB INTERNATIONAL LEASE	6
CHAPITI	RE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.1 -	Responsable du document de référence	8
1.2 -	Attestation du responsable du document de référence	8
1.3 -	Responsables du contrôle des comptes	8
1.4 -	Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence	10
1.5 -	Responsable de l'information	11
CHAPITI	RE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	12
2.1 -	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	12
2.1.1 -	Dénomination et siège social	12
2.1.2 -	Forme juridique et législation particulière applicable	12
2.1.3 -	Date de constitution et durée	12
2.1.4 -	Objet social:	12
2.1.5 -	Numéro du registre du commerce	12
2.1.6 -	Exercice social	12
2.1.7 -	Clauses statutaires particulières	12
2.1.8 -	Nationalité	14
2.1.9 -	Capital social	14
2.1.10 -		14
2.1.11 -	Régime fiscal	14
2.1.12 -	Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	14
2.1.13 -	Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	14
2.2 -	Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	14
2.3 -	Evolution du capital social	15
2.4 -	Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2013	15
2.4.1 -	Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2013	16
2.4.2 -	Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013	16
2.4.3 -	Nombre d'actionnaires	16
2.5 -	Présentation Générale du Groupe BTK au 31 décembre 2012	16
2.5.1 -	Présentation Générale du Groupe BTK	16
	Présentation des sociétés du groupe BTK :	17
	Schéma du groupe BTK au 31/12/2012	22
	Événements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2012 et la date d'élaboration du document de référence	23
	Participations entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2012	23
	Les chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2012	24
	Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2012	24
	L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2012	25
	Politique actuelle et future de financement inter société du groupe	25
2.5.2 -	Relations de l'AlL avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2012	25
	Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe	25
	Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe	26
	Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe	26
	Les dividendes encaissés par l'AlL et distribués par les sociétés du groupe	26
	Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'AlL aux sociétés du groupe	26
2.5.2.6 -	Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe	26 27
	Relations commerciales entre l'AlL et les sociétés du groupe durant l'exercice 2012 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe	27
	Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs	27
	Prestations de services reçues ou données	27

2.5.4 -	Contrats de gestion	27
2.5.5 -	Contrats de location	28
2.5.6 -	Les fonds gérés	28
2.6 -	Relation avec les autres parties liées* au 31/12/2012	28
2.6.1 -	Informations sur les engagements	28
2.6.2 -	Transfert des ressources	28
2.6.3 -	Relations commerciales	28
	Chiffe d'affaire réalisée avec les autres parties liées au 31/12/2012	28
	Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les autres parties de la company de la co	
31/12/20		28
2.6.3.3 -	Les prestations de services reçues ou données	28
2.6.4 -	Contrat de location	28
2.7 -	Dividendes	29
2.8 -	Marché des titres	29
2.9 -	Notation de la Société	29
CHAPIT	RE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION	34
3.1 -	Présentation de l'Arab International Lease	34
3.2 -	Description de l'activité au 31 décembre 2012	34
3.2.1 -	Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing	34
3.2.2 -	Evolution des approbations	34
3.2.3 -	Evolution des mises en force	35
3.2.4 -	Evolution de l'encours financier	36
3.2.5 -	Analyse des engagements sur la clientèle	36
3.3 -	Description de l'activité au 30 juin 2013	37
3.3.1 -	Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing	37
3.3.2 -		37
	Evolution des approbations Evolution des mises en force	
3.3.3 -		38
3.3.4 -	Evolution de l'encours financier	39
3.3.5 -	Analyse des engagements sur la clientèle	40
3.4.1 -	Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 31 décembre 2013	41
3.4.2 -	Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 31 mars 2014	41
3.4 -	Organisation de la société	42
3.5 -	Contrôle Interne	43
3.6 -	Système d'information	44
3.7 -	Politique sociale et effectif de la société	44
3.8 -	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	45
3.9 -	Dépendance de la société	46
3.10 -	Litige ou arbitrage	47
3.11 -	Politique d'investissement de la société	47
CHAPIT	RE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS	48
4.1 -	Patrimoine de la société au 31/12/2012	48
4.1.1 -	Créances de leasing	48
4.1.2 -	Immobilisations corporelles	49
4.1.3 -	Immobilisations Financières (placement à long terme)	49
4.2 -	Etats financiers comparés au 31 décembre	50
4.2.1 -	Bilans comparés au 31 décembre	50
4.2.2 -	Etats de résultats comparés au 31 décembre	51
4.2.3 -	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	52
4.2.4 -	Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2012	53
4.2.5 -	Notes complémentaires relatives aux financiers arrêtés au 31 décembre 2012 :	90
4.2.6 -	Notes rectificatives relatives aux notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 :	96
4.2.7 -	Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2012	110
	·· +	

4.3 -	Engagements hors bilan des trois dernières années	118
4.4 -	Engagements financiers au 31 décembre 2012	119
4.5 -	Encours des crédits contractés par l'AlL au 31 décembre 2012	120
4.5.1 -	Encours des emprunts obligataires émis par l'AlL	120
4.5.2 -	Encours des emprunts bancaires contractés par l'AlL	120
4.6 -	Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire AIL 2013-1	121
4.7 -	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre	122
4.8 -	Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2012	123
4.9 -	Affectation des résultats des trois derniers exercices	124
4.10 -	Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation	124
4.11 -	Evolution du résultat net	124
4.12 -	Evolution des dividendes	125
4.13 -	Evolution de la marge brute d'autofinancement	125
4.14 -	Indicateurs de gestion et ratios	125
4.15 -	Patrimoine de la société au 30 juin 2013	127
4.15.1 -	Créances de leasing	127
4.15.2 -	Immobilisations corporelles	128
4.15.3 -	Immobilisations Financières (placement à long terme)	128
4.15.4 -	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations propres postérieures au 30/06/2013	128
4.16 -	Etats financiers comparés au 30 juin	129
4.16.1 -	Bilan arrêté au 30 juin 2013	130
4.16.2 -	Etat de résultat arrêté au 30 juin 2013	131
4.16.3 -	Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2013	132
4.16.4 -	Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2013	133
4.16.5 -	Notes complémentaires relatives aux états financiers arrêtés au 30 juin 2013:	161
4.16.6 -	Notes rectificatives relatives aux notes des états financiers arrêtés au 30 juin 2013:	165
4.16.7 -	Avis des Commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013:	174
4.16.8 -	Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 30 juin 2013:	176
	• •	
CHAPIII	RE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.	177
5.1 -	Conseil d'Administration	177
5.1.1 -	Membres des organes d'administration	177
5.1.2 -	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société	177
5.1.3 -	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années	177
5.1.4 -	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	178
5.1.5 -	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	178
5.2 -	Intérêts des dirigeants dans la société	179
5.2.1 -	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2012	179
5.2.2 -	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2012	180
5.3 -	Contrôle	180
5.4 - direction	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital : Néant	et de 180
	RE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	181
6.1 -	Evolution récente et orientations	181
6.1.1 -	Evolution récente	181
6.1.2 -	Orientations	181
6.2 -	Perspectives d'avenir	182
6.2.1 -	Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2012 par rapport aux prévisions	182
6.2.2 -	Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2013-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2012-2017	182
6.2.3 -	Analyse des performances réalisées au 31/12/2013 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2013	184
6.2.4 -	Les prévisions 2013-2018	185
6.2.5 -	Bilans prévisionnels	189
6.2.6 -	Etat de Résultat Prévisionnel	190
٠.٢.٥ -	Lital de nesultat i l'evisionne	170

6.2.7 -	Etats des flux de trésorerie prévisionnel	191
6.2.8 -	Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels	192
6.2.9 -	Evolution Prévisionnelle des créances classées	193
6.2.10 -	Etats des cash flows prévisionnels	193
6.2.11 -	Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers prévisionnels	194

PRESENTATION RESUMEE DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

L'Arab International Lease - AlL - est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AlL a été créé le 9 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de service.

L'AIL est détenue à hauteur de 95,00% par la Banque Tuniso-Koweïtienne « BTK » et 5% par la Société Tunisienne de Banque « STB ». L'AIL est consolidée par la méthode d'intégration globale par la BTK.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales à l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

En 2012, le volume global des approbations a atteint la somme de 92 716 mDT contre 79 536 mDT en 2011, enregistrant ainsi une hausse de 16,57%. Les approbations de 2012 ont été accordées pour le financement de 1 781 opérations de leasing.

La société a enregistré une progression de ses mises en force en 2012, par rapport à l'année 2011, atteignant 89 061 mDT contre 75 171 mDT en 2011, soit une hausse de 18,48%. Les mises en force de 2012 ont touché 1 752 opérations de leasing.

L'encours financier s'est élevé à 154 055 mDT au terme de l'exercice 2012 contre 135 177 mDT en 2011, enregistrant une augmentation de 13,97%.

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 décembre 2012 la somme de 168 907 mDT contre 151 002 mDT à la fin de l'année 2011.

Les créances classées sont passées de 21 562 mDT en 2011 à 17 927 mDT à fin 2012 représentent ainsi 10,61% du total des créances, en 2012, contre 14,28% une année auparavant.

Au 30/06/2013, le montant des approbations s'est élevé à 56 763 mDT contre 48 817 mDT au 30/06/2012, soit une progression de 16,28%.

Les mises en force de l'AIL se sont élevées à 54 855 mDT au 30/06/2013, contre 41 948 mDT au 30 juin 2012, en hausse de 30,77%.

L'encours financier s'est élevé, à la fin du premier semestre 2013, à 167 081 mDT contre 144 334 mDT au 30/06/2012, soit une progression de 15,76%.

En termes d'engagements financiers, le total des engagements sur la clientèle est passé de 162 946 mDT au 30/06/2012 à 186 160 mDT au 30/06/2012, soit une hausse de 14,25%.

Par ailleurs, le total des créances courantes (classes 0 et 1) a atteint 164 483 mDT au 1er semestre 2013 contre 139 726 mDT à la même période en 2012, soit une augmentation de 17,72%. Le montant des créances classées est passé de 23 220 mDT au 30/06/2012 à 21 677 mDT au 30/06/2013 à, soit une baisse de 6,64%.

Ainsi, le ratio des créances classées (créances classées /total engagements) s'est amélioré en passant de 14,25% au 30/06/2012 à 11,64% au 30/06/2013.

A fin décembre 2013, le volume global des approbations a atteint la somme de 100 644 mDT contre 92 716 mDT en 2012, enregistrant ainsi une hausse de 8,55%.

La société AIL a enregistré une augmentation des mises en force en 2013, par rapport à l'année précédente, atteignant 93 290 mDT contre 89 061 mDT en 2012, soit une progression de 4,75%.

L'encours financier s'est élevé à 176 000 mDT a terme de l'exercice 2013 contre 154 055 mDT en 2012, enregistrant une augmentation de 21 945 mDT.

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 décembre 2013 la somme de 170 119 mDT contre 168 907 mDT à la fin de l'année 2012.

Les créances classées sont passées de 17 927 mDT à fin 2012 à 17 432 mDT en 2013 à représentant ainsi 10,25% du total des créances, en 2013, contre 10,61% une année auparavant.

Au 1^{er} trimestre 2014, le volume global des approbations a atteint la somme de 24 992 mDT contre 25 670 mDT à la même période en 2013, enregistrant ainsi une légère baisse de 2,64%.

La société AIL a enregistré une augmentation des mises en force au 31 mars 2014, par rapport à la même période de l'année précédente, atteignant 23 724 mDT contre 20 512 mDT au 31/03/2013, soit une progression de 15,66%.

L'encours financier s'est élevé à 174 175 mDT a terme du 1^{er} trimestre 2014 contre 156 488 mDT au 1^{er} trimestre 2013, enregistrant une augmentation de 17 687 mDT.

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 mars 2014 la somme de 174 872 mDT contre 151 620 mDT au 31 mars 2013.

Les créances classées sont passées de 23 785 mDT au 31/03/2013 à 19 495 mDT au 31/03/2014 à représentant ainsi 10,03% du total des créances, à la fin mars 2014, contre 13,56% à la même période une année auparavant.

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease -AIL sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Cette notation a été confirmée en date du 14 mars 2014.

Selon Fitch Ratings, le relèvement des notes de l'AlL reflète l'augmentation importante de la participation de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) dans le capital de la société. En effet, depuis le 02 mars 2012, le capital de l'AlL est détenu à 95% (contre 65% à fin 2011) par la BTK, banque contrôlée à 60% par la banque française Groupe BPCE.

CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 - Responsable du document de référence

- Monsieur Habib GUEDRI : Le Directeur Général.

1.2 - Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée»

L'Arab International Lease — AlL Le Directeur Général Monsieur Habib GUEDRI

1.3 - Responsables du contrôle des comptes

- Etats Financiers arrêtés au 31/12/2010 et au 31/12/2011 :
 - a. La société FMBZ KPMG Tunisie, société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI. Adresse: B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS.
 - b. La société Financial Auditing & Consulting, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI. Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 2087 Ariana.

- Etats Financiers arrêtés au 31/12/2012:

- a. La société FMBZ KPMG Tunisie, société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI. Adresse : B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS.
- La société ECC MAZARS, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.
 Adresse: Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar El Melh — 1053 — Les Berges du Lac.

- Etats Financiers arrêtés au 30/06/2013:

- a. La société FMBZ KPMG Tunisie, société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI.
 Adresse : B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS.
- La société ECC MAZARS, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.
 Adresse: Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar El Melh — 1053 — Les Berges du Lac.

Extrait de l'Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ - KPMG Tunisie, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la société Financial Auditing & Consulting, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« Nous attirons l'attention sur la note 29.2 aux états financiers qui précises que les concours consentis par l'AlL à 7 entités appartenant au groupe contrôlé par la société mère « MED BUSINESS HOLDING » constituent les seuls engagements de la société envers les membres de la famille de l'ancien Président de la République.

Ces engagements totalisent au 31 décembre 2010 la somme de 653.726 DT, ont été classés parmi les actifs compromis (classe B4) et ont corrélativement donné lieu, au titre de l'exercice clos à cette date, à un provisionnement à la hauteur de 650.492 DT et une réservation d'agios pour 3.234 DT. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question. »

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ - KPMG Tunisie, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la société Financial Auditing & Consulting, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« Nous attirons l'attention sur la note 4.1 aux états financiers qui précise qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, les créances issues des opérations de leasing faisaient l'objet d'un test de dépréciation à base individuelle uniquement.

L'introduction du principe de provisionnement collectif à base de portefeuille, à partir de l'exercice 2011 et en application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables puisqu'il résulte de l'adoption du principe, d'une règle ou d'une pratique spécifique valable, différents de ceux utilisés pour préparer les états financiers antérieurs.

En raison de l'impossibilité matérielle pour la société d'estimer fiablement l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas pu être envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été impactés à hauteur de 625.000 DT correspondant à la provision collective requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier. »

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ - KPMG Tunisie, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la société ECC MAZARS, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant : « Les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux système comptable des entreprises en viqueur en Tunisie. »

Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2013 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société FMBZ - KPMG Tunisie, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la société ECC MAZARS, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints arrêtés au 30 Juin 2013, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux système comptables applicable en Tunisie. »

Attestation des Commissaires aux Comptes :

«Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées.»

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ - KPMG Tunisie

Monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



ECC MAZARS

Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Société ECC-MAZARS imm. Mazars, Rue du Lac Ghar El Mel Les Berges du Lac Tél: 71.963.380 - Fax: 71.964.380

1.4 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

 \upomega Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence. \upomega

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF — Intermédiaire en Bourse

Le Directeur Général Monsieur Jamel HAJJEM



1.5 - Responsable de l'information

- Monsieur Wahid MELLEK: Directeur Financier de l'AIL

- Tel.: 71 349 100 / Fax: 71 349 940

Conseil du Marché Financier L'Enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération

Conseil du Marché Financier

Délivré au vu de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'APE Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL

CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1 - Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Arab International Lease — AlL.

Siège Social: 11, Rue Hédi Nouira - B.P 280 - 1001 TUNIS

 Tel.:
 71 349 100

 Fax:
 71 349 940

 E-mail:
 ail.finance@planet.tn

2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable

L'AIL est une société anonyme régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006. Elle est également régie par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing et par la loi n° 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

2.1.3 - Date de constitution et durée

Date de constitution : Le 09 décembre 1996.

Durée: 99 ans.

2.1.4 - Objet social : (article 3 des statuts)

La société a pour objet principal :

- * d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche, de service ou autre ;
- ★ La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ;
- ★ Elle peut également effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet cidessus.

2.1.5 - Numéro du registre du commerce

B 111820/1996.

2.1.6 - Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre.

2.1.7 - Clauses statutaires particulières

Répartition statutaire des bénéfices : (article 45 des statuts tel que modifié par l'AGE du 13 mars 2008).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction d'une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé, comme ci-dessus indiqué, au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date, la modalité et le lieu de payement des dividendes.

Assemblée Générale : (article 30 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire, doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour :

- Contrôler les actes de gestion de la société.
- Approuver selon le cas, les comptes de l'exercice écoulé.

- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport, du conseil d'administration ou de celui du directoire et de celui du commissaire aux comptes.

Est nulle la décision de l'assemblée générale portant approbation du bilan et des comptes si elle n'est pas précédée par la présentation des rapports du ou des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou par le directoire. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent du capital social.
- Le liquidateur.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Toute assemblée dont la convocation n'est pas conforme aux modalités ci-dessus mentionnées peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires y étaient présents ou représentés.

Droit de siéger à une Assemblée et représentation : (article 32 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'assemblée Générale sur justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et inscrites en son nom.

Un actionnaire peut mandater une autre personne et ce en vertu d'un pouvoir déposé au siège de la société

Convocation des Assemblées Générales : (article 31 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé.

L'assemblée générale statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Droit de vote (article 34 des statuts) :

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Toute action confère à l'actionnaire un vote dans les assemblées d'actionnaires.

Transmission des actions (article 14 des statuts) :

Les cessions des actions seront effectuées conformément aux dispositions de la législation en vigueur régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne et particulièrement la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier et les textes d'application correspondants.

2.1.8 - Nationalité

Tunisienne.

2.1.9 - Capital social

Le capital social de l'Arab International Lease s'élève, actuellement, à 15.000.000 de dinars divisé en 1.500.000 d'actions de nominal 10 dinars, entièrement libérées.

2.1.10 - Matricule fiscal

578857 A A M 000 du 2 décembre 1996.

2.1.11 - Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing et les textes subséquents notamment :

La loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000, portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2.1.12 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Siège social de la société: 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS.

2.1.13 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

M. Wahid MELLEK, Directeur Financier à l'AlL Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940

2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

• Capital social: 15 000 000 de dinars

• Nombre d'actions : 1 000 000 d'actions anciennes et 500 000 d'actions nouvelles souscrites.

Nominal : 10 dinars
 Forme des actions : Nominative
 Catégorie : Ordinaire
 Libération : Intégrale

Jouissance: le 1^{er} janvier 2013

2.3 - Evolution du capital social

Nature de	Organe de décision	Montant de l'opération en	Capital en circulation		Valeur nominale
l'opération	organe de decision	dinars	Montant en dinars	Nombre d'actions	de l'action en dinars
Capital initial	AG Constitutive du 12/12/1996	10 000 000	10 000 000	1 000 000	10
Augmentation de capital en numéraire	AGE du 23/11/2011	5 000 000	15 000 000	1 500 000	10

2.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2013

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	7	1 500 000	15 000 000	100,000%
Personnes morales	2	1 499 950	14 999 500	99,997%
Ayant 3% et plus	2	1 499 950	14 999 500	99,997%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes physiques	5	50	500	0,003%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	5	50	500	0,003%
Actionnaires étrangers	0	0	0	0,000%
Personnes morales	0	0	0	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes physiques	0	0	0	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Total	7	1 500 000	15 000 000	100,000%

2.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2013

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	1 424 950	14 249 500	94,997%
Société Tunisienne des Banques - STB	75 000	750 000	5,000%
Total	1 499 950	14 999 500	99,997%

2.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Président du Conseil			
Chokri BEN AYED	10	100	0,001%
Administrateurs			
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	1 424 950	14 249 500	94,997%
Société Tunisienne des Banques - STB	75 000	750 000	5,000%
Rim LAKHOUA	10	100	0,001%
Hela OURABi	10	100	0,001%
Abdeljalil BEN MOSBAH	10	100	0,001%
Total	1 499 990	14 999 900	99,999%

2.4.3 - Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2013, le capital social de l'Arab International Lease est réparti entre 7 actionnaires :

- 2 personnes morales;
- 5 personnes physiques.

2.5 - Présentation Générale du Groupe BTK au 31 décembre 2012

2.5.1 - Présentation Générale du Groupe BTK

Le groupe BTK regroupant, outre la Banque, 9 autres sociétés dont cinq exerçant dans le secteur financier, et les autres dans le secteur immobilier et touristique.

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

La consolidation est effectuée sur la base de deux méthodes différentes : l'intégration globale pour les sociétés contrôlées de manière exclusive par la BTK, et la mise en équivalence pour les sociétés sous influence notable de la banque ou celles contrôlées exclusivement, mais qui n'appartiennent pas au secteur financier.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Alors que, selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée à son coût. Ce coût est par la suite ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la société mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

L'AIL figure dans le périmètre de consolidation de la BTK qui la consolide par la méthode de l'intégration globale.

2.5.1.1 - Présentation des sociétés du groupe BTK :

DENOMINATION SOCIALE	Méthode de consolidation	Capital social 31/12/2012 (en DT)	Participation de la BTK (en DT)	Taux de participation de la BTK
Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK)	Intégration globale	100 000 000		
Société de Recouvrement des Créances (El Istifa)	Intégration globale	300 000	300 000	100,00%
Arab International Lease (AIL)	Intégration globale	15 000 000	14 250 000	95,00%
Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)	Intégration globale	1 000 000	800 000	80,00%
Société Univers Invest Sicar (UI SICAR)	Intégration globale	5 000 000	4 368 000	87,36%
Société Univers Participations SICAF (UP SICAF)	Intégration globale	500 000	498 950	99,79%
Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels (STPI)	Mise en équivalence	4 000 000	1 200 000	30,00%
Société Tuniso-Koweïtienne d'El Emar (STKE)	Mise en équivalence	7 445 000	2 552 980	34,29%
Société Tunis Center (Tunis Center)	Intégration globale	10 000 000	2 274 900	22,75%
La Méditerranéenne d'Aménagement Industriel (MEDAI)	Mise en équivalence	1 000 000	300 000	30,00%

La BTK a renforcé sa position dans l'AlL en rachetant la part des minoritaires au mois de février 2012, sa participation au capital est passée de 65% au 31 décembre 2011 à 95% en Février 2012.

La société SPCS, Société Pôle de Compétitivité de Sousse, est sortie du périmètre de consolidation de la BTK suite à l'augmentation de son capital de 5 à 35 millions de dinars en 2012, la part de la BTK a été réduite de 30% à 7%.

➤ La Banque Tuniso-Koweïtienne BTK

La Banque Tuniso-Koweïtienne BTK a été officiellement créée le 25 février 1981 en application de la convention conclue le 29 octobre 1980 entre le gouvernement de la République Tunisienne et celui de l'Etat du Koweït. Elle est considérée comme un outil efficace dans le domaine du partenariat entre les deux pays frères.

Ses activités sont régies par le code des sociétés commerciales et la réglementation bancaire tunisienne.

Le 21 mai 2004, la BTK a obtenu l'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie pour opérer comme une banque universelle, conformément aux dispositions de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

La Financière OCEOR du groupe bancaire français «Groupe BPCE» a racheté, le 23 octobre 2007, 60% du capital de la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) pour 300 millions de dinars. L'opération a été concrétisée le 10 janvier 2008.

Le Groupe BPCE est issu du rapprochement des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, deux réseaux coopératifs complémentaires. Partenaire financier majeur pour les particuliers, les entreprises et l'ensemble de l'économie, il se positionne comme le 2^{ème} groupe bancaire français.

SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES — EL ISTIFA

• Secteur :	Financier
• Objet :	Acquisition des créances pour son propre compte et recouvrement des
_	créances pour le compte de tiers
• Capital Social :	300 000 dinars, divisé en 30 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	18 septembre 2000
Agrément :	Ministère des Finances en date du 6 juin 2000

L'ensemble des créances cédées par la Banque Tuniso-Koweitienne à la société, le long de la période 2000 — 2004, s'est élevé à 221 MD, et concerne 103 entreprises.

Ce portefeuille à fin 2012, compte tenu des recouvrements effectués, de l'évolution des créances et après annulation de certaines d'entre elles relatives à des entreprises liquidées, s'élève à 201,6 MD et concerne 60 entreprises réparties par secteur comme suit:

- Secteur touristique : 35 sociétés pour un montant de 137,2 Millions de Dinars
- Secteur industriel : 18 sociétés pour un montant de 48,9 Millions de Dinars
- Secteur agricole : 7 sociétés pour un montant de 15,6 Millions de Dinars

La société El Istifa a projeté de payer un montant de 1,9 MD à la BTK au titre de dividendes pour l'exercice 2012.

SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE — SCIF.

Secteur :	Financier
Objet :	L'intermédiation en Bourse et le montage financier
Capital Social :	1 000 000 de dinars divisé en 10 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
Date de constitution :	8 décembre 1995

- Depuis sa constitution, la SCIF a monté et placé 20 emprunts obligataires en faveur d'entreprises et de Banques, totalisant 350 MDT
- La SCIF assure la gestion de « Univers Obligations Sicav », SICAV obligataire créée par la BTK, dont l'actif net à fin 2012 s'élève à 53 MD.
- Sur la base du développement projeté de l'activité de la BTK, la société prévoit une amélioration sensible de ses performances accès essentiellement sur :
 - L'amélioration de sa part de marché sur les transactions en Bourse et notamment sur le marché central. Et ce, en arrachant dans un délai de cinq ans une part de marché de l'ordre de 4%;
 - Le développement de l'activité de la gestion de portefeuille en valeurs mobilières ;
 - Le renforcement de l'activité ingénierie financière qui s'occuperait, en plus du segment d'activité actuel (conseil et montage des emprunts obligataires) des autres segments d'activités (la restructuration, l'analyse et l'évaluation des sociétés);
 - La préparation de dossiers d'entreprises pour les acheminer à la cotation en Bourse ;
 - La formation des collaborateurs de la SCIF;
 - La mise en place d'une politique commerciale (formation, publicités, sponsors...).
 - La mise en place d'un organigramme et d'un manuel de procédures clair pour la SCIF.

UNIVERS INVEST SICAR

Secteur :	Financier
Objet:	Participation pour son compte ou pour le compte de tiers dans le cadre d'une convention de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.
Capital Social :	5 000 000 de dinars, divisé en 1 000 000 actions pour un nominal de 5 dinars.
Date de constitution :	12 septembre 2001

L'activité de 2012 s'est déroulée dans le cadre de réglementation régissant les SICAR promulguée depuis 2009, exigeant la pratique de la sortie libre en tant que mode de remboursement et abrogeant le portage comme mode de financement.

L'ensemble des approbations de financement au 31/12/2012, pour des prises de participation financées sur les fonds propres de la SICAR, s'est élevé à 22,492 MD contre 20,683 MD à fin 2011, soit 1,809 MD d'approbations au titre de 2012. Les approbations de l'année concernent 9 projets opérant dans divers secteurs économiques.

Le montant total des participations libérées à fin décembre 2012 a atteint 15,078 millions de dinars contre 14,592 millions de dinars en 2011, soit 67,04 % du total des approbations. Ces financements concernent 68 projets. Le montant libéré en 2012 est de 0.486 millions de dinars et ont concerné 4 projets.

A fin 2012, les fonds propres de la SICAR ont atteint 6,287 millions de dinars (contre 6,270 millions de dinars en 2011). En outre, les fonds gérés privés mis à la disposition de la SICAR se sont élevés à 5,382 millions de dinars en 2012 (contre 5,810 millions de dinars en 2011). Par ailleurs, les ressources spéciales (BEI & FOPRODI) utilisées par la SICAR ont atteint 3,5 millions de dinars en 2012 (contre 3,1 millions de dinars en 2011).

Arab Intenational Lease — AIL

Secteur :	Financier
• Objet :	Le leasing immobilier et mobilier
Capital Social :	15 000 000 de dinars, divisé en 1 500 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
Date de constitution :	9 décembre 1996
Agrément :	Ministère des Finances en date du 14 octobre 1996

- L'Arab International Lease AIL est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créé le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, l'UIB et la BTFI.
- L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.
- Les engagements au titre de l'exercice 2012 ont atteint 92,715 millions de dinars contre 80,311 millions de dinars à fin 2011. Ces engagements ont concerné 1781 opérations de financement en 2012 contre 1593 opérations en 2011.
- Les mises en force au titre de l'exercice 2012 ont atteint 89,006 millions de dinars contre 75,171 millions de dinars en 2011, soit une évolution de 18.5%. Comme conséquence, la part de marché de l'AlL est maintenue au niveau de 2011, soit 6,4 %.
- En date du 02/03/2012, la Banque Tuniso-Koweitienne a acquis 450 000 actions AlL qui étaient détenues par :
 - Union Internationale de Banques UIB: 200 000 actions
 - The Arab Investment Company AIC: 200 000 actions
 - The Arab Fisheries Company AFC: 50 000 actions

Suite à cette opération, la participation de la BTK dans le capital de l'AIL est passée de : 974 980 actions

soit 65% du capital à 1 424 980 actions soit 95% du capital.

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease -AIL sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

Note nationale à long terme : AA+(tun)

- Perspective de la note nationale à long terme : Stable

Note nationale à court terme : F1+(tun)
 Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Cette notation a été confirmée en date du 14 mars 2014.

> UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF

Secteur :	Financier
• Objet :	La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
Capital Social :	500 000 dinars, divisé en 50 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
Date de constitution :	15 août 2003

Dans un cadre visant à améliorer le taux des actifs classés de la BTK et en application de son plan de restructuration lors de sa transformation en banque universelle, la banque a cédé, à la valeur du dinar symbolique, une partie de ces participations classées à «UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF».

Le portefeuille des participations cédées par la banque à la SICAF s'élève à environ 23,7 MD et concerne 66 sociétés.

Au 31/12/2012, la valeur de ce portefeuille a atteint 14,857 MD englobant 46 sociétés opérant dans différents secteurs économiques et qui sont soit en liquidation, en veilleuse ou connaissant des difficultés économiques.

L'exercice clos le 31 Décembre 2012, a été marqué par :

- La cession, dans le cadre d'une convention de portage, de 80% de la participation de la Société UP SICAF au capital de la Société d'Etudes et de Développement Touristique « Green Golf » au nominal, qui s'élève à l'origine à 125 mD. L'année 2012 a été concernée par la concrétisation, sur cette convention, d'une cession pour un montant de 45 mD.
- Le placement des liquidités de la société en O.P.C.V.M, placement à terme et actions en bourse (dans le cadre d'une convention de gestion conclue avec la SCIF).

Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels — STPI

• Secteur :	Promotion immobilière et industrielle
Objet :	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles.
Capital Social :	4 000 000 de dinars.
Date de constitution :	28 juillet 2006

La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une zone industrielle sise à "El AGBA" dénommée "InnoPark" couvrant 43 hectares. La motivation essentielle qui oriente cette nouvelle zone est de développer de manière cohérente un parc d'activités industrielles doté d'un centre de vie regroupant des activités commerciales et tertiaires et de parfaire l'image de marque de la zone grâce notamment aux prescriptions particulières d'aspect architectural et d'aménagement paysager des espaces libres privatifs. Il s'agit d'une zone industrielle équipée, gérée et entretenue destinée aux PME opérant dans des secteurs non polluants et des services d'assistance et d'accompagnement.

L'activité de la STPI au 31/12/2012 a concerné essentiellement les trois composantes du projet à savoir :

- Construction et commercialisation du centre de vie
- Aménagement et commercialisation de la zone annexe
- La mission de gestion et de maintenance de la zone
- ➤ Centre de vie : Superficie couverte : 9518 m² (R+4) : 32 bureaux, 4 showrooms, 3 restaurants, des espaces commerciaux, un parking pour 128 places. Les travaux ont démarré en janvier 2012 et s'achèveront en juillet 2013.
- ➤ Zone annexe : Surface totale 26010 m² surface cessible 17 475 m² (aménagée en 3 lots). L'ensemble des travaux d'aménagement sont totalement achevés et une promesse de vente pour l'ensemble des 3 lots est signée le 2/8/2012
- ➤ Gestion et maintenance de la zone : Conformément au décret et au cahier des charges, la société s'est chargée depuis la réception des travaux de la zone de la maintenance de la zone.

A fin 2012, pratiquement l'ensemble des 68 lots couvrant 312.850 m² sont vendus (dont 4 lots objet de promesse de vente).

➤ LA SOCIETE TUNISO-KOWEITIENNE D'EL EMAR — STKE

Secteur :	Immobilier et touristique				
Objet:	La promotion immobilière et Touristique				
Capital Social:	7 445 000 dinars, divisé en 744 500 actions pour un nominal de 10 dinars.				
Date de constitution :	16 janvier 1990				
• Principaux projets réalisés :	 Projet immobilier et touristique intégré "Jinène El-Hammamet", situé à "Hammamet-Sud" sur un terrain de 26 hectares; Deux bâtiments à caractère résidentiel et commercial dans la région "ENNASR II"; Lotissement d'un terrain à "Radès" de 9 hectares; Un projet de logements économiques à "Sousse"; Projet immobilier de 28 "Duplex" à "Radès"; Projet immobilier dans la zone de "Jardins d'El Menzah"; 				
Projets en cours de réalisation ou d'étude :	 Un immeuble aux berges du Lac Nord de Tunis; Un immeuble à Ain Zaghouan Un projet à Hammamet MREZGUA 				
Le stock immobilier de la société s'élève à fi	n 2012 à 30 millions de Dinars contre 20 millions de dinars à fin				

> SOCIETE TUNIS CENTER

2011.

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	La promotion de projets immobiliers et commerciaux.
• Capital Social :	10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
Date de constitution :	1 ^{er} août 1983
Principaux projets réalisés :	Le complexe immobilier et commercial "le PALMARIUM"

- L'activité de la société se limite actuellement à l'exploitation du complexe « le Palmarium ».
- La société a réalisé au titre de l'exercice 2012, un niveau de revenus d'exploitation de 4.4 millions de dinars contre 3,9 millions de dinars au titre de l'exercice 2011.
- Faits marquants pour l'année 2012 :

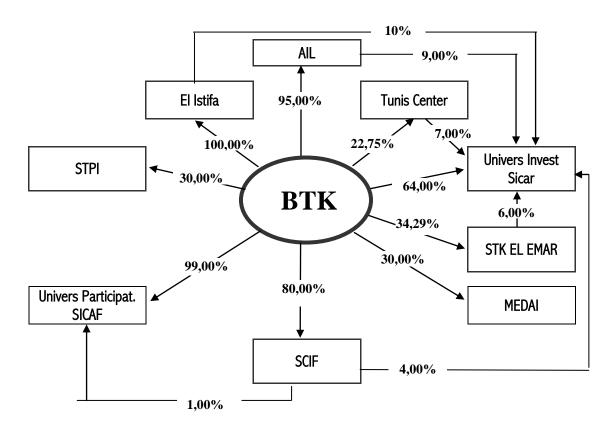
L'année 2012 a été marquée par une stabilité relative au niveau du centre ville, l'activité de la société a marquée par une reprise de l'activité des commerces et une amélioration de la fréquentation du centre commercial et du parking. La société a réactivé à partir de juillet 2012 les augmentations annuelles de loyers.

LA MEDITERRANEENNE D'AMENAGEMENT INDUSTRIEL - MEDAI

Secteur :	Promotion immobilière et industrielle				
• Objet :	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles				
Capital Social :	1 000 000 de dinars.				
Date de constitution :	17 août 2009				

- La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle sise à "Mdjez El Bab" gouvernorat de BEJA couvrant une superficie de l'ordre de 88 hectares.
- Au titre de 2010, l'Etat Tunisien a proposé à la MEDAI un 2^{ème} terrain à Béja d'une superficie de 85 hectares (dont 5 ha abriteront une école nationale pour ingénieurs) avec les mêmes avantages que le terrain de « Mejez El Bab ».
- La société a clôturé l'exercice 2012 avec un résultat net de 4 023 dinars contre 21 888 dinars en 2011.

2.5.1.2 - Schéma du groupe BTK au 31/12/2012



Notons à ce niveau, que la BTK respecte les dispositions de l'article 21 de la loi 65-2001 relative aux établissements de crédits, qui prévoit qu'un établissement de crédit ne peut détenir directement ou indirectement plus de 30% du capital d'une même entreprise opérant dans un secteur autre que financier (le cas de STPI et Tunis Center). Le seul dépassement qui existe concerne la STKE dont le pourcentage de contrôle est de 34,29 %, pourcentage détenu par la BTK depuis la promotion de la société en janvier 1990.

2.5.1.3 - Événements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2012 et la date d'élaboration du document de référence

Néant

2.5.1.4 - Participations entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2012

SOCIETES	втк	El Istifa	SCIF	Univers Invest Sicar	AIL	Univers Participat. SICAF	STPI	STK EL EMAR	Tunis Center	MEDAI
ВТК	-	100,00%	80,00%	64,00%	95,00%	99,00%	30,00%	34,29%	22,75%	30,00%
El Istifa	-	-	-	10,00%	-	-	-	-	-	-
SCIF	-	-	-	4,00%	-	1,00%	-	-	-	-
Univers Invest SICAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AIL	-	-	-	9,00%	-	-	-	-	-	-
Univers Participat. SICAF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STK EL EMAR*	-	-	-	6,00%	-	-	-	-	-	-
Tunis Center	-	-	-	7,00%	-	-	-	-	-	-
MEDAI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^{*}La BTK détient une participation dans le capital de la STK EL EMAR, société exerçant dans un domaine autre que les services financiers, qui dépasse le seuil de 30% fixé par l'article 21 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 21 de la loi n°2001-65 du 10/07/2001.

Une correspondance en date du 18/08/2010 a été adressée par la BTK au CTKD ayant pour objet la cession de sa participation dans la STKE. Le CTKD a manifesté son intérêt pour l'acquisition des titres STKE selon une correspondance en retour.

Dans le cadre de la cession des actions de la STKE, une mission d'évaluation a été réalisée en 2011 pour l'évaluation des actions. A la suite de l'évaluation de l'action STKE par un cabinet externe, la BTK a entamé des négociations avec le CTKD concernant le cours de vente, ces négociations n'ont pas abouti. L'année 2012 n'étant pas favorable pour renégocier le cours de vente, l'opération de cession sera relancée en 2013.

2.5.1.5 - Les chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2012

(mDT)

En mDT	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'Affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total passifs	Charges financières	Dividendes relatifs à l'exercice 2011 distribués en 2012
BTK	167 804	75 487	3 448	3 403	1 037 590	35 651	0
El Istifa	2 446	4 140	3 068	1 956	6 509	1,1	0
SCIF	1 691	1 094	-59	-42	1 035	4	0
Univers Invest SICAR	6 075	522	-282	-211	28	0	150
AIL	23 280	15 303	3 727	2 832	151 875	7 240	400
Univers Participations SICAF	1 496	141	167	82	31	0	28
STPI	5 826	1 720	352	464	2 213	35	3 500
STK EL EMAR	10 594	44	-706	-481	26 125	3	90
Tunis Center	20 575	4 406	1 337	1 198	1 423	1	1 500
MEDAI	1 052	0	-33	4	32	1	0

2.5.1.6 - Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2012

(en mDT)

Désignation (en mDT)	Crédits extérieurs	Fonds gérés	Crédit bancaires et ressources spéciales	Billets de trésorerie	découverts bancaires	Emprunts Obligataires	Leasing	Total
BTK	10 771		19 542			112 070		142 383
El Istifa								0
SCIF			54 252		12 098			66 350
Univers Invest SICAR		27 731						27 731
AIL			75 385	500	2 770	58 752		137 407
Univers Participations SICAF								0
STPI			656		4			660
STK EL EMAR			17 646					17 646
Tunis Center			945					945
MEDAI								0

2.5.1.7 - L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2012

(en mDT)

Emprunt obligataire	Montant	Taux d'intérêt	Dernière échéance	Principal restant dû au 31/12/2012
Banque Tuniso-Koweitienne — BTK				
■ BTK 2009 : Tranche 1	5 000	TMM+0,5%	26/02/2017	3 572
■ BTK 2009 : Tranche 2	10 000	TMM+0,7%	26/02/2020	8 000
■ BTK 2009 : Tranche 3	30 000	TMM+0,8%	26/02/2025	25 998
■ BTK 2009 : Tranche 4	5 000	5,85%	26/02/2030	4 500
■ BTK 2012 : Tranche 1	13 500	TMM+1,75%	15/11/2017	13 500
■ BTK 2012 : Tranche 2	56 500	6,30%	15/11/2019	56 500
Total	120 000			112 070
Arab International Lease — AIL				
■ AIL 2008	10 000	6,50%	30/09/2013	2 000
■ AIL 2009	10 000	6,50%	23/02/2014	4 000
• AlL 2010	15 000	5,25%	08/04/2015	9 000
AIL 2011	17 190	5,75%	28/04/2016	13 752
■ AIL 2012	30 000	6,0% et TMM+1,5%	15/05/2017	30 000
■ AIL 2013	40 000	7,0% et TMM+2,25%	31/05/2018	40 000
Total	122 190			98 752
Total Général	242 190			210 822

2.5.1.8 - Politique actuelle et future de financement inter société du groupe

La BTK n'a pas défini une politique de financement inter sociétés du groupe, néanmoins, les financements se feront par la société mère qui continuera à soutenir ses filiales, à leur accorder des prêts et à avaliser leurs emprunts obligataires et billets de trésorerie.

La BTK poursuit sa stratégie de renforcement du pôle financier et de désengagement du secteur immobilier et touristique.

2.5.2 - Relations de l'AlL avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2012

2.5.2.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

- Un emprunt de 13.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 357.829 DT
- Un emprunt de 5.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2012 au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 259.371DT.
- Un emprunt de 12.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 476.987 DT.

- Une facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2012, à ce titre, portent sur 195.797 DT.
- La BTK a consenti à l'AlL un Crédit à moyen terme pour la somme de 9.200.000 DT. Le remboursement du principal en 18 trimestrialités de 511.111 DT chacune. Le crédit produira au profit de la B.T.K des intérêts conventionnels au TMM+2,0%. La BTK prélevait, en outre, une commission de gestion de 0,5% flat sur le montant total du prêt consenti à la date de la signature du contrat, soit 46.000 DT. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 41.022 DT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un compte courant débiteur de la société « AlL» pour un montant de 2 078 KDT. A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à l'AlL au titre de l'exercice 2012 s'élève à 164 KDT.
- Prêts Octroyés : Néant

2.5.2.2 - Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Dettes envers les sociétés du groupe : Néant. Créances sur les sociétés de groupe : Néant.

2.5.2.3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Reçus : Néant.Donnés : Néant.

2.5.2.4 - Les dividendes encaissés par l'AlL et distribués par les sociétés du groupe

Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe : univers invest Sicar : 29 mDT.

2.5.2.5 - Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'AlL aux sociétés du groupe

- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2011 au titre de l'exercice 2010 : L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 28 avril 2011 a décidé la distribution d'un dividende de 800 mDT dont 400 mDT seront payés à la BTK.
- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2012 au titre de l'exercice 2011 : L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 16 juillet 2012 a décidé la distribution d'un dividende de 400 mDT dont 260 mDT seront payés à la BTK.
- Les dividendes distribués par l'AlL aux sociétés du groupe en 2013 au titre de l'exercice 2012 : L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 6 juin 2013 a décidé la distribution d'un dividende de 1 350 mDT dont 1 282,5 mDT seront payés à la BTK.
- Les jetons de présence perçus par la BTK au titre de l'exercice 2012 ont atteint la somme de 56 250 dinars nette.

2.5.2.6 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

Données : Néant

Reçues : Néant

2.5.3 - Relations commerciales entre l'AIL et les sociétés du groupe durant l'exercice 2012

2.5.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

✓ Chiffre d'affaires encaissé par l'AlL:

Néant

Chiffre d'affaires décaissé par les autres sociétés du groupe auprès de l'AIL :

Le montant décaissé par l'AIL, durant l'année 2012, au titre des prestations fournies par les autres sociétés du groupe se détaille comme suit :

(En dinars)

	BTK	SCIF
Commissions de placement emprunt AIL 2012*	-	-
Commissions d'étude et mise en place de l'emprunt obligataire AIL 2012*	-	-270 000
Commissions de gestion emprunt AIL 2012*	-	-
Commissions de montage Billet de trésorerie	-	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	-8 000
Commissions sur versement chèque	-615	-
Commissions sur virements et versement effets	-21 880	-
Commissions de gestion sur facilités de caisse	-	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	-195 797	-
Intérêts sur crédits bancaires	-1 135 209	-
Charges locatives**	-88 866	-
Jetons de présence servis	-37 500	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	16 058	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing	30 399	1 616

^{*}Inscrits en charges reportées dont 56 250 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

2.5.3.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs

Achat : NéantVente : Néant

2.5.3.3 - Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2012 s'élève à 51.976 mDT.
- Données : Néant.

2.5.4 - Contrats de gestion

Néant.

^{**} Dont 12 654 DT de charges estimées sur occupation des locaux des agences de Sousse 2, de Nabeul et de Gabes pour lesquels les contrats de bail n'ont pas encore été conclus avec la BTK.

2.5.5 - Contrats de location

- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2012, au titre de cette convention portent sur la somme de 64.594 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AlL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2012, au titre de cette convention portent sur la somme de 11.618 DT.

2.5.6 - Les fonds gérés

Néant.

2.6 - Relation avec les autres parties liées* au 31/12/2012

2.6.1 - Informations sur les engagements

Néant

2.6.2 - Transfert des ressources

• Reçues : Néant

- Données: Les rémunérations et dividendes versés aux administrateurs et aux membres de direction, au titre de l'exercice 2012, s'élève à 1 350 000 dinars:
- 1) Jetons de présence : 6 250 dinars pour la STB ;
- 2) Dividendes: 67 500 dinars pour la STB.

2.6.3 - Relations commerciales

2.6.3.1 - Chiffe d'affaire réalisée avec les autres parties liées au 31/12/2012

Néant

2.6.3.2 - Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les autres parties liées au 31/12/2012

Achats : Néant

 Ventes: cession de la voiture de fonction de l'ancien Directeur Général à la BTK pour un montant de 35 000 DT correspondant à la valeur d'expertise faite le 30 mars 2012.

2.6.3.3 - Les prestations de services reçues ou données

Reçues : NéantDonnées : Néant

2.6.4 - Contrat de location

- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2012, au titre de cette convention portent sur la somme de 64.594 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AlL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2012, au titre de cette convention portent sur la somme de 11.618 DT.

(*)Telles que définies par l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

2.7 - Dividendes

Exercice	2010	2011	2012
Résultat Net (en dinars)	2 003 954	1 026 021	2 832 236
Dividende Global (en dinars)	800 000	400 000	1 350 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 500 000	1 500 000
Dividende par Action (en dinars)	0,800	0,400	0,900
Taux de dividende en pourcentage de la valeur nominale	8,00%	4,00%	9,00%
Date de mise en paiement	15/06/2011	30/07/2012	01/07/2013

2.8 - Marché des titres

Les actions de l'Arab International Lease sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe cinq emprunts obligataires émis par l'AlL cotés sur le marché obligataire, il s'agit de :

(en dinar)

Emprunts Obligataires	Montants en DT	Dernière échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2013
AIL 2009-1	10 000 000	23/02/2014	6,50%	5 ans	2 000 000
AIL 2010-1	15 000 000	08/04/2015	5,25%	5 ans	6 000 000
AIL 2011-1	17 190 000	28/04/2016	5,75%	5 ans	10 314 000
AIL 2012-1	29 000 000	15/05/2017	6,00%	5 ans	23 200 000
AIL 2012-1	1 000 000	15/05/2017	TMM+1,50%	3 alls	800 000
AIL 2013-1	26 000 000	31/05/2018	7,00%	5 ans	26 000 000
AIL 2015-1	14 000 000	31/03/2018	TMM+2,25%	3 alls	14 000 000
Total	112 190 000				82 314 000

2.9 - Notation de la Société

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease -AlL sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

Note nationale à long terme : AA+(tun)

Perspective de la note nationale à long terme : Stable

Note nationale à court terme : F1+(tun)
 Note nationale de dette senior : AA+ (tun)

Cette notation a été confirmée le 14 mars 2014.

Selon Fitch Ratings, le relèvement des notes de l'AlL reflète l'augmentation importante de la participation de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) dans le capital de la société. En effet, depuis le 02 mars 2012, le capital de l'AlL est détenu à 95% (contre 65% à fin 2011) par la BTK, banque contrôlée à 60% par la banque française Groupe BPCE.

Les notes nationales attribuées à l'AlL sont basées sur le soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire majoritaire, la BTK.

Historique des notes nationales de Arab International Lease

Date de modification	Note à Court Terme	Note à Long Terme	Perspective d'évolution de la note à LT
8 novembre 2013	F1+ (tun)	AA+ (tun)	STABLE
26 juin 2012	F1 (tun)	A+ (tun)	STABLE
14 mars 2012	F1 (tun)	A+ (tun)	STABLE
1 ^{er} juillet 2011	F2 (tun)	BBB+ (tun)	STABLE
16 avril 2010	F2 (tun)	BBB+ (tun)	STABLE
6 avril 2009	F2 (tun)	BBB+ (tun)	STABLE
24 Mars 2008	F2(tun)	BBB+(tun)	STABLE
24 Janvier 2008	F2(tun)	BBB+(tun)	STABLE
26 Octobre 2007	F3(tun)	BBB (tun)	-
19 Avril 2007	F3(tun)	BBB (tun)	STABLE

Signification des notes nationales

AA+ (tun) à long terme : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F1+ (tun) à court terme : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe « + » peut compléter la note F1.

FitchRatings

Financial Institutions

Financial Services / Tunisia

Arab International Lease

Fiche de notation

Notes

Notes Nationales Long Terme Court Terme	AA+(tu F1+(tu
Risque Souverain NDE*LT en montaie étrangère NDE*LT en montaie locale Parte de plafond souverain	88- 89 88

Perspective

NDE"LT en monnaie étrangère du Négative souverain NDE" LT en monnaie locale du Négative souverain Note Nationale à Long Terma Stable

Données Financières

Arab International Lease

	13	12
Total Bilan (Mix USD) Total Bilan (Mix TND) Fonds propries (Mix TND) Résultat d'explortation (Mix	124,1 205,4 23,0 1,6	
TND) Résultat Net (Mis TND) Résultat d'exploitation/	1,7	
Actifs Moyens (%) Resultat d'exploration/	13,9	17,3
Fonds Propres Mayers (%) Ratio Tier 1 (%) Fas Propres Dura Filati Actife Ponderés	12, I 12, B	18.8

Rapports Associés

Peer Review Tunisian Leasing Companies (mars 2014)

Fondements des notes

Des notes basées sur l'actionnariat : Les notes nationales attribuées à Arab International Lease (AIL) reflètent le soutien que la société pourrait attendre en cas de besoin de la part de son principal actionnaire direct, la Banque tunisci-koweitienne (BTK), et de sa maison mère trançaise, Groupe BPCE (GBPCE, A/ Stable/a).

Un soutien modèré de GBPCE : AlL est détenue à 95% par BTK, qui appertient élle-même à 60% à GBPCE. Bien que GBPCE ait une forte capacité à soutenir AlL (comme l'indique sa note de viabilité 'a'), Fitch estime que la probabilité d'un tel soutien est modèrée ; en effet, GBPCE n'est pas un actionnaire majoritaire direct d'AlL, l'importance stratégique de cette dernière pour GBPCE est limitée et AlL n'est que peu intégrée dans le groupe bancaire français.

Une importance stratégique et une intégration limitées : AlL complète l'offre de financement de la BTK. Néanmoins, elle ne raprésente qu'une part minime des actifs et du résultat net de la BTK, et à fortion de GBPCE. Son intégration dans GBPCE reste limitée et se fait au travers de la BTK, qui contrôle le conseil d'administration d'AlL, supervise sa stratégie commerciale et participe à sa gestion des risques (crédit, liquidité, taux). Environ 6% de la production d'AlL sont issus du réseau commercial de la BTK.

Une liquidité soutenue par les actionnaires : All, privilègie les ressources à moyen terme (84% de ses ressources à fin juin 2013), dont 50% sont issues du marché obligataire local. En cas de tensions graves sur la liquidité, Fitch estime qu'All, serait soutenue par la BTK, qui lui tournissait directement et indirectement un tiers de ses ressources à fin juin 2013.

Un risque de crédit résiduel important : Les créances douleuses étaient en légère hausse à fin juin 2013 suite à la dégradation de l'environnement économique (des 2011). Maigre l'effort de recouvrement d'AIL, le taux de créances classées (12% à fin juin 2013) restait supérieur à la moyenne sectorielle et les créances classées nettes représentaient plus d'un tiers des fonds propres. La faible concentration du portefeuille de prêts et la priorité donnée au financement de biens standards moins risqués (85% des encours) préservent AIL d'une dégradation brutale de sa qualité d'actifs.

Une rentabilitá sous pression: Les ratios de rentabilité d'AIL ont souffert en 2013 de la hausse du poût des ressources et de la baisse continue des marges sur prêts due à la concurrence du secteur. Toutefois le résultat net 2013 devrait bénéficier d'une activité soutenue (+31% de production de crédits au S1 2013) et d'un niveau de dotations aux provisions stable (0,7% des encours bruts au S1 2013).

Un effet de levier croissant : Fitch juge les ratios de solvabilité d'AIL insufficants compte tenu de l'augmentation du risque de crédit résiduel. La gestion des fonds propres est contrôlée par creons

Perspectives et éléments déterminants des notes

Contrôle de GBPCE: Un abaissement des notes nationales d'AIL pourrait être déclenché par une diminution de la participation de BTK dans le capital d'AIL, une forte réduction de celle de GBPCE dans le capital de BTK ou un abaissement de la note de viabilité de GBPCE, os qui est peu probable.

Analystes

Sonia Trabelni +33 1 44 29 91 42 sonia trabelni@stchnitings.com

Sciena Glosguen +44 203636 1125 sciena glosguen@/Echralongs.com

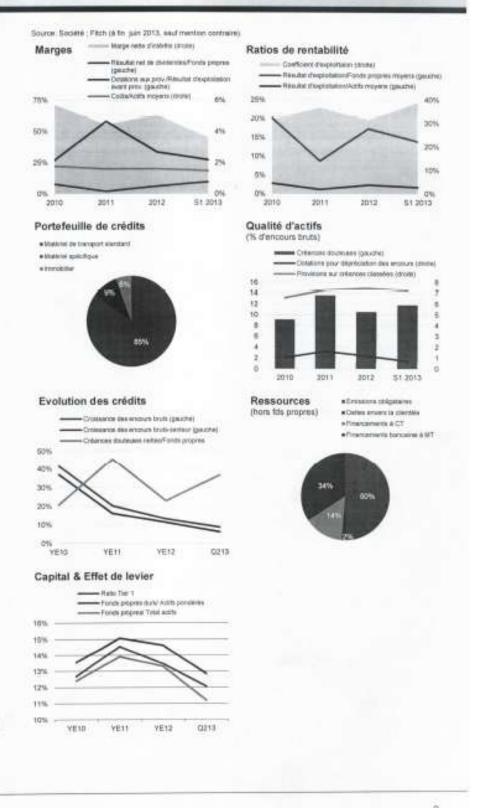
www.fitchratings.com

14 March 2014

^{*} NDE - Note de Détaut Excerteur

FitchRatings

Financial Institutions



Aras international Lause

(octobre 2013)

Related Criteria

Global Financial Instrutions Rating Criteria (janvier 2014)

Finance and Leasing Companies Orderia (decembre 2012) National Scale Batings Orderia

ECHELLE DE NOTATION

MAGHREB RATING Member of Fitch Ratings Group ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE

	NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)
F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

	NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)
AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

3.1 - Présentation de l'Arab International Lease

L'Arab International Lease - AIL - est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créé le 9 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTFI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.

3.2 - Description de l'activité au 31 décembre 2012

3.2.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing

En mDT	Ensemble du Secteur*				AIL		Part de Marché de l'AIL			
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	
Approbations	1 863 700	1 449 100	1 747 800	83 789	79 536	92 716	4,50%	5,49%	5,30%	
Mises en force	1 438 400	1 174 000	1 394 300	81 757	75 171	89 061	5,68%	6,40%	6,39%	
Encours	1 948 500	2 161 400	2 414 900	114 200	135 177	154 055	5,86%	6,25%	6,38%	

(*) Source : CIL

La part de marché de l'AlL en termes d'approbations est passée de 5,49% en 2011 à 5,30% en 2012.

Avec une part de marché des mises en force de 6,39%, en 2012 l'AIL se positionne au 7ème rang des sociétés de leasing tunisiennes.

3.2.2 - Evolution des approbations

A fin décembre 2012, le volume global des approbations a atteint la somme de 92 716 mDT contre 79 536 mDT en 2011, enregistrant ainsi une hausse de 16,57%.

Répartition des Approbations par type de bien

(En mDT)

Année	2010		20	11	20	12	Variations
	Montant Part		Montant	Part	Montant	Part	2012/2011
Leasing Immobilier	4 291	5,13%	1 280	1,61%	1 404	1,51%	9,69%
Leasing Mobilier	79 497	94,87%	78 256	98,39%	91 312	98,49%	16,68%
	83 789	100%	79 536	100,00%	92 716	100,00%	16,57%

Répartition sectorielle des Approbations

(En mDT)

Année		2010			2011			Variations		
Secteur	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	2012/2011
Agriculture	265	7 850	9,37%	320	8 503	10,69%	335	10 315	11,13%	21,31%
Industrie	163	9 293	11,09%	163	10 101	12,70%	182	11 374	12,27%	12,60%
Commerce	339	18 317	21,86%	347	15 137	19,03%	346	17 398	18,76%	14,94%
Autres Services	58	2 221	2,65%	59	2 386	3,00%	109	4 572	4,93%	91,61%
Transport	237	22 837	27,26%	329	21 520	27,06%	579	35 815	38,63%	66,43%
Bâtiment et Travaux publics	102	8 024	9,58%	86	5 606	7,05%	97	7 971	8,60%	42,19%
Tourisme	204	15 247	18,20%	276	16 283	20,47%	133	5 271	5,69%	-67,63%
Total	1 368	83 789	100%	1 580	79 536	100%	1 781	92 716	100,0%	16,57%

3.2.3 - Evolution des mises en force

La société a enregistré une progression des mises en force en 2012, par rapport à l'année précédente, atteignant 89 061 mDT contre 75 171 mDT en 2011, soit une hausse de 18,48%.

Répartition des mises en force par type de bien

(En mDT)

	20	10	20	11	20	Variations	
Année	Montant Part		Montant	Part	Montant	Part	2012/2011
Leasing Immobilier	3 932	4,81%	916	1,22%	1 363	1,53%	48,78%
Leasing Mobilier	77 825	95,19%	74 255	98,78%	87 698	98,47%	18,10%
Total	81 757	100%	75 171	100%	89 061	100%	18,48%

Répartition sectorielle des Mises en Force

(En mDT)

Année	2010				2011			Variations		
Secteur	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	2012/2011
Agriculture	250	7 916	9,68%	304	8 516	11,33%	320	9 952	11,17%	16,86%
Industrie	155	9 042	11,06%	152	8 687	11,56%	180	11 242	12,62%	29,41%
Commerce	329	18 181	22,24%	327	13 801	18,36%	327	16 578	18,61%	20,12%
Autres Services	61	2 335	2,86%	55	2 332	3,10%	102	4 333	4,87%	85,80%
Transport	220	21 121	25,83%	307	20 523	27,30%	578	34 152	38,35%	66,41%
Bâtiment et Travaux public	92	7 228	8,84%	89	5 935	7,90%	85	6 611	7,42%	11,40%
Tourisme	216	15 934	19,49%	253	15 377	20,46%	160	6 193	6,95%	-59,73%
Total	1 323	81 757	100%	1 487	75 171	100%	1 752	89 061	100%	18,48%

Répartition des mises en force par type de matériel

(En mDT)

Année	20)10	20	11*	2012		Variations
Type de matériel	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2012/2011
Equipements spécifiques	7 073	8,65%	5 164	6,87%	5 303	5,95%	2,69%
Equipements d'exploitation	6 615	8,09%	4 859*	6,46%	5 263	5,91%	8,32%
Matériel informatique et bureautique	184	0,23%	33	0,04%	24	0,03%	-27,44%
Equipements médicaux	274	0,34%	272	0,36%	16	0,02%	-94,23%
Equipements non spécifiques	74 684	91,35%	70 007	93,13%	83 758	94,05%	19,64%
Matériel de transport	62 060	<i>75,91%</i>	63 543	84,53%	73 731	82,79%	16,03%
- Matériel de Transport léger	36 684	44,87%	42 047	55,94%	48 215	54,14%	14,67%
- Poids lourds	25 376	31,04%	21 496	28,60%	25 516	28,65%	18,70%
Equipements de travaux publics	8 692	10,63%	5 547*	7,38%	8 664	9,73%	56,19%
Immobilisations	3 932	4,81%	918	1,22%	1 363	1,53%	48,52%
Total	81 757	100,00%	75 171	100,00%	89 061	100,00%	18,48%

^{*}Reclassement par rapport au document de référence AlL 2013.

3.2.4 - Evolution de l'encours financier

L'encours financier s'est élevé à 154 055 mDT au terme de l'exercice 2012 contre 135 177 mDT en 2011, enregistrant une augmentation de 18 878 mDT.

L'encours financier, au 31/12/2012, se détaille par type de bien, comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de bien

(En mDT)

	2010		2011		2012		Variations
Année	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2012/2011
Leasing Mobilier	104 272	91,31%	126 884	93,87%	146 646	95,19%	15,57%
Leasing Immobilier	9 928	8,69%	8 293	6,13%	7 409	4,81%	-10,66%
Total	114 200	100,00%	135 177	100,00%	154 055	100,00%	13,97%

L'encours financier, au 31/12/2012 se détaille par secteur d'activité, comme suit :

Répartition sectorielle de l'encours financier

(En mDT)

Année	2010		2011		2012		Variations
Secteur	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2012/2011
Bâtiment et Travaux publics	9 240	8,09%	8 344	6,17%	11 853	7,69%	42,05%
Industrie	17 150	15,02%	15 857	11,73%	21 202	13,76%	33,71%
Tourisme	21 190	18,56%	18 305	13,54%	10 411	6,76%	-43,12%
Commerce et Services	57 978	50,77%	75 761	56,05%	94 690	61,47%	24,98%
Agriculture	8 643	7,57%	16 910	12,51%	15 899	10,32%	-5,98%
Total	114 200	100,00%	135 177	100,00%	154 055	100,00%	13,97%

3.2.5 - Analyse des engagements sur la clientèle

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 décembre 2012 la somme de 168 907 mDT contre 151 002 mDT à la fin de l'année 2011.

Les créances classées sont passées de 21 562 mDT à fin 2011 à 17 927 mDT en 2012 représentant ainsi 10,61% du total des créances, en 2012, contre 14,28% une année auparavant.

Evolution des produits réservés et des provisions

(en mDT)

En mDT	2010	2011	2012
Provisions pour risques	7 443	9 042	10 340
Produits réservés	710	1 161	1 083
Total	8 153	10 203	11 423

Evolution des créances :

Le tableau suivant retrace l'évolution des créances courantes et les créances classées et leur couverture par les agios réservés et les provisions affectées.

(en mDT)

En mDT	2010	2011	2012
Créances courantes (Classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	114 740	129 440	150 980
Créances Classées	11 432	21 562	17 927
Classe 2	1 879	5 632	2 105
Classe 3	844	5 061	3 612
Classe 4	8 709	10 869	12 210
Total des créances	126 172	151 002	168 907
Ratio des créances classées	9,06%	14,28%	10,61%
Cumul des produits réservés et des provisions	8 153	10 203	11 423
Ratio de couverture des créances classées (Cumul des produits réservés et des provisions/créances classées)	71,32%	47,32%	63,72%

3.3 - Description de l'activité au 30 juin 2013

3.3.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing

	Ensemble du Secteur*			Arab	International L	ease	Part de Marché de l'AlL			
En mDT	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012	
Approbations	934 200	992 100	1 747 800	56 763	48 817	92 716	6,08%	4,92%	5,30%	
Mises en force	726 700	710 700	1 394 300	54 855	41 948	89 061	7,55%	5,90%	6,39%	
Encours	2 536 400	2 325 200	2 414 900	167 081	144 334	154 055	6,59%	6,21%	6,38%	

(*) Source : CIL

3.3.2 - Evolution des approbations

Au 30/06/2013, le volume total des approbations a atteint la somme de 56 763 mDT contre 48 817 mDT au 30/06/2012, enregistrant ainsi une hausse de 16,28%.

Répartition des Approbations par type de bien

(En mDT)

	30/06/2013		30/06/2012		31/12/2012		Variation
Année	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	S1 2013/S1 2012
Leasing Immobilier	3 321	5,85%	548	1,12%	1 404	1,51%	506,02%
Leasing Mobilier	53 441	94,15%	48 269	98,88%	91 312	98,49%	10,71%
Total	56 763	100,00%	48 817	100,00%	92 716	100,00%	16,28%

Les approbations du premier semestre 2013 ont été accordées pour le financement de 910 opérations de leasing réparties comme suit :

Répartition sectorielle des Approbations

(En mDT)

					Variation S1 2013 /					
Secteur		30/06/20	13		30/06/20	12		31/12/20	12	S12012
	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	
Agriculture	171	4 762	8,39%	186	5 741	11,76%	335	10 315	11,13%	-17,05%
Industrie	69	4 935	8,69%	101	4 794	9,82%	182	11 374	12,27%	2,95%
Commerce	189	10 020	17,65%	213	9 946	20,37%	346	17 398	18,76%	0,74%
Autres Services	101	5 571	9,81%	51	2 172	4,45%	109	4 572	4,93%	156,47%
Transport	280	22 716	40,02%	341	19 277	39,49%	579	35 815	38,63%	17,84%
Bâtiment et Travaux publics	64	5 193	9,15%	54	4 139	8,48%	97	7 971	8,60%	25,47%
Tourisme	36	3 565	6,28%	91	2 749	5,63%	133	5 271	5,69%	29,69%
Total	910	56 763	100,00%	1 037	48 817	100,00%	1 781	92 716	100,00%	16,28%

3.3.3 - Evolution des mises en force

Les mises en force ont progressé de 30,77% atteignant 54 855 mDT au 30/06/2013 contre 41 948 mDT au 30/06/2012.

Répartition des mises en force par type de bien

(En mDT)

	30/06/2013		30/06	/2012	31/12	/2012	Variation	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	S1 2013/ S1 2012	
Leasing Immobilier	3 321	6,05%	408	0,97%	1 363	1,53%	713,97%	
Leasing Mobilier	51 534	93,95%	41 540	99,03%	87 698	98,47%	24,06%	
Total	54 855	100%	41 948	100%	89 061	100%	30,77%	

Les mises en force du premier semestre 2013 ont touché 900 opérations de leasing.

Répartition sectorielle des Mises en Force

(En mDT)

										Variation
		30/06/2013		30/06/2012			31/12/2012			S1 2013/
Secteur	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	S1 2012
Agriculture	158	4 752	8,66%	182	5 496	13,10%	320	9 952	11,17%	-13,54%
Industrie	65	4 130	7,53%	103	4 867	11,60%	180	11 242	12,62%	-15,14%
Commerce	195	9 926	18,09%	188	8 498	20,26%	327	16 578	18,61%	16,80%
Autres Services	92	5 268	9,60%	44	1 889	4,50%	102	4 333	4,87%	178,88%
Transport	291	21 935	39,99%	236	14 297	34,08%	578	34 152	38,35%	53,42%
Bâtiment et Travaux public	62	5 627	10,26%	47	3 362	8,01%	85	6 611	7,42%	67,37%
Tourisme	37	3 217	5,86%	105	3 539	8,44%	160	6 193	6,95%	-9,10%
Total	900	54 855	100%	905	41 948	100%	1752	89 061	100%	30,77%

Répartition des mises en force par type de matériel

(En mDT)

							Variation
Type de matériel	30/06	5/2013	30/06	5/2012	31/12	/2012	S1 2013/
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	S1 2012
Equipements spécifiques	3 864	7,04%	1 706	4,07%	5 303	5,95%	126,48%
Equipements d'exploitation	3 864	7,04%	1 706	4,07%	5 263	5,91%	126,48%
Matériel informatique et bureautique	0	0,00%	0	0,00%	24	0,03%	-
Equipements médicaux	0	0,00%	0	0,00%	16	0,02%	-
Equipements non spécifiques	50 991	92,96%	40 242	95,93%	83 758	94,05%	26,71%
Matériel de transport	42 070	76,69%	35 538	84,72%	73 731	82,79%	18,38%
-Matériel de Transport léger	28 139	51,30%	24 351	58,05%	48 215	54,14%	15,56%
-Poids lourds	13 931	25,40%	11 186	26,67%	25 516	28,65%	24,54%
Equipements de travaux publics	5 600	10,21%	4 296	10,24%	8 664	9,73%	30,36%
Immobilisations	3321	6,05%	408	0,97%	1 363	1,53%	713,97%
Total	54 855	100%	41 948	100%	89 061	100%	30,77%

3.3.4 - Evolution de l'encours financier

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30/06/2012 la somme de 167 081 mDT contre 144 334 mDT au 30/06/2012, soit une augmentation de 15,76%.

L'encours financier, au 30/06/2013, se détaille par type de bien, comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de bien

(En mDT)

Evolution de l'encours financier net	30/06/2013		30/06	6/2012	31/12	2/2012	Variation
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	S1 2013/S1 2012
Leasing Immobilier	9 486	5,27%	7 605	5,27%	7 409	4,81%	24,73%
Leasing Mobilier	157 595	94,73%	136 729	94,73%	146 646	95,19%	15,26%
Total	167 081	100,00%	144 334	100,00%	154 055	100,00%	15,76%

La répartition sectorielle des encours financiers est la suivante :

Répartition sectorielle de l'encours financier

(En mDT)

	30/06/2013		30/06	/2012	31/12	/2012	Variation
Secteur	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	S1 2013/S1 2012
Bâtiment et Travaux publics	12 747	7,63%	11 592	8,03%	11 853	7,69%	9,96%
Industrie	23 077	13,81%	19 998	13,86%	21 202	13,76%	15,39%
Tourisme	11 682	6,99%	10 120	7,01%	10 411	6,76%	15,44%
Commerce et Services	101 854	60,96%	87 971	60,95%	94 690	61,47%	15,78%
Agriculture	17 721	10,61%	14 653	10,15%	15 899	10,32%	20,94%
Total	167 081	100,00%	144 334	100,00%	154 055	100,00%	15,76%

3.3.5 - Analyse des engagements sur la clientèle

Le total des engagements sur la clientèle ont progressé de 14,25% en passant de 162 946 mDT au 30/06/2012 à 186 160 mDT au 30/06/2013.

Les créances classées sont passées de 23 220 mDT au 30/06/2012 à 21 677 mDT au 30/06/2013 représentent ainsi 11,64% du total des créances au 30/06/2013, contre 14,25% au 30/06/2012.

Evolution des produits réservés et des provisions

(En mDT)

				Evolution
En mDT	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012	S1 2013/S1 2012
Provisions pour risques	10 780	10 105	10 340	6,68%
Produits réservés	1 161	1 224	1 083	-5,12%
Total	11 942	11 329	11 423	5,41%

Le tableau suivant retrace l'évolution des créances courantes et les créances classées et leur couverture par les agios réservés et les provisions affectées.

En mDT	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Créances courantes (Classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	164 483	139 726	150 980
Créances Classées	21 677	23 220	17 927
Classe 2	4 219	6 453	2 105
Classe 3	5 145	4 950	3 612
Classe 4	12 313	11 817	12 210
Total des créances	186 160	162 946	168 907
Ratio des créances classées	11,64%	14,25%	10,61%
Couverture (provisions et produits réservés)	11 942	11 329	11 423
Ratio de couverture des créances classées (Cumul des produits			
réservés et des provisions/créances classées)	55,09%	48,79%	63,72%

3.4.1 - Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 31 décembre 2013

(En milliers de dinars)	31/12/2013*	31/12/2012	Variation %
Approbations	100 940	92 716	8,87%
Mises en force	93 290	89 061	4,75%
Encours financiers	170 944	154 055	10,96%
Total des engagements courants (a)	168 833	168 907	-0,04%
Total des engagements classés (b)	17 759	17 927	-0,94%
Total des engagements (c)=a+b	186 592	186 834	-0,13%
Ratio des engagements classés (d)=b/a	9,52%	10,61%	-1,09%
Ressources d'emprunts	153 022	121 700	25,74%
Capitaux propres	24 507	23 280	5,27%
Revenus de leasing	16 714	15 303	9,22%
Produit net de leasing	7 388	8 130	-9,13%
Total des charges d'exploitation	2 742	2 529	8,42%
Trésorerie nette	3 191	7 394	-56,84%

^{*} chiffres non audités

3.4.2 - Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 31 mars 2014

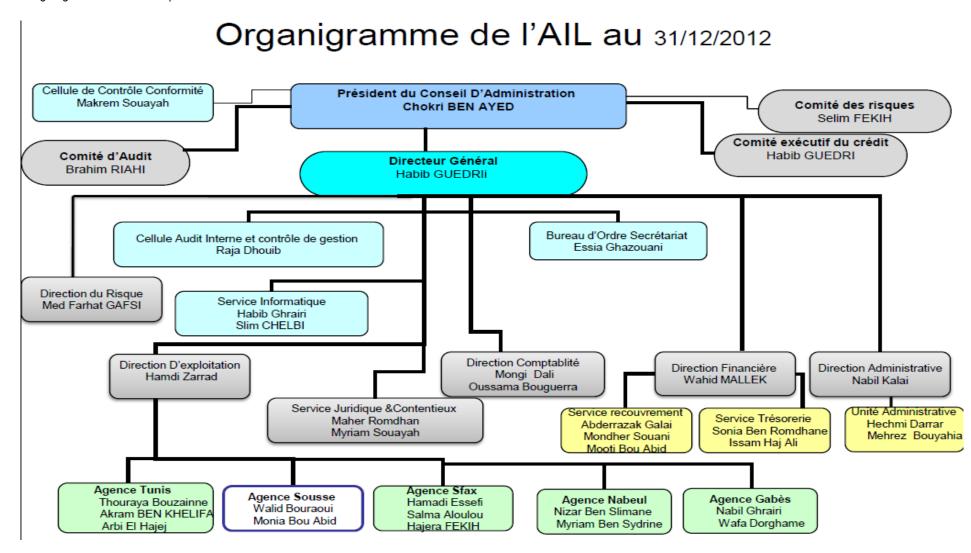
(En millione de dinere)	1er trim	nestre	Variation 0/	21/12/2012*	
(En milliers de dinars)	2014 2013		Variation %	31/12/2013*	
Approbations	24 992	25 670	-2,64%	100 940	
Mises en force	23 724	20 512	15,66%	93 290	
Encours financiers	174 175	156 488	11,30%	170 944	
Total des engagements courants (a)	174 872	151 620	15,34%	168 833	
Total des engagements classés (b)	19 495	23 785	-18,04%	17 759	
Total des engagements (c)=a+b	194 367	175 405	10,81%	186 592	
Ratio des engagements classés (d)=b/c	10,03%	13,56%	-3,53%	9,52%	
Ressources d'emprunts	153 779	139 822	9,98%	153 022	
Capitaux propres	25 292	24 015	5,32%	24 507	
Revenus de leasing	4 314	3 893	10,81%	16 714	
Produit net de leasing	1 766	1 828	-3,39%	7 388	
Total des charges d'exploitation	448	473	-5,29%	2 742	
Trésorerie nette	4 514	10 155	-55,55%	3 191	

^{*} chiffres non audités

3.4 - Organisation de la société

Organigramme de l'AlL

L'organigramme de l'AlL se présente comme suit :



3.5 - Contrôle Interne

L'AIL a mis en place un système approprié de contrôle interne qui garantit l'évaluation permanente des procédures internes, la détermination, et la maîtrise des risques liés à l'activité de la société.

L'Arab International Lease a engagé les mécanismes de contrôle et les structures administratives nécessaires en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace de l'activité de la société.

Le comité permanant d'audit interne :

Depuis juin 2005, la société s'est dotée d'un comité d'audit qui selon le texte légal « le comité d'audit veille au respect par la société de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions réglementaires ».

En ce qui concerne l'exercice 2012, Les principaux points évoqués lors des réunions du comité d'audit sont :

- Audit des dossiers commerciaux de l'agence Sfax
- Audit des paiements fournisseurs
- Suivi des recommandations des différentes instances de contrôle
- Autres missions ponctuelles...

Le comité d'audit est composé par cinq membres permanents :

- Monsieur BRAHIM RIAHI : Administrateur indépendant, Président du comité d'audit
- Madame Rim LAKHOUA: représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Monsieur Abdeljelil BEN MOSBAH : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Madame Hèla OURABI : représentant de la Banque Tuniso-Kowe'itienne
- Madame Rafika AKKARI : représentant de la Société Tunisienne des Banques-STB.

Comité Exécutif de Crédit

En application de la circulaire de la BCT 2006-07 du 24 juillet 2006, le comité exécutif de crédits a été crée depuis le 6 juin 2007 en but de s'assurer du respect des conditions et des plafonds fixés par le conseil d'administration en matière de politique de financement et notamment les montants des crédits accordés, leur répartition sectorielle, les taux d'intérêt. Ce comité se réunit sur convocation du directeur général pour statuer sur des demandes de financement dépassant 300 000 DT et n'excédent pas 1 000 000 DT.

Le Comité Exécutif de Crédits est composé comme suit :

- Monsieur Chokri BEN AYED : Président du CA de l'AIL ;
- Monsieur Alain MORFIN : représentant de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK ;
- Monsieur Mehdi BEN RAYANA : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne ;
- Monsieur Habib GUEDRI : Directeur Général de l'AlL.

La cellule contrôle de conformité :

La cellule contrôle de conformité a été créée le 6 juin 2007 conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006. L'organe de contrôle de la conformité est Chargé notamment :

- De s'assurer de l'exécution par l'établissement de crédit de ses obligations légales et de son respect des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques.
- D'identifier et de déterminer les risques de non-conformité et d'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement de crédit.
- De soumettre au conseil d'administration des rapports comportant des propositions de mesures susceptibles de maîtriser et de traiter les risques de non-conformité, et
- D'assister les services et autres organes de l'établissement de crédit pour garantir la conformité aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux règles professionnelles et déontologiques, y

compris la proposition de programmes de formation à l'intention des agents chargés de la fonction de contrôle de la conformité.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 4 avril 2014, Monsieur Mondher SOUANI a été nommé responsable de la cellule contrôle de conformité.

Le comité des risques

Conformément aux dispositions légales et règlementaires, le Conseil d'administration a décidé, par délibération en date du 25 juin 2012, d'instituer un Comité des risques.

Le comité des risques est composé des membres suivants :

- Monsieur Sélim FEKIH : Administrateur indépendant, président du comité ;
- Monsieur Eric BEDES : représentant de la Banque Tuniso-Kowe'itienne ;
- Monsieur Abdessattar BEN GHEDIFA : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne ;
- Monsieur Sami EL ABED : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne.

Le comité des risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et la surveillance des risques et au respect de la réglementation des politiques arrêtés en la matière. Par ailleurs, le comité recommande au Conseil d'Administration des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

Le médiateur bancaire :

Le conseil d'administration du 4 avril 2014 a désigné, pour une durée de 3 ans, Monsieur Hassen BEN KHELIFA comme médiateur bancaire de la société et en application du décret 2006-1881 du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'exercice de l'activité du médiateur bancaire qui devra statuer sur la recevabilité des plaintes qui lui sont soumises par décision motivée.

3.6 - Système d'information

Les opérations de leasing sont gérées par l'application WINLEASE. L'AIL dispose d'un logiciel de paie qui a été développé sous Windows avec Microsoft Access et qui sert à calculer les salaires, les primes, etc.

Récemment, le service informatique a acquis une application permettant de gérer automatiquement les paiements de tous les tiers qui traitent avec l'AIL.

Par ailleurs, l'ouverture des nouvelles agences a nécessité l'installation et la mise en œuvre de la connexion entre les agences et le siège assurée par une liaison MPLS WIMAX.

Parmi les projections futures figure le redéveloppement de WINLEASE PRO sous une plateforme en ligne.

3.7 - Politique sociale et effectif de la société

L'évolution de la répartition du personnel de l'AlL par niveau d'instruction, entre 2009 et 2013, se présente comme suit :

Catégories	2009	2010	2011	2012	2013
Personnel de direction	4	4	5	5	5
Personnel d'encadrement	12	16	19	19	20
Personnel d'exécution	9	9	9	9	9
Total	25	29	33	33	34

La rémunération du personnel de l'AIL est régie par la convention collective du personnel des banques et des établissements financiers.

Depuis 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au personnel sur la base du résultat de l'exercice.

Cette prime varie de 0,5 à 1,5 mois de salaire en fonction du rendement.

Au titre de l'exercice 2010 et à l'instar des exercices précédents, le conseil d'administration a décidé de servir un intéressement au personnel et ce pour les efforts qu'ils ont déployés. Cette prime a été reconduite et le plafond a été porté à 70 000 dinars.

Au titre de l'exercice 2011 et à l'instar des exercices précédents, le conseil d'administration a décidé de servir un intéressement au personnel et ce pour les efforts qu'ils ont déployés. Cette prime a été reconduite et le plafond a été porté à 83 000 dinars.

Au titre de l'exercice 2012 et à l'instar des exercices précédents, le conseil d'administration a décidé de servir un intéressement au personnel et ce pour les efforts qu'ils ont déployés. Cette prime a été reconduite et le plafond a été porté à 87 800 dinars.

Le personnel de l'A.I.L a bénéficié d'actions de formation en 2012 pour environ 25 000 dinars visant à améliorer leur performance et à être à la page des nouvelles techniques utilisées dans le secteur.

3.8 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, est confrontée aux risques suivants :

Le risque de crédit :

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maitriser ce risque, la direction d'exploitation se charge du montage des propositions de financement qui sont par la suite analysées par le service étude sur la base d'un outil de scoring. Ces dossiers seront en dernière étape, traités par le comité interne de crédit (financement ne dépassant pas 300mDT).

La direction des risques de la BTK intervient d'une part pour le suivi et le contrôle de risque et d'autre part pour la participation aux décisions relatives aux dossiers en dehors de la délégation de l'AlL au sein du comité exécutif de crédit (financement entre 300 mDT et 1MDT) ou du Conseil d'Administration (financement supérieur à 1 MDT).

Le risque de marché :

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et ses engagements sont contractés et libellés en Dinars Tunisien.

Le risque global de taux d'intérêt :

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est définit comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Certaines ressources de la société sont indexées au Taux du marché monétaire (TMM). Ces ressources risquerait de faire supporter la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque l'AIL a essayé de diversifier ses ressources de financement, à court et moyen terme, auprès des banques et du marché financier à la fois à taux fixe et à taux variable.

Le risque de liquidité :

L'article 38 de la circulaire 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, un comité interne est tenu mensuellement afin d'assurer une meilleure allocation des actifs et des passif de la société.

Risque de règlement :

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction financière à travers le service recouvrement se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement.

Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux rattaché à la direction générale.

Le risque opérationnel :

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n : 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieur.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

3.9 - Dépendance de la société

La dépendance de l'AlL s'apprécie principalement par le niveau de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire 2001-12 du 4 mai 2001 :

Application de l'article 1 :

Conformément à l'article 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, le circulaire 2001-12 du 4 Mai 2001 et le circulaire 2012-09 du 29 juin 2012 le montant des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de la société, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des dits fonds propres nets ;
 - Au 31/12/2012, des relations totalisant 1 132 593 DT rentrent dans cette catégorie mais ne dépassant pas la limite de 3 fois les fonds propres de la société d'où respect de cette condition.
- Et 1,5 fois les fonds propres nets de la société pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

Au 31/12/2012, aucune relation ne rentre dans cette catégorie donc ne dépassant pas la limite de 1,5 fois les fonds propres de la société d'où respect de cette condition.

L'article 1 est respecté.

Application de l'article 2 :

En vertu de l'article 2 de la circulaire sus mentionnée, les risques encourus ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31/12/2012, aucune relation ne présente un engagement supérieur à 25% des fonds propres de la société.

L'article 2 est respecté.

Application de l'article 3 :

Conformément à l'article 3 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire 99-04, par la circulaire n° 2001-12 et le circulaire 2012-09 du 29 juin 2012 le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la société, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets.

Au 31/12/2012, aucun des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social, ne présente de risques encourus envers la société.

L'article 3 est respecté.

Application de l'article 4 :

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, les -fonds propres nets de la société doivent représenter- en permanence au moins 8% du total des risques encourus pondérés.

Au 31/12/2012, les fonds propres nets de l'AlL totalisent 22 643 680 DT et représentent environ 14,21% du total des actifs pondérés.

L'article 4 est respecté.

3.10 - Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

3.11 - Politique d'investissement de la société

L'investissement en immobilisations consiste à consolider et à renouveler les équipements informatiques, bureautiques et les moyens de transport.

Le montant des investissements propres en de la société pour la période 2013-2018 se résume comme suit :

(En mDT)

Année	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Investissement	160	150	150	150	150	150	150

Il est à rappeler qu'au cours de l'exercice 2013 la société a réalisé les investissements suivants :

(en mDT)

Rubrique (en mDT)	Budget 2013	Réalisation 2013	Reliquat
Equipement Informatique	30	12	18
Équipements bureautiques et autres	40	0	40
Moyens de Transport	90	85	5
Total	160	97	63

Concernant les investissements en portefeuille, l'AlL ne prévoit pas d'investissements d'ordre stratégique.

CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

4.1 - Patrimoine de la société au 31/12/2012

4.1.1 - Créances de leasing

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

(en dinars)

		, ,
	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur contrats mis en force	167 702 561	148 143 544
Encours Financiers	154 054 549	135 177 030
Impayés	14 622 109	13 835 449
Intérêts échus différés	-974 096	-868 934
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 748 439	2 527 269
Total brut des créances leasing	169 451 000	150 015 059
A déduire couverture		
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	-10 339 797	-7 443 033
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	-1 200 000	-625 000
Produits réservés	-1 083 399	-1 257 146
Total net des créances leasing	156 827 804	139 091 198

Analyse par secteur d'activité :

L'analyse des créances de leasing par secteur d'activité se présente comme suit :

(en dinars)

		(en amais)
Secteur	31/12/2012	31/12/2011
Bâtiment et Travaux publics	11 852 713	8 344 242
Industrie	21 201 743	15 856 745
Tourisme	10 411 259	18 305 051
Commerce et Services	94 689 884	75 761 214
Agriculture	15 898 950	16 909 778
Total	154 054 549	135 177 030

Répartition par type de matériel :

Les créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

(en dinars)

Type de matériel	31/12/2012	31/12/2011
Equipements	13 618 145	13 324 248
Matériel roulant	132 312 256	112 660 738
Matériel spécifique	715 182	899 421
Sous total	146 645 583	126 884 408
Immobilier	7 408 966	8 292 622
Total	154 054 549	135 177 030

4.1.2 - Immobilisations corporelles

Au 31/12/2012, cette rubrique se présente ainsi :

(en dinars)

			Valeurs brutes			Amortissement				
Désignation	Taux d'amortis- sement	Début de période	Acquisitio ns	Cession s	Fin de période	début de période	Dotations de l'exercice	Cession s	Fin de période	Valeur comptable nette
Matériel de transport	20,00%	273 134	139000	106 940	305 194	138 032	54 491	86 591	105 932	199 262
Equipements de bureau	10,00%	98 366	3002		101 368	59 001	6 534		65 535	35 833
Matériel informatique	33,30%	200 939	10 189		211 128	157 328	28 222		185 550	25 578
Installations générales	10,00%	108 408	783		109 191	39 324	9 344		48 668	60 523
Totaux		680 848	152 974	106 940	726 882	393 686	98 591	86 591	405 686	321 196

4.1.3 - Immobilisations Financières (placement à long terme)

Le coût d'acquisition des titres de participation de l'AlL s'élève au 31/12/2012 à 1 100 000 dinars détaillé comme suit :

(en dinars)

Titres de participation	Nombre d'Actions	Valeur nominale	Montant
International SICAR (Groupe UIB)	65 000	10	650 000
UNIVERS INVEST SICAR (Groupe BTK)	90 000	5	450 000
Total			1 100 000

4.2 - Etats financiers comparés au 31 décembre

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de la société arrêtés au 31/12/2012 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci après :

- ✓ Certaines définitions relatives au traitement des opérations de leasing ne sont pas conformes aux dispositions de la NC 41 relative aux contrats de location, il s'agit de :
 - La définition du taux d'intérêt implicite ;
 - La définition de l'investissement net ;
 - La définition des produits financiers non acquis.
- ✓ Une note complémentaire sur l'état des flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 70 de la NC 01 norme générale.
- ✓ Une note sur les placements à long terme indiquant par catégorie de titres le pourcentage de détention, la provision constituée, le cas échéant et ce, conformément aux dispositions de la NC 07 relative aux placements.

L'AIL s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2013 et suivants.

4.2.1 - Bilans comparés au 31 décembreMontants exprimés en dinar tunisien

		Au 31 Décembre				
	Notes	2012	2011	2010		
ACTIF						
Liquidités et équivalents de liquidités	5	10 163 558	2 285 948	1 271 779		
Placements à court terme						
Créances issues d'opérations de leasing	6	156 827 804	139 091 198	116 671 575		
Placements à long terme	7	1 100 000	1 100 000	1 100 000		
Valeurs immobilisées						
a- Immobilisations incorporelles	8	6 565	3 259	1 976		
b- Immobilisations corporelles	9	321 196	287 161	286 272		
Autres actifs	10	6 736 460	7 533 506	6 582 292*		
Total de l'actif		175 155 583	150 301 073	125 913 895		
PASSIF						
Concours bancaires	11	2 769 542	2 785 841	6 663 979		
Emprunts et dettes rattachées	12	137 870 081	114 453 160	86 693 666		
Dettes envers la clientèle	13	2 344 008	2 214 032	1 376 306		
Fournisseurs et comptes rattachés	14	6 482 777	8 097 376	14 093 957		
Autres passifs	15	2 408 829	1 881 564	1 449 439*		
Total du passif		151 875 237	129 431 973	110 277 348		
CAPITAUX PROPRES						
Capital		15 000 000	15 000 000	10 000 000		
Réserves		5 088 517	4 448 475	3 252 755		
Résultats reportés		359 593	394 603	379 839		
Résultat de l'exercice		2 832 236	1 026 021	2 003 954		
Total des capitaux propres	16	23 280 346	20 869 100	15 636 548		
Total passif et capitaux propres		175 155 583	150 301 073	125 913 895		

^{*} Données retraitées à des fins comparatives

4.2.2 - Etats de résultats comparés au 31 décembre Montants exprimés en dinar tunisien

		Au 31 Décembre				
	Notes	2012	2011	2010		
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		15 058 756	12 444 744	10 672 444		
Autres produits sur opérations de leasing		244 190	191 964	161 357		
Total des produits de leasing	17	15 302 946	12 636 708	10 833 801		
Charges financières nettes	18	-7 240 245	-6 627 928	-4 875 821		
Produits des placements	19	67 062	24 000	34 268		
PRODUIT NET DE LEASING		8 129 763	6 032 780	5 992 248		
Charges de personnel	20	-1 710 155	-1 429 598	-1 120 604		
Autres charges d'exploitation	21	-716 493	-692 478	-689 392		
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	-102 621	-92 615	-75 251		
Total des charges d'exploitation		-2 529 268	-2 214 692	-1 <i>885 248</i>		
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		5 600 494	3 818 088	4 107 000		
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	-1 873 083	-2 223 681	-1 078 679		
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 727 412	1 594 407	3 028 321		
Autres gains ordinaires		140 610	3 876	72 318		
Autres pertes ordinaires		-49 870		-		
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 818 151	1 598 283	3 100 640		
Impôt sur les bénéfices	24	-985 916	-572 262	-1 096 685		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 832 236	1 026 021	2 003 954		
Résultat par action (de base et dilué)	16	1,888	1,006	2,004		

4.2.3 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre Montants exprimés en dinar tunisien

		A	u 31 Décembre	
	Notes -	2012	2011	2010
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Encaissements reçus des clients		97 531 847	73 628 541	66 281 200
Décaissements pour financement de contrats de leasing		-100 939 667	-89 661 619	-85 116 323
Sommes versés aux fournisseurs		-858 961	-112 267	-449 544
Sommes versés au personnel		-1 510 346	-1 159 693	-966 157
Intérêts payés		-6 429 356	-6 139 910	-4 344 430
Impôts et taxes payés		-1 805 542	-2 862 409	-2 298 753
Autres flux liés à l'exploitation		112 170	24 000	26 438
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		-13 899 854	-26 283 356	-26 867 569
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement				
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-160 309	-94 787	-179 019
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		52 800	0	20 200
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-2 703 500	-126 700	-123 900
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		2 646 282	5 818	60 169
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-164 727	-215 669	-222 549
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	=			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	5 000 000	
Dividendes et autres distributions		-400 000	-800 000	-500 000
Encaissements provenant des emprunts		121 700 000	111 690 000	95 000 000
Remboursement d'emprunts		-99 341 511	-84 498 667	-69 100 000
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		21 958 489	31 391 333	25 400 000
<u> </u>				
Variation de trésorerie		7 893 908	4 892 308	-1 690 118
Trésorerie en début de période	25	-499 892	-5 392 200	-3 702 081
Trésorerie à la clôture de la période	25	7 394 016	-499 892	-5 392 200

4.2.4 - Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2012

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nouira 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à la somme de 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

La répartition du capital se présente comme suit au 31 Décembre 2012:

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1.424.950	14.249.500	94,997%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,003%
Total Général	1 500 000	15 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 Décembre 2009).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats ;
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de produits nets de leasing ;
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés ;
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la

substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

- 1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)
- **2-** Estimation <u>individualisée</u> et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains 20% **B3-** Actifs préoccupants 50% **B4-** Actifs compromis 100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés :
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
 Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à:

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses, est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, la Société a constaté des provisions collectives pour un montant global égal à 1.200.000 D, soit 0,8% des engagements portés sur les clients non classés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

Logiciels 33,3%Matériel de transport 20,0%

•	Mobilier et matériel de bureau	10,0%
•	Matériel informatique	33,3%
•	Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

(c-10)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.163.558 DT au 31 Décembre 2012 contre 2.285.948 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	Au 31 Dé	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011	
Banques	10 162 411	2 284 801	
Caisses	1 147	1 147	
Total	10 163 558	2 285 948	

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2012, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 156.827.804 DT contre un solde net de 139.091.198 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
Créances sur contrats mis en force		167 702 561	148 143 544
+ Encours financiers	6.1	154 054 549	135 177 030
+ Impayés	6.2	14 622 109	13 835 449
- Intérêts échus différés		(974 096)	(868 934)
Créances sur contrats en instance de mise en force		1 748 439	2 527 269
Total brut des créances leasing		169 451 000	150 015 059
A déduire couverture			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3	et B4	(10 339 797)	(7 443 033)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1		(1 200 000)	(625 000)
Produits réservés		(1 083 399)	(1 257 146)
Total net des créances leasing		156 827 804	139 091 198

6.1. Encours financiers:

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2012 la somme de 154.054.549 DT contre 135.177.030 DT au 31 Décembre 2011.

Par rapport au 31 décembre 2011, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 18.877.519 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2011	135 177 030
Additions de la période	
Investissements	89 060 034
Relocations	1 317 120
Consolidations	0
Retraits de la période	
Remboursements	(66 462 242)
Cessions à la Valeur résiduelle	(7 022)
Cessions anticipées	(4 100 368)
Relocations	(930 003)
Encours financiers au 31 décembre 2012	154 054 549

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

6.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	168 855 068	148 616 140
à recevoir dans moins d'1 an	66 723 272	58 812 396
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	101 531 764	89 287 117
à recevoir dans plus de 5 ans	600 032	516 627
- Produits financiers non acquis	(22 711 489)	(18 886 398)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	146 143 578	128 043 693
à recevoir dans moins d'1 an	54 959 793	48 105 070
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	90 632 761	79 451 234
à recevoir dans plus de 5 ans	551 024	487 390
Valeurs résiduelles (2)	52 650	67 677
Contrats suspendus ordinaires (3)	5 863 532	4 653 951
Contrats suspendus en contentieux (4)	1 994 789	2 411 708
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	154 054 549	135 177 030

6.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Bâtiment et travaux publics	11 852 713	8 344 242
Industrie	21 201 743	15 856 745
Tourisme	10 411 259	18 305 051
Commerces et services	94 689 884	75 761 214
Agriculture	15 898 950	16 909 778
Total	154 054 549	135 177 030

6.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Equipements	13 618 145	13 324 248	
Matériel roulant	132 312 256	112 660 738	
Matériel spécifique	715 182	899 421	
Sous Total	146 645 583	126 884 408	
Immobilier	7 408 966	8 292 622	
Total	154 054 549	135 177 030	

6.2. Impayés:

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2012 la somme de 14.622.109 DT contre 13.835.449 DT au 31 Décembre 2011. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Clients ordinaires (1)	9 101 960	8 469 734	
Inférieur à 1 mois	2 687 044	2 682 849	
Entre 1 et 3 mois	2 874 258	2 798 985	
Entre 3 et 6 mois	852 418	1 016 512	
Entre 6 mois et 1 année	946 891	935 267	
Supérieur à 1 année	1 484 292	918 218	
Frais	400 383	322 881	
Ajustements pour chèques retournés impayés et autres	(143 326)	(204 977)	
Clients litigieux (2)	5 347 942	5 138 095	
Valeurs impayées (3)	172 207	227 619	
Total (1)+(2)+(3)	14 622 109	13 835 449	

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					
	A	B 1	B 2	В 3	B 4	TOTAL
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	108 129 913	37 324 069	1 491 172	2 358 867	4 751 341	154 055 362
Impayés	986 865	3 804 455	622 675	1 268 753	7 939 361	14 622 109
Intérêts échus différés	(694 521)		(8 733)	(15 243)	1 1	(974 096)
Contrats en instance de mise en force	1 746 008	2 430	-	-	-	1 748 439
CREANCES LEASING	110 168 266	40 883 292	2 105 114	3 612 376	12 682 765	169 451 813
Avances reçues (*)	(1 850 433)	(12 123)	-	-	(472 951)	(2 335 508)
ENCOURS GLOBAL	108 317 832	40 871 169	2 105 114	3 612 376	12 209 814	167 116 305
ENGAGEMENTS HORS BILAN	1 714 003	77 090	-	<u>-</u>	-	1 791 092
TOTAL ENGAGEMENTS	110 031 835	40 948 259	2 105 114	3 612 376	12 209 814	168 907 398
Produits réservés	_	-	(40 960)	(183 723)	(858 716)	(1 083 399)
Provisions individuelles sur encours financiers	-	-	-	(5 966)	(3 208 926)	(3 214 891)
Provisions individuelles sur impayés	-	-	(33 694)	(307 155)	(6 784 057)	(7 124 906)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 et B4	-	-	(74 654)	(496 844)	(10 851 699)	(11 423 196)
Produits réservés						
Provisions collectives	(880 255)	(319 745)				(1 200 000)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1	(880 255)	(319 745)	0	0	0	(1 200 000)
ENGAGEMENTS NETS	109 151 580	40 628 513	2 030 460	3 115 533	1 358 115	156 284 201
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,25%	2,14%		
action and action for performance (B2, B2 et B4)				10,61%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et ag	gios réservés		3,55%	13,75%		
(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)				63,72%		

^(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2012 et au 31 Décembre 2011 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Participation - Univers SICAR (Groupe BTK) (*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (Groupe UIB) (**)	650 000	650 000
Total	1 100 000	1 100 000

^(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.
(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

Note 8. Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2012 une valeur nette comptable de 6.565 DT contre 3.259 DT au 31 Décembre 2011. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement
Logiciels	33,3%
TOTAUX	

Valeurs brutes						
Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période			
65 131	7 335	-	72 466			
65 131	7 335	-	72 466			

Amortissements							
Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période				
61 872	4 029	-	65 901				
61 872	4 029	-	65 901				

Valeur
comptable
nette
6 565
6 565

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 une valeur nette comptable de 321.196 DT contre 287.161 DT au 31 Décembre 2011. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissemen		
Matériel de transport	20,0%		
Equipements de bureau	10,0%		
Matériel informatique	33,3%		
Installations générales	10,0%		
TOTAUX			

	Valeurs brutes							
Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période					
273 134	139 000	106 940	305 194					
98 366	3 002	-	101 368					
200 939	10 189	-	211 128					
108 408	783	-	109 191					
680 848	152 974	106 940	726 882					

	Valeur			
Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	comptable nette
138 032	54 491	86 591	105 932	199 262
59 001	6 534	-	65 535	35 833
157 328	28 222	-	185 550	25 578
39 324	9 344	-	48 668	60 523
393 686	98 591	86 591	405 686	321 196

Note 10. Autres actifs:

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 la somme de 6.736.460 DT contre 7.533.506 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille comme suit :

		Au 31 Décembre		
	_	2 012	2 011	
Dépôts et cautionnements versés		305	305	
Prêts et avances au personnel	10.1	418 330	392 549	
Charges reportées	10.2	486 666	284 713	
Fournisseurs, avances et acomptes		1 035	2 187	
Etat, report de TVA		5 509 185	6 196 128	
Etat, report d'I.S	15.1	0	423 095	
Charges constatées d'avance	10.3	18 292	26 994	
Produits à recevoir des tiers		2 957	2 957	
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing		297 792	202 752	
Compte d'attente		1 898	1 826	
Total		6 736 460	7 533 506	

10.1. Prêts et avances au personnel:

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Prêts accordés sur fonds social (1)	398 030	391 049	
Échéances à plus d'un an	347 401	354 499	
Échéances à moins d'un an	50 629	36 550	
Avances au personnel (2)	20 300	1 500	
Avances sur primes	20 300	1 500	
Total général (1)+(2)	418 330	392 549	

10.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2012 :

	Taux		Valeurs b			Résorptions				Valeur
Désignation	de résorption	Début de	Additions	Régul.	Fin de	Début de	Dotations	Régul.	Fin de	comptable
		période			période	période	de la période		période	nette
Frais d'émission des obligations	(a)	721 405	302 457	-	1 023 862	484 628	174 571	-	659 199	364 664
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	74 972	96 000	-	170 972	27 036	21 933	-	48 969	122 002
TOTAUX		796 378	398 457	0	1 194 835	511 664	196 504	0	708 168	486 666

⁽a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 196.504 DT figure parmi les charges financières.

10.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Fournitures de bureau et autres	11 458	9 949	
Licence Antivirus online	2 334	1 920	
Abonnement ADSL	564	425	
Maintenance	375		
Assurance voitures	3 561		
Frais sur achat de cadeaux	0	14 700	
Total	18 292	26 994	

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2012 la somme de 2.769.542 DT contre 2.785.841 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Banques, découverts	2 769 542	2 785 841	
Total	2 769 542	2 785 841	

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 137.870.081 DT au 31 Décembre 2012 contre 114.453.160 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre		
	-	2 012	2 011	
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	13.1	134 637 322	112 278 833	
Billets de trésorerie		500 000	4 000 000	
Emprunts bancaires		75 385 322	67 088 833	
Emprunts obligataires		58 752 000	41 190 000	
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)		3 242 909	2 186 947	
Intérêts sur emprunts bancaires		812 763	483 202	
Intérêts sur emprunts obligataires		2 255 471	1 529 070	
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675	
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)		(10 150)	(12 620)	
Intérêts sur billets de trésorerie		(10 150)	(12 620)	
Total général (1) + (2) + (3)		137.870.081	114 453 160	

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2012 :

	Montant	Taux		Soldes			Fin de période		
DESIGNATION	du	d'intérêt	Modalités de remboursement	en début	Utilisations	Remboursements	Soldes	Echéances à	échéances
	crédit	effectif		de période		de la période		plus d'un an	à moins d'un an
BILLETS DE TRESORERIE									
Billet de trésorerie UOS SICAV	3 000 000	5,00%	11 janvier 2012	3 000 000		3 000 000	0	-	-
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	28 février 2012	1 000 000		1 000 000	0	-	-
Billet de trésorerie TUNIS CENTER	500 000	5,65%	12 mai 2013	-	500 000		500 000	-	500 000
Total des billets de trésorerie				4 000 000	500 000	4 000 000	500 000		500 000
Total des blices de tresorere				4 000 000	200 000	4 000 000	200 000		200 000
CREDITS BANCAIRES									
AL BARAKA BANK	6 500 000	TMM+2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	72 000 000	(72 000 000)	18 000 000	-	18 000 000
AV DADAWA DANW	7 000 000	5.750		5.754.050		(1.010.500)	1 105 155	2 020 055	1 205 511
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 754 069	=	(1 318 602)	4 435 467	3 039 956	1 395 511
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 000 000	=	(889 951)	4 110 049	3 168 191	941 858
втк	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du	7 800 000	=	(1 950 000)	5 850 000	2 600 000	3 250 000
BIK	13 000 000	1101101+1,370	31 mars 2010	7 800 000	_	(1)30 000)	3 830 000	2 000 000	3 230 000
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 4ans et demi à partir du 31 mars 2011	9 336 000	=	(1 998 000)	7 338 000	4 008 000	3 330 000
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5 ans et demi	5 000 000	_	(750 000)	4 250 000	3 000 000	1 250 000
5111	3 000 000	5,5070	dont six mois de franchise à partir du	2 000 000		(,50 000)	. 250 000	2 000 000	1 230 000
BTK	9 200 000	TMM+2%			9 200 000	=	9 200 000	7 155 556	2 044 444
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une	375 000	_	(375 000)	-	_	_
			année de franchise Semestriellement sur 6 ans dont une			· ·			
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	année de franchise	1 800 000	-	(400 000)	1 400 000	1 000 000	400 000
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	3 000 000	-	(500 000)	2 500 000	2 000 000	500 000
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 437 500	-	(750 000)	1 687 500	937 500	750 000
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du	8 586 264	_	(1 846 959)	6 739 305	4 776 691	1 962 614
BIE .	10 000 000	1141141 1,23 /0	04 mai 2011	0 300 204		(1 040 757)	0 737 303	4 7 7 6 6 5 1	1 702 014
STB	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28 février 2013	-	5 000 000	=	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK	5 000 000	TMM+1,7%		_	5 000 000	(125 000)	4 875 000	3 897 740	977 260
			Trimestriellement sur 5 ans						
Total des crédits bancaires				67 088 833	91 200 000	(82 903 511)	75 385 322	39 583 634	35 801 687
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
EM RENTS OBLIGATAIRES									
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	(2 000 000)	0		
AIL 2008 AIL 2009	10 000 000	6,50% 6,50%	Annuellement (2009-2013) Annuellement (2010-2014)	4 000 000 6 000 000	=	(2 000 000) (2 000 000)	2 000 000 4 000 000	2 000 000	2 000 000 2 000 000
AIL 2009 AIL 2010	10 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	(3 000 000)	9 000 000	6 000 000	3 000 000
		-	` ´	17 190 000	_	(3 438 000)	13 752 000	10 314 000	3 438 000
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	17 190 000	20 000 000	(3 438 000)	30 000 000	24 000 000	
AIL 2012				44 400 5	30 000 000	(4.5.450			6 000 000
Total des emprunts obligataires				41 190 000	30 000 000	(12 438 000)	58 752 000	42 314 000	16 438 000
TOTAL GENERAL				112 278 833	121 700 000	(91 341 511)	134 637 322	81 897 634	52 739 687

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.344.008 DT au 31 Décembre 2012 contre 2.214.032 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Avances et acomptes reçus des clients	2 335 508	2 205 532	
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500	
Total	2 344 008	2 214 032	

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 6.482.777 DT au 31 Décembre 2012 contre 8.097.376 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Fournisseurs d'exploitation (1)	10 046	15 701	
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)	6 472 731	8 081 675	
Total général (1) + (2)	6 482 777	8 097 376	

Note 15. Autres passifs:

Les autres passifs totalisent 2.785.829 DT au 31 Décembre 2012 contre 1.881.564 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
Personnel, provisions pour congés payés		266 990	205 151
Personnel, autres charges à payer		155 793	127 437
Etat, retenues sur salaires		31 279	29 289
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		139 217	155 478
Etat, impôt sur les sociétés à payer 1	5.1	461 890	-
Etat, autres impôts et taxes à payer		25 800	11 792
C.N.S.S		93 503	80 816
Assurance groupe		18 089	15 635
Assurance COMAR		857 194	980 528
Autres comptes créditeurs		191 304	149 475
Diverses charges à payer 1	5.2	143 267	106 306
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leas	sing	16 650	18 443
Compte d'attente		7 853	1 243
Total		2 408 829	1 881 564

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
+ Impôt sur les sociétés dû	562 821	572 262	
- Acomptes provisionnels	(88 138)	(985 428)	
- Retenues à la source opérées par les tiers	(12 793)	(9 929)	
Dette (ou report) d'impôt exigible	461 890	(423 095)	

15.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Redevances téléphoniques	10 000	17 111	
Honoraires	86 107	72 837	
Eau & électricité	2 000	-	
Loyers	45 160	16 358	
Total	143 267	106 306	

Note 16. Capitaux propres:

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
	_	2 012	2 011
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserve légale	(A)	509 430	438 399
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		3 000 000	2 500 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	529 087	460 076
Résultats reportés		359 593	394 603
Capitaux propres avant résultat de l'e	exercice	20 448 110	19 843 078
Résultat de l'exercice (1)	-	2 832 236	1 026 021
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	23 280 346	20 869 100
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)		1 500 000	1 020 274
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2)	(D)	1,888	1,006

⁽A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

⁽B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

⁽C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRBG ^(*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2011	15 000 000	438 399	650 000	2 500 000	400 000	460 076	394 603	1 026 021	20 869 100
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 juillet 2012		71 031		500 000		90 000	(35 010)	(626 021)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social						12 287 (33 277)			12 287 (33 277)
Résultat de l'exercice 2012								2 832 236	2 832 236
Soldes au 31 Décembre 2012	15 000 000	509 430	650 000	3 000 000	400 000	529 087	359 593	2 832 236	23 280 346

Note 17. Produits de leasing : L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		Au 31 Décembre		
		2 012	2 011	
Intérêts et revenus assimilés (1)		15 058 756	12 444 744	
Intérêts conventionnels	(A)	14 536 079	12 719 411	
Intérêts intercalaires	(B)	42 899	19 700	
Préloyers	(C)	97 466	85 629	
Intérêts de retard		158 075	88 137	
Intérêts sur opérations de rééchelonneme	ent	50 490	79 342	
Variation des produits réservés	17.1	173 747	(547 475)	
Autres produits sur opérations de leasing	(2)	244 190	191 964	
Produits sur cessions anticipées de contrat	de leasing	162 622	118 870	
Frais de dossier		81 568	73 093	
Total (1)+(2)		15 302 946	12 636 708	
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de la période		129 982 886	114 433 539	
. A la fin de la période		147 945 480	129 982 886	
. Moyenne	(D)	138 964 183	122 208 212	
- Produits de la période	(E)=(A)+(B)+(C)	14 676 444	12 824 740	
- Taux moyen	(C)/(D)	10,56%	10,49%	

17.1. Variation des produits réservés :

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	457 414	93 997	
Intérêts de retard antérieurs	423	1 659	
Intérêts de rééchelonnement	19 465		
Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(303 551)	(623 121)	
Intérêts de retard		(548)	
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		(19 461)	
Total	173 747	(547 475)	

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre		
		2 012	2 011	
Charges financières des emprunts (1)	(A)	7 062 700	6 090 853	
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		3 382 780	2 459 803	
Intérêts des crédits bancaires		2 516 086	2 519 927	
Intérêts des certificats de leasing		924 840	923 268	
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		42 490	40 508	
Résorptions des frais d'émission des emprunts		196 504	147 347	
Autres charges financières (2)		177 545	537 075	
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		195 926	541 594	
Autres produits financiers		(18 381)	(4 519)	
Total (1)+(2)		7 240 245	6 627 928	
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		111 690 000	85 087 500	
. A la fin de la période		121 700 000	111 690 000	
. Moyenne	(B)	116 695 000	98 388 750	
- Taux moyen	(A)/(B)	6,05%	6,19%	

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
+ Plus value potentielle sur placements	17 562	-	
- Moins value potentielle sur placements	-	-	
+ Dividendes	45 000	19 500	
+ Jetons de présence	4 500	4 500	
Total	67 062	24 000	

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Salaires et compléments de salaires	826 966	674 840	
Charges connexes aux salaires	475 355	381 631	
Cotisations de sécurité sociale	288 901	225 696	
Autres charges sociales	118 933	147 432	
Total	1 710 155	1 429 598	

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Divers achats (1)	111 699	78 985
Achat de matières et fournitures	111 699	78 985
Services extérieurs (2)	209 810	195 256
Locations	120 933	121 497
Entretiens et réparations	9 857	8 855
Primes d'assurances	16 067	12 134
Autres	62 953	52 771
Autres services extérieurs (3)	239 742	254 284
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	117 701	104 119
Publicités, publications, relations publiques	16 896	34 091
Cotisations et dons	24 877	18 380
Déplacements, missions et réceptions	2 655	22 088
Frais postaux et de télécommunications	47 073	40 943
Services bancaires et assimilés	30 540	34 663
Charges diverses (4)	43 750	56 250
Jetons de présence	43 750	56 250
Impôts et taxes (5)	111 492	104 903

Total $(1) + (2) + (3) + (4) + (5)$	716 493	689 678
Autres impôts et taxes	1 647	1 586
Droits d'enregistrement et de timbres	2 028	3 317
T.C.L	107 817	100 000

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 029	1 698
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	98 592	90 917
Total	102 621	92 615

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 372 666	2 717 582
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	575 000	625 000
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 074 583)	(1 118 901)
Total	1 873 083	2 223 681

Note 24. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2012 et le 31 Décembre 2011, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Résultat net de l'exercice	2 832 235	1 026 021
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	985 916	572 262
- Dotations aux provisions	2 947 666	3 342 582
- Jetons de présence	43 750	56 250
A déduire		
- Dividendes	(45 000)	(19 500)
 Réinvestissements exonérés relatifs aux fonds gérés par la SICAR INVEST 	(1 000 000)	
Bénéfice fiscal avant provisions	6 764 568	4 977 615
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(2 947 666)	(3 342 582)
Résultat fiscal	2 816 902	1 635 033
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	985 916	572 262

Note 25. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2012, comme suit :

	Au 31 De	écembre
	2 012	2 011
+ Avoirs en banques	10 162 412	2 284 802
- Découverts bancaires	(2 769 542)	(2 785 841)
+ Avoirs en caisse	1 147	1 147
Total	7 394 016	(499 892)

Note 26. Engagements hors bilan:

26.1. Engagements donnés :

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2012 :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Opérations de leasing	1 791 092	3 192 709	
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	6 587 200	4 953 176	
Intérêts à courir sur emprunts BTE	518 435	789 097	
Intérêts à courir sur emprunts BTL	856 863	1 531 209	
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 612 364	2 440 987	
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	843 461	1 528 184	
Intérêts à courir sur emprunts AMEN BANK	693 068	-	
Intérêts à courir sur certificat de leasing	111 660	88 817	
Total	14 014 143	14 524 179	

26.2. Engagements reçus:

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Intérêts non échus sur opérations de leasing	23 619 775	20 664 624	
Garanties réelles reçues des clients	2 682 506	1 574 379	
Valeur des biens donnés en leasing	182 625 885	161 045 814	
Total	208 928 166	183 284 818	

Note 27. Transactions avec les parties liées :

27.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2012.

			de la périod	recteur Général le du 25.6.2012 .12.2012	Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	67 645	-	44 784	-	43 750	43 750
Avantages Postérieurs à l'emploi	-	-		-	-	-
Autres Avantages à long terme	-	-		-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-		-	-	-
Paiements en actions	-	-		-	-	-
TOTAL	67 645	0	44 784	0	43 750	43 750

27.2. Relations avec les autres parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

		BTK	SCIF
Commissions de placement emprunt AIL 2012	*	_	
Commissions d'étude et mise en place de l'emprunt obligataire AIL 2012	*	-	(270.000)
Commissions de gestion emprunt AIL 2012	*	-	
Commissions de montage Billet de trésorerie		-	
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		-	(8 000)
Commissions sur versement chèque		(615)	-
Commissions sur virements et versement effets		(21 880)	-

(Suite)		BTK	SCIF
Commissions de gestion sur facilités de caisse		-	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires		(195 797)	
Intérêts sur crédits bancaires		(1 135 209)	-
Charges locatives	**	(88 866)	-
Jetons de présence servis		(37 500)	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires		16 058	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing		30 399	1 616

^(*) Inscrits en charges reportées dont 56.250 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

Note 28. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

Note 29. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2012, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

^(**) Dont 12.654 DT de charges estimées sur occupation des locaux des agences de Sousse 2, de Nabeul et de Gabes pour lesquels les contrats de bail n'ont pas encore été conclus avec la BTK.

ANNEE 2012

		Engagements	Pondération	Risques
		bruts		encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	29.5	160 836 539		150 978 364
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	29.6	8 872 748		4 121 521
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		327 761	100%	327 761
Titres de participation		1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement		-	100%	-
Autres actifs financiers		418 635	100%	418 635
Créances sur l'Etat		5 509 185	0%	-
Autres postes d'actifs		321 974	100%	321 974
Banques et caisses		10 163 558	20%	2 032 712
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS		187 550 400		159 300 966

29.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+	15 000 000
Réserves	+	5 088 517
Résultats reportés	+	359 593
Résultat de l'exercice	+	2 832 236
Distributions proposées (Proposée par le C Administration du 16/04/2013)	-	(1 350 000)
Provisions non affectées	+	
Charges reportées	-	(486 666)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	21 443 680
Provisions collectives sur engagements courants et nécessitant un suivi particu	ulier	1 200 000
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	В	1 200 000
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	22 643 680

29.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS

14,21%

29.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

Encours financiers
Impayés
Intérêts échus différés
Contrats en instance de mise en force
Avances reçues
ENCOURS GLOBAL
Produits réservés
TOTAL BILAN
Engagements hors bilan sur opérations de leasing
TOTAL HORS BILAN
TOTAL ENGAGEMENTS
Garanties imputables sur risques encourus
Garanties non imputables sur risques encourus
Provisions sur encours financiers
Provisions sur impayés
TOTAL DE LA COUVERTURE
Leasing immobilier (décôte 50%)
Risques encourus négatifs
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE

	ANAL	YSE PAR CLASS	E		
A	B 1	B 2	В 3	B 4	TOTAL
Actifs courants	Actifs nécessitant	Actifs incertains	Actifs	Actifs	
Actis courants	un suivi particulier	Actis incertains	préoccupants	compromis	
108 129 913	37 324 069	1 491 172	2 358 867	4 751 341	154 055 362
986 865	3 804 455	622 675	1 268 753	7 939 361	14 622 109
(694 521)	(247 663)	(8 733)	(15 243)	(7 937)	(974 096)
1 746 008	2 430	-	-	-	1 748 439
(1 850 433)	(12 123)	-	-	(472 951)	(2 335 508)
108 317 832	40 871 169	2 105 114	3 612 376	12 209 814	167 116 305
-	-	- 40 960	(183 723)	(858 716)	(1 083 399)
108 317 832	40 871 169	2 064 153	3 428 654	11 351 097	166 032 906
1 714 003	77 090	-	-	-	1 791 092
1 514 002	77 000		0		1 501 002
1 714 003	77 090	0	0	0	1 791 092
110 031 835	40 948 259	2 064 153	3 428 654	11 351 097	167 823 998
110 031 633	40 940 239	2 004 155	3 420 034	11 331 097	107 623 996
(7 000)				(1 500)	(8 500)
(132 083 660)	(43 489 064)	(2 453 894)	(2 983 338)	(1 615 929)	(182 625 885)
(132 003 000)	(43 469 004)	(2 433 694)	(5 966)	(3 208 926)	(3 214 891)
_	_	(33 694)	(307 155)	(6 784 057)	(7 124 906)
-	_	(33 094)	(307 133)	(0 784 037)	(7 124 900)
(132 090 660)	(43 489 064)	(2 487 588)	(3 296 459)	(11 610 411)	(192 974 182)
(102 000 000)	(10 10) 001)	(2 107 200)	(8 250 185)	(11 010 111)	(192971102)
(2 359 088)	(1 259 908)		(248 804)	(253 721)	(4 121 521)
(200)	(1 20 > 500)	_	(2.000.)	(200 /21)	(121021)
108 910 278	39 957 993	2 028 267	2 955 858	1 247 488	155 099 885

Document de référence AIL 2014 87 87

29.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER

LEASING MOBILIER

		A	NALYSE PAR CLASSE	1		
	A	B 1	B 2	В 3	B 4	TOTAL
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers Impayés	103 520 850 937 478	35 084 959 3 654 102	1 491 172 622 675	2 009 031 1 170 234	4 271 819 7 032 402	146 377 832 13 416 891
Intérêts échus différés	(667 576)	(233 488)	(8 733)	(12 940)	(7 135)	(929 871)
Contrats en instance de mise en force	1 746 008	2 430	-	-	-	1 748 439
Avances reçues	(1 832 786)	(12 123)	-	-	(464 230)	(2 309 140)
ENCOURS GLOBAL	103 703 975	38 495 881	2 105 114	3 166 326	10 832 856	158 304 151
Produits réservés	0	0	(40 960)	(159 090)	(660 854)	(860 905)
TOTAL BILAN	103 703 975	38 495 881	2 064 153	3 007 235	10 172 002	157 443 245
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	1 714 003	77 090	-	-	-	1 791 092
TOTAL HORS BILAN	1 714 003	77 090	0	0	0	1 791 092
TOTAL ENGAGEMENTS	105 417 977	38 572 970	2 064 153	3 007 235	10 172 002	159 234 338
Garanties imputables sur risques encourus Garanties non imputables sur risques encourus	(7 000) (123 644 068)	-	0 (2 453 894)	0 (2 502 774)	(1 500) (755 951)	(8 500) (169 708 763)
Provisions sur encours financiers	0	0	0	(5 966)	(3 030 015)	(3 035 981)
Provisions sur impayés	0	0	(33 694)	(307 155)	(6 178 764)	(6 519 613)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(123 651 068)	(40 352 076)	(2 487 588)	(2 815 895)	(9 966 230)	(179 272 856)
Risques encourus négatifs	-	-	-	-	-	-
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	106 551 190	38 698 085	2 028 267	2 707 054	993 767	150 978 364

Document de référence AIL 2014

88

LEASING IMMOBILIER

incours financiers
mpayés
ntérêts échus différés
Contrats en instance de mise en force
avances reçues
ENCOURS GLOBAL
roduits réservés
TOTAL BILAN
ingagements hors bilan sur opérations de leasing
TOTAL HORS BILAN
TOTAL ENGAGEMENTS
Garanties imputables sur risques encourus
Garanties non imputables sur risques encourus
rovisions sur encours financiers
rovisions sur impayés
TOTAL DE LA COUVERTURE
easing immobilier (décôte 50%)
tisques encourus négatifs
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE

ANALYSE PAR CLASSE									
A	B 1	B 2	В 3	B 4					
Actifs courants	Actifs nécessitant	Actifs	Actifs	Actifs					
Actis courants	un suivi particulier	incertains	préoccupants	compromis					
4 609 063	2 239 110		349 835	479 522					
49 387	150 353		98 519	906 959					
(26 945)	(14 174)	-	(2 304)	(802)					
- (17.647)	-	-	-	- (0.721)					
(17 647)	-	-	-	(8 721)					
4 613 857	2 375 288		446 051	1 376 958					
			(24,622)	(107.050)					
-	-	-	(24 632)	(197 862)					
4 613 857	2 375 288		421 419	1 179 096					
-	-	-	-	-					
-	-	-	-	-					
4 (12 055	2 255 200		421 410	1 170 007					
4 613 857	2 375 288		421 419	1 179 096					
_			_	_					
(8 439 592)	(3 136 988)	_	(480 564)	(859 978)					
(0 13) 3)2)	(3 130 700)	_	-	(178 911)					
_	_	_	_	(605 292)					
				· · · · · ·					
(8 439 592)	(3 136 988)		(480 564)	(1 644 182)					
(2 359 088)	(1 259 908)		(248 804)	(253 721)					
-	-	-	-	-					
2 359 088	1 259 908	0	248 804	253 721					

TOTAL

7 677 530 1 205 218 (44 225)

(26 368)

8 812 154

(222494)

8 589 660

8 589 660

(12 917 122) (178 911) (605 292)

(13 701 325)

(4 121 521)

4 121 521

4.2.5 - Notes complémentaires relatives aux financiers arrêtés au 31 décembre 2012 :

(En DT)

Désignations	2012	2011
Encaissements provenant des emprunts	121 700 000	111 690 000
Crédit AL BARAKA BANK (renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans)	72 000 000	67 500 000
Crédit BTE (Remboursement trimestriel sur 5 ans)	0	3 000 000
Crédit BTK (Remboursement trimestriel sur 5 ans)	9 200 000	5 000 000
Emprunt obligataire AIL 2011	0	17 190 000
Emprunt obligataire AIL 2012	30 000 000	0
Billet de trésorerie	500 000	4 000 000
Crédit BTL (Remboursement trimestriel sur 5 ans)	0	10 000 000
Crédit BTL (Remboursement sur 4 mois)	0	0
Crédit AL BARAKA BANK (Remboursement trimestriel sur 5 ans)	0	5 000 000
STB	5 000 000	0
AMEN BANK	5 000 000	0
Remboursement d'emprunts	-99 341 512	-84 498 667
Billet de trésorerie UOS SICAV	-4 000 000	0
Crédit AL BARAKA BANK (Remboursement semestriellement sur 5 ans)		-1 245 931
Crédit AL BARAKA BANK (renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans)	-72 000 000	-62 500 000
Crédit AL BARAKA BANK (Semestriellement sur 5 ans)	-2 208 553	
Crédits BTK	-4 698 000	-5826500
Crédit BTE	-1 275 000	-950 000
Crédit BTL	-2 596 959	-4 976 236
Crédit AMEN BANK	-125 000	
Emprunt obligataire AIL 2007	-2 000 000	-2 000 000
Emprunt obligataire AIL 2008	-2 000 000	-2 000 000
Emprunt obligataire AIL 2009	-2 000 000	-2 000 000
Emprunt obligataire AIL 2010	-3 000 000	
Emprunt obligataire AIL 2011	-3 438 000	-3 000 000

st Ncomp	Intitulé	mnt Texte1
	s reçus des clients	
41	Clients & comptes rattachés	97 518 669.847 Credit -1
77	Gains extraordinaires	13 178.451 Credit -1
-	- Ve	97 531 848.298
nmes versé	es aux fournisseurs	
401	Fournisseurs d'exploitation	-580 054.295 Crédit - 1
461	Compte d'attente	-283 603.326 Crédit - I
471	Charges constatées d'avance	Crédit - I
615	Entretions et réparations	4 901.724 Crédit - I
616	Primes d'assurances	Crédit - 1
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-204,160 Crédit - 1
622	MAYOR STREET, AND	-0.600 Crédit - 1
665	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-858 960.657
Processor and the same of	ées aux personnel	-3 188.415 Crédit -1
118	Autres réserves	
421	Personnel- avances & acomptes	-35 039.300 Credit -1
425	Personnel - rémunérations dues	-724 408.148 Crédit - I
4321	IRPP	-221 251.754 Crédit - I
433	Etat contributions à payer	-25 758.953 Crédit - I
451		-46 144.484 Crédit -1
453	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-404 757,574 Crédit -
616	Primes d'assurances	-25 116.876
64	Charges de personnel	-24 680.000 Crédit -
0.4	Territor Sept. and Proceedings	-1 510 345.504
rēts payés		
27	Autres actifs non courants	+131 000.000 Crédit -
471	Charges constatées d'avance	-10 150.066 Credit -
627	Services bancaires et assimilés	-30 540.270 Credit -
651	Charges d'intérêts	-6 276 046.585 Crédit -
750	letérêts créditeur des comptes courants bancaires	18 380.544 Crédit - -6 429 356.377
		-6 429 330.377
oots & taxe		-1 500 759.543 Credit -
4322	Retenue à la source	-100 930.518 Credit -
434	Etat-impôts sur les bénéfices	-183 211.503 Credit -
436	Etat taxes sur le chiffre d'affaires	-20 640,500 Crédit -
439	Autres impôts, taxes &versements assimilés	-1 805 542.064
tres flux lié	s à l'exploitation	40 870 746 Cuts
634	Pertes sur créances irrécouvrables	-49 870.246 Crédit - 4 500.000 Crédit -
733	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs	94 978.915 Crédit -
734	Ristournes perçues de l'assurance COMAR	62 561.600 Credit -
751	Produits des participations	112 170.269
enla en en en	et provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou in	
22	Immobilisations corporelles	Débit
404	Fournisseurs d'immobilisations	-50 217 722,466 Debit -
405	Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer	-50 980 140,909 Debit -
408	Fournisseurs -factures non parvenues	97 887.338
		-101 099 976.037
	nt provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou inc	106 940,000 Crédit
22	Immobilisations corporelles	-86 592.471 Crédit -
28	Amortissements des immobilisations	
7363	Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains sur éléments	52 800.000
	et excuences de l'acquielles d'immobilisation financière	22.000.000
caissemer	nt provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	-2 637 900,000 Debit
25	Participations & créances liées à des participations	-2 Pr 4 2 Well 1 Hills 1 Server

15	Participations & créances liées à des participations	2 637 900.000	Crédit
6	Autres immobilisations financières	8 382.000	Credit
		2 646 282.000	
ndes	et autres distributions		
14	Société du groupe & actionnaires	-400 000.000	Crédit - Déhit
	- I was a second and a second a	-400 000.000	

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Alf. 11, Rue Hed Novice - 1001 - Turis

NOTE 14 EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS ARRETE AU 31 decembre 2012 (Mortants exprinde en dinore)

DESIGNATION	Montant de centr	Dane	Tour d'autorit effectsi	Modalités de combonroment
NELETA DE TRESORERSE				
Bellet de tenseroie unvert selégations recre Bellet de tenseroire unvert selégations (seja Bellet de tenseroire TUNIS CENTRE Tutal des billets de tenseroire	3 G00 084 1 G00 080 500 1860	94/39/15 WU12/16 13/15/12	5.00% 5.00% 5.00%	11 JANVIER 2012 28 FEVRIER 2012 12 MAI 2013
SEDITS RANCARES				
AL BARAKA BANK AL BARAKA BANK AL BARAKA BANK BTK	28.000.000 2.000.000 5.000.000 53.000.000 52.000.000	16/05/11 21/05/16 16/16/11 27/04/06 14/07/16	TMM+1,75% 5,75% 5,75% 7,75% TMM+1,3% 1,67%	Bymouvelable tous lie. I more our 3 ans. Settysmicflement our 3 ans. Settysmicflement our 5 ans. Settysmicflement our 5 ans. Settysmicflement our 5 ans. Transmittelliment our 5 ans. 6 parter du 21 mars. 2010. Transmittelliment our 5 ans. dust our mans de finantiese à parter du 31 mars. 2011.
BTK.	3 000 000	21/06/11	3.50%	Trimontriellement sur 5.3 am dont en mon de franchise à parier du 31 mars 2012
BTK		269912	TMM+2%	Trimmmedienum sur 3,5 aux dont six mois de franches à partir du 35 mars 2012
BTE BTE BTL BTL AMEN BANK S T R	3 600 600 2 600 600 3 600 600 3 600 600 5 600 600 3 600 600	14/96/2007 02/86/10 12/96/11 05/04/10 31/06/12 21/46/12 06/11/12	TMM+1.5% TMM+1.7% TMM+1.7% TMM+1.2% TMM+1.2% TMM+1.7% TMM+2%	Trimovisitament our 5 ans dent use année de transhire Sementriellement our 6 ans dent use année de transhire Sementriellement our 6 ans Trimovisiellement our 5 ans a partir de 194 ma 2011) Trimovisiellement our 5 ans a partir de 194 ma 2011) Trimovisiellement our 5 ans a partir de 194 ma 2011)
Tatal des cristits bancaires				
EMPRINTS ORLEGATARRES AR. 2009 AR. 2009 AR. 2000 AR. 2011 AR. 2012	10 100 000 10 000 000 15 000 000 17 100 000	(1)1247 300908 2340249 080420 280411 1806/22	6,875% 6,90% 6,90% 5,25% 5,25% 6,90%	Assurfamen (2008-2012) Annuellemen (2009-2013) Annuellemen (2010-2014) Annuellemen (2013-2015) Annuellemen (2013-2016) Annuellemen (2013-2016) Annuellemen (2013-2017)
Total des engrants ebliqueixes				ATELIAN)
TOTAL GENERAL				(3/ 1700)

	Fits de période				Sulder
échéances à moire d'un a	Echémen à plus d'on an	Seider	Remboursements de la période	Utilisations	en début de période
		0	3 000 000		3 800 000
		0	1 000 000		1 000 000
500.00	1 /	500 000		200.000	
500 00		500 000	4 000 000	500 000	4 000 000
18 000 00		18 000 000	72 000 000	72:000:000	19.000-000
1.195.31	3.038.956	4 425 867	1318.002		3-754-009
941.85	3.166.191	4.110.049	889.911		5 000 000
3 250 (8)	2 886 996	5 \$50 000	1.950.000		7 800 000
3 339 86	4 008 000	7 138 600	1 998 000		9.334-000
1.256 00	3 300 806	4 250 1661	250 000		5 000 000
2 944 44	7 755 556	9 200 000		9 200 000	
			375 000		375 000
400 (8)	2 000 000	1.400 000	436 000		1.100 000
500 (0)	2 000 000	2.500 600	580 900		3 2010 1000
754 68	937 500	1 687 500	250 000		2.437.500
1 962 61	4 774 (01)	4.739.365	I 846 970		8 186 264
977.26	3 897 Tell	4 875 (tm)	125 000	5 000 000	
1 900 00	4 860 000	2 000 000		5 (69 000	
35 501 48	39 583 435	19 385 322	82 983 511	71 200 000	67 MB 533
		0	2,000,000	1	2 000 000
2,000.00		2 000 000	2 000 000		4 000 000
2 000 00	2 000 000	8 900 HHD	200000		6.000.000
3 000 00	N 9000 0000	3 000 000	3 000 000		12 000 000
3 438.00	19.314 000	19 752 000	3.438.000	300-21	12 500 000
4 000 00	24 500 000	30 one con		30 mm om	
14 438 00	42.514.000	58.152.000	12 430 000	JM 000 000	4) 190 000
52 739 68	81 997 x35	134 637 322	W 341.511	121 700 000	112 279 833

ARAB INTERNATIONAL LEASE



الشركة العربية الدولية للإنجار المالي

NOTES EXPLICATIVES

Etats financiers annuels au 31/12/2012 :

1- Raisons de l'absence, dans le rapport général, de l'avis du commissaire aux comptes sur l'adéquation de la provision collective à la nature des risques latents liés aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier

La note d'orientation de l'ordre des experts comptables de Tunisie publiée au mois de Février 2012 a précisé la nature de la mission mise à la charge des commissaires aux comptes par l'article 3 de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 (voir copie ci-jointe).

En effet, les paragraphes 5 et 18 de note d'orientation susvisée précisent que l'avis exigé par la circulaire BCT précitée devrait être consigné dans un rapport spécial annexé au rapport destiné à la Banque Centrale de Tunisie et visé à l'alinéa 2 de l'article 35 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

2- Définitions non conformes à la norme NCT 41 :

En substance les définitions retenues par l'AIL pour les notions d'investissement net, de taux d'intérêt implicite et de produits financiers non acquis sont conformes à celles prévues par la norme NCT 41, dans la mesure où, pour le cas spécifique de l'AIL:

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat :

Cependant l'AIL va reprendre la note relative au traitement des créances issues d'opérations de leasing comme suit :

Les contrats de leasing conclus par l'Alt, portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trais et sept ans. A la fin du contrat, le locatoire aura la possibilité de lever l'appoin d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant taute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les layers et prorager la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transférent au preneur la quasi-tatalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les accifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des tréances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement trust dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le codre d'un contrat de location financement.



Les palements minimaux au titre de la location sont les palements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimoux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'AlL :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initioux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les palements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3- Etat des engagements hors bilan :

Les services du CMF recommandent la présentation d'un état d'engagements hors bilan conforme à la norme NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

A ce sujet, il y a lieu de préciser que le Conseil National de la Comptabilité, saisi par la BCT, depuis 2009, sur la question d'extension du champ d'application de la norme NCT 21 aux établissements financiers de leasing et de factoring, n'a pas encore tranché officiellement sur celle-ci par voie d'avis.

L'AIL a, donc, choisi de continuer à appliquer la norme NCT 14 pour rapporter sur ces engagements extra-bilanciels à travers une note appropriée annexée aux états financiers de synthèse.

4- Note sur les principes et méthodes de prise en compte et d'évaluation des garanties :

Au plan conceptuel, la prise en compte ou constatation s'entend de "l'inclusion d'un élément dans un ou plusieurs états financiers particuliers et non de sa présentation dans les notes complémentaires. Ces notes ont pour objet soit de fournir des précisions sur des éléments constatés dans les états financiers, soit de fournir des informations au sujet d'éléments qui ne satisfont pas aux critères de constatation et qui, de ce fait, ne sont pas constatés dans les états financiers".

Ainsi, la présentation d'une note sur les principes et méthodes de prise en compte et d'évaluation des garanties reçues par l'AlL, ne peut, valablement, se concevoir que lorsque les engagements hors bilan fassent l'objet d'un reporting au niveau d'une composante de synthèse des états financiers, à l'instar des banques.

4.2.6 - Notes rectificatives relatives aux notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 :

Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2012 :

							Fin de période	2	
Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Rembourse ments de la période	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Billets de trésorerie									
Billet de trésorerie UOS SICAV	3 000 000	5,00%	11/01/2012	3 000 000	0	3 000 000	0	0	0
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	28/02/2012	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
Billet de trésorerie Tunis Center	500 000	5,65%	12/05/2013	0	500 000	0	500 000	0	500 000
Total des billets de trésorerie				4 000 000	500 000	-4 000 000	500 000	0	500 000
Crédits Bancaires									
AL BARAKA BANK	6 500 000	TMM+2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	72 000 000	-72 000 000	18 000 000	0	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 754 069	0	-1 318 602	4 435 467	3 039 956	1 395 511
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 000 000	0	-889 951	4 110 049	3 168 191	941 858
втк	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	7 800 000	0	-1 950 000	5 850 000	2 600 000	3 250 000
ВТК	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 4 ans et demi à partir du 31 mars 2011	9 336 000	0	-1 998 000	7 338 000	4 008 000	3 330 000
втк	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du 12 mars 2012	5 000 000	0	-750 000	4 250 000	3 000 000	1 250 000
ВТК	9 200 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du 12 mars 2012	0	9 200 000	0	9 200 000	7 155 556	2 044 444
ВТЕ	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	375 000	0	-375 000	0	0	0
ВТЕ	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	1 800 000	0	-400 000	1 400 000	1 000 000	400 000

Document de référence AIL 2014 96

ВТЕ	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	3 000 000	0	-500 000	2 500 000	2 000 000	500 000
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 437 500	0	-750 000	1 687 500	937 500	750 000
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	8 586 264	0	-1 846 959	6 739 305	4 776 691	1 962 614
STB	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28 février 2013	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK	5 000 000	TMM+1,7%	Trimestriellement sur 5 ans	0	5 000 000	-125 000	4 875 000	3 897 740	977 260
Total des crédits bancaires				67 088 833	91 200 000	-82 903 511	75 385 322	39 583 634	35 801 687
Emprunts Obligataires									
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	0	-2 000 000	0	0	0
AIL 2008	10 000 000	6,500%	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	0	-2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,500%	Annuellement (2010- 2014)	6 000 000	0	-2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AIL 2010	10 000 000	5,250%	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	0	-3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
AIL 2011	17 190 000	5,750%	Annuellement (2012-2016)	17 190 000	0	-3 438 000	13 752 000	10 314 000	3 438 000
AIL 2012					30 000 000		30 000 000	24 000 000	6 000 000
Total des emprunts obligataires				41 190 000	30 000 000	-12 438 000	58 752 000	42 314 000	16 438 000
Total Général				112 278 833	121 700 000	-99 341 511	134 637 322	81 897 634	52 739 687

Document de référence AIL 2014 97

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.163.558 DT au 31 Décembre 2012 contre 2.285.948 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Banques	10 162 411	2 284 801	
Caisses	1 147	1 147	
Total	10 163 558	2 285 948	

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2012, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 156 827 804 DT contre un solde net de 139.091.198 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant comme suit :

	Au 31 De	écembre
	2 012	2 011
Créances sur contrats mis en force	167 702 561	148 143 544
+ Encours financiers 6.1	154 054 549	135 177 030
+ Impayés 6.2	14 622 109	13 835 449
- Intérêts échus différés	(974 096)	(868 934)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 748 439	1 871 515
Total brut des créances leasing	169 451 000	150 015 059
A déduire couverture Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(10 339 797)	(9 041 714)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(1 200 000)	(625 000)
Produits réservés	(1 083 399)	(1 257 146
Total net des créances leasing	156 827 804	139 091 198

6.1. Encours financiers:

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2012 la somme de 154.054,549 DT contre 135.177.030 DT au 31 Décembre 2011.

Par rapport au 31 décembre 2011, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 18.877.519 DT expliqué comme suit :

FMBZ KPMG TUNISIE IMMEUREEKPRATIS ZAMOINS DE LAC REPRESET, PERFECTOR DE LAS MERCES DE LAC REFER FERRICA DESTE AND MERCES DE LAC MERCES DE LAS MERCES DE LAC MERCES DE LA PROPRIÉTA DE LA PROPRIÉTA DE LA PROPRIÉTA DE LA PROP

Encours financiers au 31 décembre 2011	135 177 030
Additions de la période	
Investissements	89 060 034
Relocations	1 317 120
Consolidations	0
Retraits de la période	
Remboursements	(66 462 242)
Cessions à la Valeur résiduelle	(7.022)
Cessions anticipées	(4 100 368)
Relocations	(930 003)
Encours financiers au 31 décembre 2012	154 054 549

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

6.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 D	écembre
	2 012	2 011
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	168 855 068	148 616 140
à recevoir dans moins d'1 an	66 723 272	58 812 396
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	101 531 764	89 287 117
à recevoir dans plus de 5 ans	600 032	516 627
- Produits financiers non acquis	(22 711 489)	(20 572 447)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	146 143 578	128 043 693
à recevoir dans moins d'1 an	54 959 793	48 105 070
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	90 632 761	79 451 234
à recevoir dans plus de 5 ans	551 024	487 390
Valeurs résiduelles (2)	52 650	67 677
Contrats suspendus ordinaires (3)	5 863 532	4 653 951
Contrats suspendus en contentieux (4)	1 994 789	2 411 708
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	154 054 549	135 177 030

MBZ KPMG TUNISIE



6.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre		
The State of the S	2 012	2 011	
Bătiment et travaux publics	11 852 713	8 344 242	
Industrie	21 201 743	15 856 745	
Tourisme	10 411 259	18 305 051	
Commerces et services	94 689 884	75 761 214	
Agriculture	15 898 950	16 909 778	
Total	154 054 549	135 177 030	

6.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011	
Equipements	13 618 145	13 324 248	
Matériel roulant	132 312 256	112 660 738	
Matériel spécifique	715 182	899 421	
Sous Total	146 645 583	126 884 408	
Immobilier	7 408 966	8 292 622	
Total	154 054 549	135 177 030	

6.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2012 la somme de 14.622.109 DT contre 13.835.449 DT au 31 Décembre 2011. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Dé	cembre
	2 012	2 011
Clients ordinaires (1)	9 101 960	8 469 734
Inférieur à 1 mois	2 687 044	2 682 849
Entre 1 et 3 mois	2 874 258	2 798 985
Entre 3 et 6 mois	852 418	1 016 512
Entre 6 mois et 1 année	946 891	935 267
Supérieur à 1 année	1 484 292	918 218
Frais	400 383	322 881
Ajustements pour chèques retournés impayés et autres	(143 326)	(204 977)
Clients litigieux (2)	5 347 942	5 138 095
Valeurs impayées (3)	172 207	227 619
Total (1)+(2)+(3)	14 622 109	13 835 449

F VIBZ KPMG TUNISIE



Note 6.3 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	TOTAL
Encours Enunciers	108 129 100	37 324 069	1 491 172	2 358 867	4 751 341	154 054 54
Impayés	986 865	3 804 455	622 675	1 268 753	7 939 361	14 622 10
Imérêts éclus différés	(694 521)	(247 663)	(8.733)	(15 243)	(7.937)	(974 09
Contrats en instance de mise en force	1 746 008	2 430	2	-	- 1	1 748 43
CREANCES LEASING	110 167 453	49 883 292	2 105 114	3 612 376	12 682 765	169 451 00
Avances reçues (*)	(1.850.433)	(12 123)			(472 951)	(2 335 50
ENCOURS GLOBAL	108 317 019	40 871 169	2 105 114	3 612 376	12 209 814	167 115 49
ENGAGEMENTS HORS BILAN	1 714 003	77 090	-			1 791 09
TOTAL ENGAGEMENTS	110 031 022	40 948 259	2 105 114	3 612 376	12 209 814	168 906 58
Produits réservés			(40 960)	(183 723)	(858 716)	(1 083 39
Provisions individuelles sur encours financiers				(5 966)	(3 208 926)	(3 214 89
Provisions individuelles sur impayés	7		(33 694)	(307 155)	(6.784 057)	(7 124 90
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 et B4			(74 654)	(496 844)	(10 851 699)	(11:423:19
Produits réservés						
Provisions collectives	(880 248	The second second second				(1.200.00
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1	(880 248	(319 752)	0		011	(1 200 00
ENGAGEMENTS NETS	109 150 774	40 628 507	2 030 460	3 115 533	1 358 115	156 283 38
			1,25%	2,14%	7,23%	
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)				10,61%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et a	- terror de		3,55%	AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN		
	COURT OF THE A P. C. S.			63,72%	The state of the s	

rag

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2012 et au 31 Décembre 2011 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
Participation - Univers SICAR (Groupe BTK)	(*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (Groupe UIII	3) (**)	650 000	650 000
Total		1 100 000	1 100 000

^(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 0,09%.

Note 8. Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2012 une valeur nette comptable de 6.565 DT contre 3.259 DT au 31 Décembre 2011. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement
Logiciels	33,3%
TOTAUX	

Valeurs brutes						
Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période			
65 131	7 335	-	72 466			
65 131	7 335		72 466			

	Amortisse	ments	
Dé but de pé riode	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période
61 872	4 029		65 901
61 872	4 029	-	65 901

Valeur comptable nette
6 565
6 565

Note 9. Immobilisations corporelles :





^(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 0,13%.

Note 15. Autres passifs:

Les autres passifs totalisent 2 408 829 DT au 31 Décembre 2012 contre 1.881.564 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
Personnel, provisions pour congés payés		266 990	205 151
Personnel, autres charges à payer		155 793	127 437
Etat, retenues sur salaires		31 279	29 289
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		139 217	155 478
Etat, impôt sur les sociétés à payer 1:	5.1	461 890	
Etat, autres impôts et taxes à payer		25 800	11 792
C.N.S.S		93 503	80 816
Assurance groupe		18 089	15 635
Assurance COMAR		857 194	980 528
Autres comptes créditeurs		191 304	149 475
Diverses charges à payer 1:	5.2	143 267	106 306
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leas	ing	16 650	18 413
Compte d'attente		7 853	1 243
Total		2 408 829	1 881 564

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Dé	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011		
+ Impôt sur les sociétés dû	562 821	572 262		
- Acomptes provisionnels	(88 138)	(985 428)		
- Retenues à la source opérées par les tiers	(12 793)	(9 929)		
Dette (ou report) d'impôt exigible	461 890	(423 095)		

FMBZ KPMG TUNISIE
DIMETRIE KPMG LES PARBES DE LAC
LAC DE LAS
MERCHET PORTE LES BERGES DU LAC
MELLAC ECHREL 1851 TANADOR
MELLAC ECHREMOS TELANIOR
MELLAC ECHREMOS TELANIOR

15.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Déc	Au 31 Décembre		
	2 012	2 011		
Redevances téléphoniques	10 000	17 111		
Honoraires	86 107	72 837		
Eau & électricité	2 000			
Loyers	45 160	16 358		
Total	143 267	106 306		

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserve légale	(A)	509 430	438 399
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		3 000 000	2 500 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	529 087	460 076
Résultats reportés		359 593	394 603
Capitaux propres avant résultat de	exercice!	20 448 110	19 843 078
Résultat de l'exercice (1)		2 832 236	1 026 021
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	23 280 346	20 869 100
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)).	1 500 000	1 020 274
Résultat par action (de base et dilué) (1)/(2)	(D)	1,888	1,006

⁽A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré directions ordinaires en circulation au cours de la période Z KPMG TUNISIE

IMMEUBLE KPMG-LES JARDINS DU LAC LAC II TUNIS BPN* 317 - Public Poste-Les Berges du Lac Rue Lac Echkel - 1053 TUNIS MF: \$15503T/AJM/000-RC: 8148992002

⁽B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRBG (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2011	15 000 000	438 399	650 000	2 500 000	400 000	460 076	394 603	1 026 021	20 869 100
Affectations approuvées par †A.G.O du 16 juillet 2012		71 031		500 000		90 000	(35 010)	(626 021)	
Dutribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Irmérêts des prêts accordés sur le fonds social Boudication d'irmérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						12.287			12 287
& autres prekvements sur finds social		13				(33 277)			(33 277)
Résultat de l'exerçõe 2012								2 832 236	2 832 236
Soldes au 31 Décembre 2012	15 000 000	509 430	650 000	3 000 000	400 000	529 087	359 593	2 832 236	23 280 346

^(*) Fonds pour Raque Bancares Généraux

FMBZ KPMG TUNISIE IMMEUBLE KPMG, 11 S. JARDINS DU LAC JAC III 11 NS BLP Nº: 317, PUBLIC PUSTE - LES BERGES DU LAC RULL AC EUREL - 1053 TUNIS ALE: 810663 TLAYAV000 R.C. - RUAN992002



Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		Au 31 Décembre		
		2 012	2 011	
Intérêts et revenus assimilés (1)		15 058 756	12 444 744	
Intérêts conventionnels	(A)	14 536 079	12 719 411	
Intérêts intercalaires	(B)	42 899	19 700	
Préloyers	(C)	97 466	85 629	
Intérêts de retard		158 075	88 137	
Intérêts sur opérations de rééchelonneme	nt	50 490	79 342	
Variation des produits réservés	17.1	173 747	(547 475)	
Autres produits sur opérations de leasing	(2)	244 190	191 964	
Produits sur cessions anticipées de contrat	de leasing	162 622	118 870	
Frais de dossier		81 568	73 093	
Total (1)+(2)		15 302 946	12 636 708	
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de la période		129 982 886	114 433 539	
. A la fin de la période		147 945 480	129 982 886	
. Moyenne	(D)	138 964 183	122 208 212	
- Produits de la période	(E)=(A)+(B)+(C)	14 676 444	12 824 740	
- Taux moyen	(E)/(D)	10,56%	10,49%	

FMBZ KPMG TUNISIE INVIETDI KPUL II VARIDIN DE LAC RENGAL PERRE PORTE I SERRIN DE LAC RELLACIONEL INSTITATS METALORIES DE PROPERTOR



17.1. Variation des produits réservés :

La variation des produits réservés peut être analysée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	457 414	93 997
Intérêts de retard antérieurs	423	1 659
Intérêts de rééchelonnement	19 461	
Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(303 551)	(623 121)
Intérêts de retard		(548)
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		(19 461)
Total	173 747	(547 475)

FMBZ KPMG TUNISIE IMMETIII ERPOGETIS JAKONS DU LAC RPNSAC DE III POSTICIAS BERGES DU LAC RELLA LEBERT - 1983 TENS SULLA REBERT - 1983 TENS



Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Déc	cembre
	2 012	2 011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 029	1 698
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	98 592	90 917
Total	102 621	92 615

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 372 666	2 717 582
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	575 000	625 000
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 074 583)	(1 118 901)
Total	1 873 083	2 223 681

Note 24. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2012 et le 31 Décembre 2011, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 D	écembre
	2 012	2 011
Résultat net de l'exercice	2 832 235	1 026 021
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	985 916	572 262
- Dotations aux provisions	2 947 666	3 342 582
FMBZ KPMG TUNISIE DOUBLEREEPOG-LINZURDINSBOLIGE REPARTE REIE FOST LES BERGESBOLIGE RELICHTREE-105 ILAS MESSIOGETTOMBOR	ECC MAZARS Imm. Mazars, Rue du Lac Ghar B Melt Las Berges du Lac 1053 Tunis Tél: 00 216 71 96 33 80 Pax: 00 216 71 96 47 80	Page 46

Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	985 916	572 262
Résultat fiscal	2 816 902	1 635 033
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(2 947 666)	(3 342 582)
Bénéfice fiscal avant provisions	5 764 568	4 977 615
Réinvestissements exonérés relatifs aux fonds gérés par la SICAR INVEST	(1 000 000)	
- Dividendes	(45 000)	(19 500)
A déduire		
- Jetons de présence	43 750	56 250

Note 25. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2012, comme suit :

	Au 31 De	cembre
	2 012	2 011
+ Avoirs en banques	10 162 412	2 284 802
- Découverts bancaires	(2 769 542)	(2 785 841)
+ Avoirs en caisse	1 147	1 147
Total	7 394 016	(499 892)

Note 26. Engagements hors bilan :

26.1. Engagements donnés :

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2012 :

	Au 31 Dé	cembre
	2 012	2 011
Opérations de leasing	1 791 092	3 192 709
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	6 587 200	4 953 176
Intérêts à courir sur emprunts BTE	518 435	789 097
Intérêts à courir sur emprunts BTL	856 863	1 531 209
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 612 364	2 440 987
FAISZ RPMG TUNISIE FUNEL BLE RPMG-11 X PRIBLES BU LAC EP VEH: MERIC PUNIC LES BERGES BU LAC RUE LAC FURIAL - REP IL ANS ALF: SHORES TRACALERO O C. OLEVONOME O C. OLEVON	90	Page 47



Les Jardins du Lac, B P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel 1053 Tunis. Tet: 216 71 194 344

Tet: 216 71 194 344 Fax: 216 71 194 320 E-mail: tn-fmfmhz@kpmg.com



ECC Mazars Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80 E-mail: muzars tunisie/€mazars.com.ts

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire en date du 16 juillet 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2012, par votre Conseil d'Administration, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 175.156 mille dinars et un bénéfice net de 2.832 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ARAB INTERNATIONAL. LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinian

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi nº 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi nº 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers telle que exprimée cidessus.

- En application des dispositions de l'article 19 du decret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AlL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

ECC MAZARS

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAGUANI CHERIF

Prope 6





ECC Mazars Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh

Les Jardins du Lac. B.P.N° 317 Publiposte Les Berges du Lac. Rue Lac Echkel 1053 Tunis. Tel: 216 71 194 344

Fax: 216 71 194 320 E-mail: tn-fmfmbz@kpmg.com Les Berges du Lac 1053 Tunis Tell+216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80

E-mail:mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL

En application des dispositions de l'article 29 de la loi nº 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi nº 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués..

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31/12/2012 :

 En date du 16/11/2012, l'AIL a conclu une convention avec la BTK, ayant pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat sur la mise en place de financement de crédit bail mobilier ou de crédit bail immobilier avec option d'achat, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK

La rémunération de la BTK est composée de deux types de commissions, à savoir :

 Une commission commerciale dite commission d'apport, dont le taux d'intéressement est calculé en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de placement	Taux de commission
9%≤T<10,92%	0,5%
T<9%	0,35%

D'un commun accord, le montant de la commission est révisable semestriellement.

Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés à l'AII...

Au cours de l'exercice 2012, aucune opération de leasing relative à cette convention n'a été engagée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 7 Décembre 2012.

 La convention de location d'espaces dans les agences de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives de ces agences, qu'ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 16 Avril 2013, se détaillent ainsi :

Agence	Loyer mensuel (HTVA)	Date d'application (qui coîncide avec la date d'ouverture)
Sousse 2	700 DT	A partir du Mai 2010
Nabeul	1,000 DT	A partir du Décembre 2010
Gabes	350 DT	A partir du Février 2011

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

 L'emprunt de 13.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 357.829 DT

- L'emprunt de 5.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2012 au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 259.371DT.
- L'emprunt de 12.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 476,987 DT.
- La facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2012, à ce titre, portent sur 195,797 DT.
- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2012, au titre de cette convention portent sur la somme de 64.594 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2012, au titre de cette convention portent sur la somme de 11.618 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 6 juin 2006. Cette rémunération se compose d'un salaire servi sur une base de 12 mois par an. Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de consommation (500 litres par mois) et la prise en charge annuelle des prestations téléphonique et des consommations d'eau, de l'électricité et du gaz. Le Directeur Générale a présenté sa démission. Le conseil d'administration tenu le 25 juin 2012 a pris acte de cette démission et a autorisé l'attribution d':

- Une indemnité compensatrice de 8 800 DT en contrepartie de ses droits au congé non consommé;
- Une indemnité exceptionnelle de performance au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Cette indemnité a porté sur un montant net de 10.000 DT arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 16 Juillet 2012;

Le conseil d'administration du 25 juin 2012 a élit le Directeur Général démissionnaire, Président du Conseil d'administration et ce pour la période de son mandat d'administrateur qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

D'un autre côté nous vous signalons que le même conseil d'administration a autorisé la cession de la voiture de fonction de l'ancien Directeur Général à la BTK pour un montant de 35 000 DT correspondant à la valeur d'expertise faite le 30 mars 2012.

- 2- Le conseil d'administration du 25 juin 2012 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour la durée d'une année commençant le 25 juin 2012 et se terminant avec l'assemblée Générale ordinaire statuant l'exercice 2012. Sa rémunération est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 25 juin 2012. Cette rémunération se compose d'un salaire servi sur une base de 12 mois par an. Par ailleurs le nouveau Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de consommation et la prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau, de l'électricité et du gaz pour un montant forfaitaire net fixé à 4.000 DT par an.
- 3- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- C.2- Les obligations et engagements de l'Arab International Lease AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en DT):

	Ancien Directeur Général de la période du 1.1.2012 au 25.6.2012		Nouveau Directeur Général de la période du 25,6,2012 au 31,12,2012		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif ma 31/12/2012
	67.645	343	44.784	*	43 750	43 750
Avantages à court terme						
Avantages Postéricurs à l'emploi				-	-	_
	4				(*)	
Autres Avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail	121	ŧ:		*		
		- 23			*	-
Paiements en actions						
TOTAL	67 645	0	44 784	0	43 750	43 750

Par ailleurs, et en application de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue en 2012 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir

à nous prononcer sur leur utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La convention concernée :

- Administrateur concerné: Banque Tuniso-Koweitienne "B.T.K".
- Nature et objet: Crédit à moyen terme consenti à l'A.I.L, le 26 septembre 2012, pour la somme de 9.200.000 DT.
- <u>Modalités</u>: Remboursement du principal en 18 trimestrialités de 511.111 DT chacune. Le crédit produira au profit de la B.T.K des intérêts conventionnels au TMM+2,0%. La BTK prélevait, en outre, une commission de gestion de 0,5% flat sur le montant total du prêt consenti à la date de la signature du contrat, soit 46.000 DT. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 41.022 DT.

Cette convention, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 7 Décembre 2012, a été considérée comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales ne lui était pas applicable.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

ECC MAZARS

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

4.3 - Engagements hors bilan des trois dernières années

Montants exprimés en dinar tunisien

Engagements donnés	2012	2011	2010
Opérations de leasing	1 791 092	3 192 709	2 714 769
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	6 587 200	4 953 176	3 719 299
Intérêts à courir sur emprunts BTE	518 435	789 097	444 556
Intérêts à courir sur emprunts BTL	856 863	1 531 209	435 742
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 612 364	2 440 987	2 938 977
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	843 461	1 528 184	0
Intérêts à courir sur certificat de leasing	111 660	88 817	86 335
Intérêts à courir sur emprunt AMEN BANK	693 068	0	0
Total	14 014 143	14 524 179	10 339 678

Engagements reçus	2012	2011	2010
Intérêts non échus sur opérations de leasing	23 619 775	20 664 624	19 277 716
Garanties réelles reçues des clients	2 682 506	1 574 379	1 081 459
Valeurs des biens donnés en leasing*	182 625 885	161 045 814	140 772 580
Total	208 928 166	183 284 817	161 131 755

(*) Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur des biens donnés en leasing sont les suivants :

• Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge

• Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge

• Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

4.4 - Engagements financiers au 31 décembre 2012

Type d'Engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	ASSOCIE	PROVISIONS
1) Engagements donnés						
a. Garanties personnelles	0	0	0	0	0	0
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties						
b.Garanties réelles	0	0	0	0	0	0
- Hypothèques						
- Nantissements						
c. Effets escomptés et non échus						
d.Créances à l'exportation mobilisées						
e. Abondant de créance						
f. Engagement sur titre non libéré						
g.Engagement par signature/ leasing	1 791 092	1 791 092		2 612 364		
h. Engagement / intérêts d'emprunts	12 223 051	9 610 687				
Total	14 014 143	11 401 779	0	2 612 364	0,000	0,000
2) Engagements reçus						
a. Garanties personnelles	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties						
b.Garanties réelles	2 682 506	2 682 506	0,000	0,000	0,000	0,000
- Hypothèques						
- Nantissement						
c. Effets escomptés et non échus						
d.Créances à l'exportation mobilisées						
e. Engagement / intérêts à échoir sur les crédits de leasing	23 619 775	23 619 775				
Total	26 302 281	26 302 281	0,000	0,000	0,000	0,000
Engagements réciproques	20 002 201	20 002 201	0,000	0,000	0,000	0,000
- Emprunt obtenu non encore encaissé						
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande d'immobilisation						
- Commande de longue durée						
- Contrat avec le personnel prévoyant des						
engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective.						
Total	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

(en dinar)

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES	Montant Garanti	VALEUR COMPTABLE DES BIENS DONNES EN GARANTIE			PROVISION	
- Emprunt obligataire						
- Emprunt d'investissement						
- Emprunt courant de gestion						
- Autres						

4.5 - Encours des crédits contractés par l'AlL au 31 décembre 2012

4.5.1 - Encours des emprunts obligataires émis par l'AIL

(En DT)

Emprunts Obligataires	Montants en DT	Dernière échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2012
AIL 2008	10 000 000	30/09/2013	6,50%	5 ans	2 000 000
AIL 2009-1	10 000 000	23/02/2014	6,50%	5 ans	4 000 000
AIL 2010-1	15 000 000	08/04/2015	5,25%	5 ans	9 000 000
AIL 2011-1	17 190 000	28/04/2016	5,75%	5 ans	13 752 000
AIL 2012	30 000 000	15/05/2017	6,00% et/ou TMM+1,5%	5 ans	30 000 000
Total	82 190 000				58 752 000

4.5.2 - Encours des emprunts bancaires contractés par l'AIL

(En DT)

				(En DI)
Crédits Bancaires	Montants	Modalité de remboursement	Taux d'intérêt effectif	Encours au 31/12/2012
AL BARAKA BANK	6 500 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	TMM+2%	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	Semestriellement sur 5 ans	0	4 435 467
AL BARAKA BANK	5 000 000	Semestriellement sur 5 ans	0	4 110 049
ВТК	13 000 000	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	TMM+1,5%	5 850 000
ВТК	12 000 000	Trimestriellement sur 4 ans et demi à partir du 31 mars 2011	0	7 338 000
ВТК	5 000 000	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du 12 mars 2012	0	4 250 000
ВТК	9 200 000	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du 12 mars 2012	TMM+2%	9 200 000
ВТЕ	3 000 000	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	TMM+2%	0
ВТЕ	2 000 000	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	TMM+1,5%	1 400 000
BTE	3 000 000	Semestriellement sur 6 ans	TMM+1,75%	2 500 000
BTL	3 000 000	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	TMM+1,25%	1 687 500
BTL	10 000 000	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	TMM+1,25%	6 739 305
STB	5 000 000	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28 février 2013	TMM+2%	5 000 000
AMEN BANK	5 000 000	Trimestriellement sur 5 ans	TMM+1,7%	4 875 000
Total	88 700 000			75 385 321

4.6 - Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire AlL 2013-1

L'AIL a émis l'emprunt obligataire « AIL 2013-1» pour un montant de 40 000 000 DT. A la date de clôture des souscriptions le montant collecté s'est élevé à 40 000 000 DT.

	Nombre d'obligations	Montant en Dinars	Pourcentage
	Taux fixe 7,00%		
OPCVM	155 900	15 590 000	38,98%
Compagnies d'assurances	71 000	7 100 000	17,75%
Banques	30 000	3 000 000	7,50%
P.M & SICAF & SICAR	-	-	0,00%
P.P	3 100	310 000	0,78%
Sous-total	260 000	26 000 000	65,00%
	Taux variable TMM+2,	25%	
OPCVM	50 000	5 000 000	12,50%
Banques	40 000	4 000 000	10,00%
P.M & SICAF & SICAR	50 000	5 000 000	12,50%
Sous-total	140 000	14 000 000	35,00%
Total	400 000	40 000 000	100,00%

4.7 - Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

		PRODUITS	•		CHARGES				SOLDE	ES	
	2012	2011	2 010		2012	2011	2010		2012	2011	2010
Intérêts conventionnels	14 536 079	12 719 411	10 329 806	Charges Financières Nettes	7 240 245	6 627 928	4 875 821				
Intérêts intercalaires	42 899	19 700	105 837								
Préloyers	97 466	85 629	96 852								
Intérêts de retard	158 075	88 137	153 508								
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	50 490	79 342									
Variation des intérêts réservés	173 747	-547 475	-13 559								
Autres produits sur Opérations de leasing	244 190	191 964	161 357								
Produits de leasing	15 302 946	12 636 708	10 833 801	Total des Charges Financières Nettes	7 240 245	6 627 928	4 875 821	Marge Commerciale (PNB)	8 062 701	6 008 780	5 957 980
				Autres charges							
Marge Commerciale (PNB)	8 062 701	6 008 780		d'exploitation	716 493	692 478	689 392				
Produits des placements	67 062	24 000	34 268	Charges de personnel	1 710 155	1 429 598	1 120 604	E \			
Sous Total	8 129 763	6 032 780	5 992 248	Sous Total	2 426 648	2 122 076	1 809 996	Excèdent Brut d'Exploitation	5 703 115	3 910 704	4 182 252
Excédent Brut d'Exploitation	5 703 115	3 910 704	4 182 252	Dotations aux amortissements	102 621	92 615	75 251				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 947 666	3 342 582	2 379 815				
- suite au recouvrement des créances	1 074 583	1 118 901	1 301 136	Pertes sur créances radiées			0				
- suite à la radiation des créances			0	Impôts sur les sociétés	985 916	572 262	1 096 685				
Autres produits ordinaires	140 610	3 876	72 318								
Autres pertes ordinaires	-49 870										
Sous Total	6 868 438	5 033 481	5 555 706	Sous Total	4 036 203	4 007 459	3 551 751	Résultat des activités ordinaires	2 832 236	1 026 021	2 003 954
								Résultat net de l'exercice	2 832 236		2 003 954

Document de référence AIL 2014 122

4.8 - Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2012 Montants exprimés en dinar tunisien

	Capital Social	Réserve Légale	Réserve Extraordinai re	Réserve facultative	Réserves pour réinvestisse ment	Réserve pour FRBG*	Réserves pour Fonds Social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2010	10 000 000	319 210	650 000	1 500 000		400 000	383 545	379 839	2 003 954	15 636 548
Affectations approuvées par l'AGO du 28 avril 2011		119 190		1 000 000			70 000	14 764	-1 203 954	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2010									-800 000	-800 000
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							11 221			11 221
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social							-4 690			-4 690
Augmentation du capital en numéraire décidée par l'AGE du 23 novembre 2011 (500.000 actions nouvelles émises à la valeur nominale de 10DT)	5 000 000									5 000 000
Résultat de l'exercice 2011									1 026 021	1 026 021
Solde au 31 décembre 2011	15 000 000	438 400	650 000	2 500 000	0	400 000	460 076	394 603	1 026 021	20 869 100
Affectations approuvés par l'AGO du 16 juillet 2012		71 031		500 000			90 000	-35 010	-626 021	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2011									-400 000	-400 000
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							12 287			12 287
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social							-33 277			-33 277
Résultat de l'exercice 2012									2 832 236	2 832 236
Soldes au 31 décembre 2012	15 000 000	509 431	650 000	3 000 000	0	400 000	529 087	359 593	2 832 236	23 280 346
Affectations approuvés par l'AGO du 6 juin 2013		159 591			1 000 000		90 000	232 644	-1 482 236	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2012									-1 350 000	-1 350 000
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							5 949			5 949
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social							-5 794			-5 794
Dépenses prélevées sur fonds social							-21 537			-21 537
Résultat de la période close le 30 juin 2013									1 119 974	1 119 974
Soldes au 30 juin 2013	15 000 000	669 022	650 000	3 000 000	1 000 000	400 000	597 705	592 237	1 119 974	23 028 938

^(*) Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Document de référence AIL 2014 123 123

4.9 - Affectation des résultats des trois derniers exercices

Montants exprimés en dinar tunisien

	2012	2011	2010
Bénéfice net de l'exercice	2 832 236	1 026 021	2 003 954
+ Report à nouveau	359 593	394 603	379 839
= Total	3 191 829	1 420 624	2 383 793
- Réserve légale	159 591	71 031	119 190
Solde	3 032 238	1 349 593	2 264 603
Dividendes	1 350 000	400 000	800 000
Réserve pour risques bancaires généraux		0	0
Réserve Facultative	0	500 000	1 000 000
Réserves pour fonds social	90 000	90 000	70 000
Réserves pour réinvestissements	1 000 000		
Résultats reportés	592 237	359 593	394 603

4.10 - Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits de leasing	15 302 946	12 636 708	10 833 801
Produit net	8 129 763	6 032 780	5 992 248
Résultat d'exploitation	3 727 412	1 594 407	3 028 321
Capital social	15 000 000	15 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 500 000	1 500 000	1 000 000
Revenus de leasing / action	10,202	8,424	10,834
Produit net / action	5,420	4,022	5,992
Résultat d'exploitation / action	2,485	1,063	3,028

4.11 - Evolution du résultat net

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Résultat Avant Impôts	3 818 151	1 598 283	3 100 640
Impôts sur les sociétés	-985 916	-572 262	-1 096 685
Résultat Net d'Impôts	2 832 235	1 026 021	2 003 954
Capital social	15 000 000	15 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 500 000	1 500 000	1 000 000
Résultat par Action Avant Impôts	2,545	1,066	3,101
Résultat par Action Net d'Impôts	1,888	0,684	2,004
Résultat Avant Impôts / Capital Social	25,45%	10,66%	31,01%
Résultat Net d'Impôts / Capital Social	18,88%	6,84%	20,04%

4.12 - Evolution des dividendes

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignation	2012	2011	2010
Dividendes en dinars	1 350 000	400 000	800 000
Dividendes par action en dinars	0,900	0,400	0,800
% du nominal	9,00%	4,00%	8,00%
Date de mise en paiement	01/07/2013	30/07/2012	15/06/2011

4.13 - Evolution de la marge brute d'autofinancement

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Résultat Net	2 832 236	1 026 021	2 003 954
Dotations aux amortissements	102 621	92 615	75 251
Dotations nettes aux provisions	1 873 083	2 223 681	1 078 679
Marge Brute d'Autofinancement	4 807 940	3 342 317	3 157 884

4.14 - Indicateurs de gestion et ratios

Indicateurs de gestion :

Indicateurs de gestion (en mDT)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net de la période (1)	2 832	1 026	2 004
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme + Placements à long terme	157 928	140 191	117 772
Engagements (Bilan et hors bilan)(2)	168 907	151 002	126 172
Capitaux propres (avant résultat net) (3)	20 448	19 843	13 633
Capitaux propres avant affectation	23 280	20 869	15 637
Créances issues d'opérations de leasing	156 828	139 091	116 672
Créances classées (4)	17 927	21 562	11 432
Produits réservés (5)	1 083	1 161	710
Total provisions (6)	10 340	9 042	7 443
Emprunts et dettes rattachés (7)	137 870	114 453	86 694
Total bilan	175 156	150 301	125 914
Charges financières (8)	7 240	6 628	4 876
Total charges d'exploitation	2 529	2 215	1 885
Produit de leasing	15 303	12 637	10 834
Produits Nets	8 130	6 033	5 992

Ratios:

Ratios propres aux sociétés de leasing	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	12,11%	13,14%	10,80%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	13,85%	5,17%	14,70%
Taux de créances classées (4)/(2)	10,61%	14,28%	9,06%
Ratio de couverture des créances classées (5)+(6)/(4)	63,72%	47,32%	71,32%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT (*)	14,21%	14,56%	12,68%

^(*) Ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (Banques, sociétés de leasing...) que les fonds propres nets de l'institution représentent au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Ratios de structure	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres avant affectation/Total bilan	13,29%	13,88%	12,42%
Emprunts et dettes rattachés/Total bilan	78,71%	76,15%	68,85%
Créances issues d'opérations de leasing /Total bilan	89,54%	92,54%	92,66%
Emprunts et dettes rattachés + dettes envers la clientèle /			
Créances issues d'opérations de leasing	89,41%	83,88%	75,49%

Ratios de gestion	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel/Produits nets	21,04%	23,70%	18,70%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	39,76%	30,40%	43,96%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits			
nets)	31,11%	36,71%	31,46%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances			
radiées/Produits nets	23,04%	36,86%	18,00%

Ratios de rentabilité	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	13,85%	5,17%	14,70%
ROA (Résultat net/Total bilan)	1,62%	0,68%	1,59%
Résultat net / Produit net	34,84%	17,01%	33,40%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	9,76%	9,09%	9,29%
Produits nets/Total bilan	4,64%	4,01%	4,76%

4.15 - Patrimoine de la société au 30 juin 2013

4.15.1 - Créances de leasing

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

(en dinars)

			[
	30/06/2012	30/06/2012	31/12/2012
Créances sur contrats mis en force	182 964 809	157 709 260	167 702 562
Encours Financiers	167 080 640	144 334 498	154 054 549
Impayés	16 944 157	14 313 771	14 622 109
Intérêts échus différés	-1 059 989	-939 009	-974 096
Créances sur contrats en instance de mise en force	850 462	1 540 944	1 748 439
Total brut des créances leasing	183 815 271	159 250 204	169 451 000
A déduire couverture			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	-10 780 279	-10 104 697	-10 339 797
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B	-1 325 000	-981 973	-1 200 000
Produits réservés	-1 161 371	-1 224 156	-1 083 399
Total net des créances leasing	170 548 621	146 939 379	156 827 804

Analyse par secteur d'activité :

L'analyse des créances de leasing par secteur d'activité se présente comme suit :

(en dinars)

Secteur	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Bâtiment et Travaux publics	12 746 836	11 592 372	11 852 713
Industrie	23 076 508	19 997 979	21 201 743
Tourisme	11 682 058	10 120 137	10 411 259
Commerce et Services	101 853 812	87 971 003	94 689 884
Agriculture	17 721 426	14 653 007	15 898 950
Total	167 080 640	144 334 498	154 054 549

Répartition par type de matériel :

Les créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

(en dinars)

Type de matériel	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Equipements	14 793 326	12 568 598	13 618 145
Matériel roulant	142 059 244	123 380 474	132 312 256
Matériel spécifique	742 078	780 290	715 182
Sous total	157 594 647	136 729 362	146 645 583
Immobilier	9 485 993	7 605 136	7 408 966
Total	167 080 640	144 334 498	154 054 549

4.15.2 - Immobilisations corporelles

Au 30/06/2013, Cette rubrique se présente comme suit :

(en DT)

		Valeurs brutes			Amortissement					
Désignation	Taux d'amortis -sement	Début de période	Acquisit ions	Cessio ns	Fin de période	début de période	Dotations de l'exercice	Cession s	Fin de période	Valeur comptable nette
Matériel de transport	20,00%	305 194			305 194	105 932	27 089		133 020	172 174
Equipements de bureau	10,00%	101 368			101 368	65 536	3 197		68 733	32 635
Matériel informatique	33,30%	211 128	6 143		217 272	185 556	12 851		198 407	18 864
Installations générales	10,00%	109 191	2 267		111 458	48 663	4 518		53 181	58 277
Totaux		726 882	8 410	0	735 292	405 686	47 655	0	453 341	281 950

4.15.3 - Immobilisations Financières (placement à long terme)

Le coût d'acquisition des titres de participation de l'AIL s'élève au 30/06/2013 à 2 100 000 dinars détaillés comme suit :

(en DT)

Titres de participation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
UNIVERS INVEST SICAR (Groupe BTK)	450 000	450 000	450 000
International SICAR (Groupe UIB)	650 000	650 000	650 000
Fonds Géré - Univers INVEST SICAR (Groupe BTK)	1 000 000	0	0
Total	2 100 000	1 100 000	1 100 000

4.15.4 - Principales acquisitions et cessions d'immobilisations propres postérieures au 30/06/2013

	Tour	Valeurs brutes					
Désignation	Taux d'amortissement	Début de période 30/06/2013	Acquisitions	Cessions	Fin de période 31/12/2013		
logiciel	33,30%	4 520	2 805		7 325		
Matériel de transport	20,00%	172 174			172 174		
Equipements de bureau	10,00%	32 635	774		33 409		
Matériel informatique	33,30%	18 864			18 864		
Installations générales	10,00%	58 277			58 277		
Totaux		286 470	3 579		290 049		

4.16 - Etats financiers comparés au 30 juin

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de la société AlL arrêtés au 30/06/2013 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci après :

- ✓ Certaines définitions relatives au traitement des opérations de leasing ne sont pas conformes aux dispositions de la NC 41 relative aux contrats de location, il s'agit de :
 - La définition du taux d'intérêt implicite ;
 - La définition de l'investissement net ;
 - La définition des produits financiers non acquis.
- ✓ Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- ✓ Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- ✓ Une note sur les changements dans les engagements hors bilan, depuis le dernier bilan annuel et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- ✓ Une note sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- ✓ Une note sur les placements indiquant par catégorie de titres le pourcentage de détention, la provision constituée, le cas échéant et ce, conformément aux dispositions de la NC 07 relative aux placements.
- ✓ Une note complémentaire sur l'état des flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 70 de la NC 01 norme générale.

Par ailleurs, l'examen de la colonne du 31/12/2012 figurant à titre comparatif dans les états financiers du 30/06/2013, fait ressortir certaines divergences par rapport aux états financiers arrêtés au 31/12/2012.

L'AIL s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 30/06/2014 et suivants.

4.16.1 - Bilan arrêté au 30 juin 2013 Montants exprimés en dinar tunisien

		Au 30 juin		Au 31
	Notes	2013	2012	Décembre 2012
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	4	10 918 567	8 695 944	10 163 558
Placements à court terme	5	15 000 000	2 637 900	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	170 548 621	146 939 379	156 827 804
Placements à long terme	7	2 100 000	1 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées				
a- Immobilisations incorporelles	8	4 520	8 648	6 565
b- Immobilisations corporelles	9	281 950	298 549	321 196
Autres actifs	10	6 589 504	6 758 377	6 736 460
Total de l'a	actif	205 443 162	166 438 797	175 155 583
PASSIF				
Concours bancaires	11	6 669 421	6 377 830	2 769 542
Emprunts et dettes rattachées	12	161 853 295	126 825 268	137 870 081
Dettes envers la clientèle	13	2 782 527	3 998 868	2 344 008
Fournisseurs et comptes rattachés	14	7 395 711	5 357 913	6 482 777
Autres passifs	15	3 713 270	2 085 465	2 408 829
Total du pa	ssif	182 414 224	144 645 344	151 875 237
CAPITAUX PROPRES				
Capital		15 000 000	15 000 000	15 000 000
Réserves		6 316 727	4 432 390	5 088 517
Résultats reportés		592 237	394 603	359 593
Résultat en instance d'affectation			1 026 021	
Résultat de l'exercice		1 119 974	940 439	2 832 236
Total des capitaux prop	ores 16	23 028 938	21 793 453	23 280 346
Total passif et capitaux prop	ores	205 443 162	166 438 797	175 155 583

4.16.2 - Etat de résultat arrêté au 30 juin 2013 Montants exprimés en dinar tunisien

	Au 3		Juin	Au 31 Décembre
	Notes	2013	2012	2012
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		7 730 348	7 140 442	15 058 756
Autres produits sur opérations de leasing		134 054	146 982	244 190
Total des produits de leasing	17	7 864 402	<i>7 287 424</i>	<i>15 302 946</i>
Charges financières nettes	18	-4 384 357	-3 391 068	-7 240 245
Produits des placements	19	65 752	48 000	67 062
PRODUIT NET DE LEASING		<i>3 545 797</i>	3 944 356	<i>8 129 763</i>
Charges de personnel	20	-904 997	-726 556	-1 710 155
Autres charges d'exploitation	21	-422 798	-387 478	-716 493
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	-49 701	-54 075	-102 621
Total des charges d'exploitation	_	-1 377 496	-1 168 109	-2 529 269
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		2 168 301	2 776 247	5 600 494
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	-565 482	-1 419 956	-1 873 083
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 602 819	1 356 291	3 727 411
Autres gains ordinaires		120 218	112 393	140 610
Autres pertes ordinaires		0	-46 086	-49 870
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 723 037	1 422 598	3 818 151
Impôt sur les bénéfices	24	-603 063	-482 160	-985 916
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 119 974	940 438	2 832 235
Résultat par action (de base et dilué)	16	0,747	0,627	2,832

4.16.3 - Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2013 Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 30 J	luin	Au 31
		2013	2012	Décembre 2012
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Encaissements reçus des clients		50 461 133	47 528 184	97 531 847
Décaissements pour financement de contrats de leasing		-54 094 392	-49 031 205	-100 939 667
Sommes versés aux fournisseurs		-370 481	-741 855	-858 961
Sommes versés au personnel		-871 585	-654 326	-1 510 346
Intérêts payés		-6 436 198	-3 762 892	-6 429 356
Impôts et taxes payés		-1 686 541	-672 676	-1 805 542
Autres flux liés à l'exploitation		112 477	95 897	112 170
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		<i>-12 885 587</i>	<i>-7 238 873</i>	-13 899 854
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-8 410	-65 317	-160 309
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corpor et incorporelles	elles		17 800	52 800
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		-40 500	-64 000	-2 703 500
financières	_		8 382	2 646 282
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement	_	-48 910	-103 135	-164 727
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0	0
Dividendes et autres distributions		0	0	-400 000
Encaissements provenant des emprunts		91 500 000	66 000 000	121 700 000
Remboursement d'emprunts		-65 710 372	-53 202 086	-99 341 511
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		<i>25 789 628</i>	<i>12 797 914</i>	21 958 489
Flux de trésorerie net provenant des activités de Placement		-16 000 000	-2 637 900	
Variation de trésorerie		-3 144 869	2 818 006	7 893 908
Trésorerie en début de période	24	7 394 016	-499 892	-499 892
Trésorerie à la clôture de la période	24	4 249 147	2 318 114	7 394 016

4.16.4 - Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2013 Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nouira 1001 Tunis.

Le capital social fixé à 15 000 000 DT est divisé en 1 500 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1 424 950	14 249 500	94,995%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,005%
Total Général	1 500 000	15 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi

n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi $n^{\circ}2007-70$ du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing , sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2008,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats ;
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% des produits nets de leasing ;
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés ;
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 30 Juin 2011, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- c- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- d- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

- **1-** Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)
- **2-** Estimation <u>individualisée</u> et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains 20% **B3-** Actifs préoccupants 50% **B4-** Actifs compromis 100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés :
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à:

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses, est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Pour la période close le 30 Juin 2013, la Société a constaté des provisions collectives pour un montant global égal à 1.325.000 D, soit 0,8% des engagements portés sur les clients non classés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les

placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

•	Logiciels	33,3%
•	Matériel de transport	20,0%
•	Mobilier et matériel de bureau	10,0%
•	Matériel informatique	33,3%
•	Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.918.567 DT au 30 Juin 2013 contre 8.695.944 DT au 30 Juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 Ju	Au 30 Juin	
	2 012	2 011	Au 31 décembre 2012
Banques	10 809 179	8 694 797	10 162 411
Caisses	109 388	1 147	1 147
Total	10 918 567	8 695 944	10 163 558

Note 5. Placements à court terme :

Le solde des placements à court terme s'élève à 15.000.000 DT au 30 Juin 2013 contre 2.637.900 au 30 Juin 2012 et se détaille ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31	
	2 013	2 012	décembre 2012	
Univers Obligations (25.888 Titres)	0	2 637 900	0	
Billets de trésorerie (AMEN BANK)	5 000 000	0	0	
Placement monétaire (BTK)	10 000 000	0	0	
Total	15 000 000	2 637 900	0	

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 Juin 2013, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 170. 548.621 DT contre un solde net de 146.939.379 DT au 30 Juin 2012 se détaillant comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre 2012
Créances sur contrats mis en force	182 964 809	157 709 260	167 702 562
+ Encours financiers 6.1	167 080 640	144 334 498	154 054 549
+ Impayés 6.2	16 944 157	14 313 771	14 622 109
- Intérêts échus différés	$(1\ 059\ 989)$	(939 009)	(974 096)
Créances sur contrats en instance de mise en force	850 462	1 540 944	1 748 439
Total brut des créances leasing	183 815 271	159 250 204	169 451 000
A déduire couverture			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(10 780 279)	(10 104 697)	(10 339 797)
Provisions collectives sur les actifs des classes A B1	(1 325 000)	(981 973)	(1 200 000)
Produits réservés	$(1\ 161\ 371)$	(1 224 156)	(1 083 399)
Total net des créances leasing	170 548 621	146 939 379	156 827 804

6.1. Encours financiers:

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 Juin 2013 la somme de 167.080 640 DT contre 144.334.498 DT au 30 Juin 2012.

Par rapport au 31 décembre 2012, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 13.026.091 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2012	154 054 549
Additions de la période	
Investissements	50 423 479
Relocations	1 770 008
Retraits de la période	
Remboursements	(36 017 577)
Cessions à la Valeur résiduelle	(244)
Cessions anticipées	(1 737 114)
Relocations	(1 412 461)
Encours financiers au 30 juin 2013	167 080 640

L'analyse des encours financiers par maturité, secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

6.1.1. Analyse par maturité :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre 2012
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	184 113 643	160 487 388	168 855 068
à recevoir dans moins d'1 an	72 807 267	63 242 463	66 723 272
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	109 568 494	96 719 307	101 531 764
à recevoir dans plus de 5 ans	1 737 882	525 617	600 032
- Produits financiers non acquis	(24 568 929)	(21 919 766)	(22 711 489)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	159 544 714	138 567 621	146 143 579
à recevoir dans moins d'1 an	60 266 991	51 878 412	54 959 793
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	97 776 047	86 196 517	90 632 761
à recevoir dans plus de 5 ans	1 501 676	492 692	551 024
Valeurs résiduelles (2)	179 901	266 118	52 650
Contrats suspendus ordinaires (3)	5 427 343	3 431 223	5 863 532
Contrats suspendus en contentieux (4)	1 928 682	2 069 536	1 994 789
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	167 080 640	144 334 498	154 054 549

6.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre 2012
Bâtiment et travaux publics	12 746 836	11 592 372	11 852 713
Industrie	23 076 508	19 997 979	21 201 743
Tourisme	11 682 058	10 120 137	10 411 259
Commerces et services	101 853 812	87 971 003	94 689 884
Agriculture	17 721 426	14 653 007	15 898 950
Total	167 080 640	144 334 498	154 054 549

6.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 30	Au 31	
	2 013	2 012	décembre 2012
Equipements	14 793 326	12 568 598	13 618 145
Matériel roulant	142 059 244	123 380 474	132 312 256
Matériel spécifique	742 078	780 290	715 182
<u>Sous Total</u>	157 594 647	136 729 362	146 645 583
Immobilier	9 485 993	7 605 136	7 408 966
Total	167 080 640	144 334 498	154 054 549

6.2. Impayés:

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 30 Juin 2013 la somme de 16.944.157 DT contre 14.313.771 DT au 30 Juin 2012, s'analysent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31	
	2 013	2 012	décembre 2012	
Clients ordinaires (1)	11 779 496	9 590 295	9 101 960	
Inférieur à 1 mois	3 547 692	2 915 737	2 687 044	
Entre 1 et 3 mois	3 300 398	2 502 506	2 874 258	
Entre 3 et 6 mois	1 152 602	983 137	852 418	
Entre 6 mois et 1 année	1 252 821	545 029	946 891	
Supérieur à 1 année	1 913 743	1 981 816	1 484 292	
Frais	791 180	434 170	400 383	
Chèques retournés impayés déduction faite des recouvrements, après la date de clôture	(178 940)	227 900	(143 326)	
Clients litigieux (2)	5 164 661	4 723 476	5 347 942	
Valeurs impayées (3)	0	0	172 207	
Total (1)+(2)+(3)	16 944 157	14 313 771	14 622 109	

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

		ANALYSI	E PAR CLAS	SSE		
	A	B 1	B 2	В 3	B 4	TOTAL
	Actifs courants	Actifs nécessitant	Actifs	Actifs	Actifs	
	Acuis courants	un suivi particulier	incertains	préoccupants	compromis	
Encours financiers	113 579 180			3 249 267	4 513 087	167 080 64
Impayés	1 454 574	4 160 558	1 093 794	1 919 391	8 315 840	16 944 15
Intérêts échus différés	(736 355)	(281 674)	(20 969)	(15 269)	(5 721)	(1 059 989
Contrats en instance de mise en force	786 032	64 430	0	0	0	850 46
CREANCES LEASING	115 083 431	46 536 319	4 218 926	5 153 389	12 823 205	183 815 27
Avances reçues (*)	(2 244 507)	(10 808)	-	(8 106)	(510 607)	(2 774 027
ENCOURS GLOBAL	112 838 924	46 525 511	4 218 926	5 145 283	12 312 599	181 041 243
ENGAGEMENTS HORS BILAN	4 841 697	277 262	-	-	-	5 118 959
TOTAL ENGAGEMENTS	117 680 620	46 802 773	4 218 926	5 145 283	12 312 599	186 160 202
Produits réservés	_	_	(102 141)	(202 952)	(856 279)	(1 161 371
Provisions individuelles sur encours financiers	-	-	(483)	(172 204)	(2 964 312)	(3 137 000
Provisions individuelles sur impayés	-	-	(82 988)	(563 972)	(6 996 319)	(7 643 279
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 et B4	-	-	(185 612)	(939 129)	(10 816 910)	(11 941 650
Produits réservés	T	Ī		Г		
Produits reserves Provisions collectives	(950 578)	(374 422)				(1 325 000
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1	(950 578)		0	0	0	(1 325 000
COUVERTED IN THE CERSON IN THE BY	(230 378)	(374 422)	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	(1 323 000
ENGAGEMENTS NETS	116 730 042	46 428 351	4 033 314	4 206 155	1 495 689	172 893 552
			2,27%	2,76%	6,61%	
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)				11,64%		
			4,40%	18,25%	87,85%	
Ratio de couverture des actifs classés par les prov	Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			55,09%		

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève à 2.100.000 DT au 30 Juin 2013 contre 1.100.000 DT au 30 Juin 2012. Il peut être détaillé comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	Décembre 2012
Participation - Univers SICAR (Groupe BTK) (*	()	450 000	450 000	450 000
Participation - International SICAR (Groupe UIB) (*	*)	650 000	650 000	650 000
Fonds Géré - Univers INVEST SICAR (Groupe BTK)		1 000 000	0	0
Total		2 100 000	1 100 000	1 100 000

 $^{^{(*)}}$ Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune. $^{(**)}$ Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

Note 8. Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 Juin 2013 une valeur nette comptable de 4.520 DT contre 8.648 DT au 30 Juin 2012. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement
Logiciels	33,3%
TOTAUX	

Valeurs brutes						
Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période			
72 466	0	1	72 466			
72 466	0	-	72 466			

	Amortissements				
Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période		comj ne
65 901	2 046	-	67 946		4 5
65 901	2 046	-	67 946		4 :

aleur ptable ette 520 520

Valeur comptable nette

172 174

32 635

18 864

58 277

281 950

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2013 une valeur nette comptable de 281.950 DT contre 298.549 DT au 30 Juin 2012. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement
Matériel de transport	20,0%
Equipements de bureau	10,0%
Matériel informatique	33,3%
Installations générales	10,0%
TOTAUX	

	Valeurs brutes						
	Acquisitions Cessions		Fin de				
période			période				
305 194	-	-	305 194				
101 368		-	101 368				
211 128	6 143	-	217 272				
109 191	2 267	-	111 458				
726 882	8 410	-	735 292				

Amortissements					
Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période		
105 932	27 089	-	133 020		
65 536	3 197	-	68 733		
185 556	12 851	-	198 407		
48 663	4 518	-	53 181		
405 686	47 655	-	453 341		

Note 10. Autres actifs:

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2013 la somme de 6.589.504 DT contre 6.758.377 DT au 30 Juin 2012 et se détaille comme suit :

	_	Au 30 Juin		Au 31	
		2 013	2 012	décembre 2012	
Dépôts et cautionnements versés		305	305	305	
Prêts et avances au personnel	10.1	421 977	426 927	418 330	
Charges reportées	10.2	747 993	513 363	486 666	
Fournisseurs, avances et acomptes		1 031	1 817	1 035	
Etat, report de TVA		4 999 491	5 547 455	5 509 185	
Etat, report d'I.S		0	-	0	
Charges constatées d'avance	10.3	8 321	25 282	18 292	
Produits à recevoir des tiers		45 632	2 957	2 957	
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing		363 053	235 056	297 792	
Compte d'attente		1 700	5 215	1 898	
Total		6 589 504	6 758 377	6 736 460	

10.1. Prêts et avances au personnel:

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31	
	2 013	2 012	Décembre 2012	
Prêts accordés sur fonds social (1)	400 377	422 277	398 030	
Échéances à plus d'un an	387 901	345 800	347 401	
Échéances à moins d'un an	12 476	76 477	50 629	
Avances au personnel (2)	21 600	4 650	20 300	
Avances sur primes	21 600	4 650	20 300	
Avances sur salaires	0	0	0	
Total général (1)+(2)	421 977	426 927	418 330	

10.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 30 Juin 2013 :

	Taux		Valeurs brutes				Résorptions				
Désignation	de résorption	Début de	Additions	Régul.	Fin de	Début de	Dotations	Régul.	Fin de	comptable	
		période			période	période	de la période		période	nette	
Frais d'émission des obligations Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a) (a)	1 023 862 170 972	372 687 6 250	-	1 396 549 177 222	659 199 48 969			749 729 76 049		
TOTAUX		1 194 834	378 937	0	1 573 771	708 168	117 610	0	825 778	747 993	

⁽a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 117.610 DT figure parmi les charges financières.

10.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30	Au 31	
	2 013	2 012	Décembre 2012
Fournitures de bureau et autres	0	1 936	11 458
Assurance voiture	7 321	20 092	2 334
Taxe de circulation	800	0	564
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	0	0	375
Maintenance	0	0	3 561
Abonnement ADSL	201	3 254	0
Frais sur achat de cadeaux	0	0	0
Total	8 321	25 282	18 292

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 Juin 2013 la somme de 6.669.420 DT contre 6.377.830 DT au 30 Juin 2012 se détaillant ainsi:

	Au 30	Au 30 Juin		
	2 013	2 012	Décembre 2012	
Banques, découverts	6 691 421	6 377 830	2 769 542	
Total	6 691 421	6 377 830	2 769 542	

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 161.853.295 DT au 30 Juin 2013 contre 126.825.268 DT au 30 Juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30	Au 31	
	2 013	2 012	Décembre 2012
+ Valeur de remboursement des emprunts (1) 12.1	160 426 949	125 076 747	134 637 322
Billets de trésorerie	0	0	500 000
Emprunts bancaires	76 112 949	62 324 747	75 385 322
Emprunts obligataires	84 314 000	62 752 000	58 752 000
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)	1 426 346	1 748 521	3 242 909
Intérêts sur emprunts bancaires	545 887	743 679	812 763
Intérêts sur emprunts obligataires	705 784	830 167	2 255 471
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	174 675	174 675	174 675
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)	0	0	(10 150)
Intérêts sur billets de trésorerie	0	0	(10 150)
Total général (1) + (2) + (3)	161 853 295	126 825 268	137 870 081

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 30 Juin 2013 :

	Montant	Montant				Fin de période	2	
DESIGNATION	du	Modalités de remboursement	Soldes en début	Utilisations	Remboursements	Soldes	Echéances à	
	crédit		de période		de la période		plus d'un an	à moins d'un an
BILLETS DE TRESORERIE								
Billet de trésorerie TUNIS CENTER 50		12 mai 2013	500 000		500 000	О	_	-
Total des billets de trésorerie			500 000	-	500 000	-	-	-
CREDITS BANCAIRES								
AL BARAKA BANK	18 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	36 000 000	36 000 000	18 000 000	О	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	Semestriellement sur 5 ans	4 435 467	=	687 868	3 747 599	2 311 967	1 435 632
AL BARAKA BANK	5 000 000	Semestriellement sur 5 ans	4 110 049		464 256	3 645 793	2 676 856	968 937
втк	13 000 000	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31	5 850 000		1 950 000	3 900 000	1 300 000	2 600 000
BIK	13 000 000	mars 2010	3 830 000	-	1 930 000	3 900 000	1 300 000	2 000 000
втк	12 000 000	Trimestriellement sur 4ans et demi à partir du 31 mars 2011	7 338 000	-	1 998 000	5 340 000	2 676 000	2 664 000
втк	5 000 000	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six	4 250 000	_	750 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
		mois de franchise à partir du 31 mars 2012 Trimestriellement sur 5 ans et demi dont 6						
BTK	9 200 000	mois de franchise à partir du 31 mars 2012	9 200 000		1 022 222	8 177 778	6 133 334	2 044 444
BTE	2 000 000	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	1 400 000	-	200 000	1 200 000	800 000	400 000
BTE	3 000 000	Semestriellement sur 6 ans	2 500 000	_	250 000	2 250 000	1 750 000	500 000
		Trimestriellement sur 5 ans dont une année						
BTL	3 000 000	de franchise	1 687 500	=	375 000	1 312 500	562 500	750 000
BTL	10 000 000	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	6 739 305	-	966 408	5 772 899	3 749 770	2 023 129
AMEN BANK	5 000 000	Trimestiellement sur 5 ans	4 875 000		483 620	4 391 380	3 398 089	993 291
STB			5 000 000		500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
		Trimestriellement sur 5 ans	3 000 000	10 000 000				
ZITOUNA BANQUE		Renouvelable tous les 3 mois		13 000 000	5 000 000	8 000 000	О	8 000 000
ATB	2 500 000	Trimestriellement sur 5 ans		2 500 000	125 000	2 375 000	1 875 000	500 000
Total des crédits bancaires			75 385 321	51 500 000	50 772 374	76 112 949	33 233 515	42 879 433
EN ADDI DUES OD LIGATA IDES								
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
AIL 2008		Annuellement (2009-2013)	2 000 000	=		2 000 000	О	2 000 000
AIL 2009		Annuellement (2010-2014)	4 000 000	=	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
AIL 2010		Annuellement (2011-2015)	9 000 000	=	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
AIL 2011		Annuellement (2012-2016)	13 752 000		3 438 000	10 314 000	6 876 000	3 438 000
AIL 2012		Annuellement (2013-2017)	30 000 000		6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
AIL 2013	40 000 000 Annuellement (2014-2018)			40 000 000		40 000 000	32 000 000	8 000 000
Total des emprunts obligataires			58 752 000	40 000 000	14 438 000	84 314 000	59 876 000	24 438 000
1	1							
TOTAL GENERAL			134 637 321	91 500 000	65 710 374	160 426 949	93 109 515	67 317 433

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.782.527 DT au 30 Juin 2013 contre 3.998.868 DT au 30 Juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30	Au 31	
	2 013	2 012	Décembre 2012
Avances et acomptes reçus des clients	2 774 027	3 990 368	2 335 508
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500	8 500
Total	2 782 527	3 998 868	2 344 008

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 7.395.711 DT au 30 Juin 2013 contre 5.357.913 DT au 30 Juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 .	Au 31 Décembre	
	2 013	2 013 2 012	
Fournisseurs d'exploitation (1)	13 375	9 633	10 046
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)	7 382 336	5 348 280	6 472 731
Total général (1) + (2)	7 395 711	5 357 913	6 482 777

Note 15. Autres passifs:

Les autres passifs totalisent 3.713.270 DT au 30 Juin 2013 contre 2.085.465 DT au 30 Juin 2012 se détaillant ainsi :

	_	Au 30 .	Au 31	
		2 013	2 012	Décembre 2012
Personnel, provisions pour congés payés		311 277	226 879	266 990
Personnel, autres charges à payer		83 018	113 444	155 793
Etat, retenues sur salaires		14 148	33 645	31 279
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		171 313	270 908	139 217
Etat, impôt sur les sociétés à payer	15.1	233 281	50 505	461 890
Etat, autres impôts et taxes à payer		14 778	51 905	25 800
C.N.S.S		123 123	72 018	93 503
Assurance groupe		38 825	30 502	18 089
Assurance COMAR		998 348	959 370	857 194
Dividendes à payer		1 350 000	0	0
Autres comptes créditeurs		192 964	168 295	191 304
Diverses charges à payer	15.2	165 156	94 665	143 267
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing		16 873	13 174	16 650
Compte d'attente		165	155	7 853
Total		3 713 270	2 085 465	2 408 829

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 3	Au 31	
	2 013	2 012	Décembre 2012
+ Impôt sur les sociétés dû	253 064	1 054 422	562 821
- Acomptes provisionnels	0	(985 428)	(88 138)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(19 782)	(18 489)	(12 793)
Dette (ou report) d'impôt exigible	233 281	50 505	461 890

15.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30	Au 31	
	2 013	2 012	Décembre 2012
Redevances téléphoniques	21 981	10 000	10 000
Honoraires	70 607	63 697	86 107
Eau & électricité	3 500	2 500	2 000
Loyers	69 068	18 468	45 160
Total	165 156	94 665	143 267

Note 16. Capitaux propres:

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 30	Au 31	
	_	2 013	2 012	Décembre 2012
Capital social		15 000 000	15 000 000	15 000 000
Réserve légale	(A)	669 022	438 399	509 430
Réserve extraordinaire		650 000	650 000	650 000
Réserve facultative		3 000 000	2 500 000	3 000 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	597 705	443 991	529 087
Résultats reportés		592 237	394 603	359 593
Réserves pour réinvestissement exonérées		1 000 000		
Résultat en instance d'affectation		0	1 026 021	
Capitaux propres avant résultat de l'ex	ercice	21 908 964	20 853 014	20 448 110
Résultat de l'exercice (1)	_	1 119 974	940 439	2 832 236
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	23 028 938	21 793 453	23 280 346
Nombre d'actions en circulation (2)		1 500 000	1 500 000	1 500 000
Résultat par action (1) / (2)	(D)	0,747	0,627	1,888

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.
- **(B)** Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(**D**) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserves pour réinvestiss	Réserve pour FRBG ^(*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2012	15 000 000	509 430	650 000	3 000 000		400 000	529 087	359 593	2 832 236	23 280 346
Affectations approuvées par l'A.G.O du 06 juin 2013		159 591			1 000 000		90 000	232 644	(1 482 236)	0
Distribution de dividendes									(1 350 000)	(1 350 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							5 949			5 949
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes							(5 794)			(5 794)
Dépenses prélevées sur fonds social							(21 537)			(21 537)
Résultat de la période close le 30 Juin 2013									1 119 974	1 119 974
Solde au 30 Juin 2013	15 000 000	669 022	650 000	3 000 000	1 000 000	400 000	597 705	592 237	1 119 974	23 028 938

Note 17. Produits de leasing : L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		Au 30	Juin	Au 31
	•	2 013	2 012	Décembre 2012
Intérêts et revenus assimilés (1)		7 730 348	7 140 442	15 058 756
Intérêts conventionnels	(A)	7 648 606	6 953 142	14 536 079
Intérêts intercalaires	(B)	13 121	9 119	42 899
Pré loyers	(C)	53 405	47 747	97 466
Intérêts de retard		93 188	54 167	158 075
Intérêts sur opérations de rééchelor	nnement	0	43 277	50 490
Variation des produits réservés	17.1	(77 972)	32 990	173 747
Autres produits sur opérations de le (2)	asing	134 054	146 982	244 190
Produits sur cessions anticipées de leasing	contrat de	63 969	104 778	162 622
Frais de dossier		70 085	42 204	81 568
Total (1)+(2)		7 864 402	7 287 424	15 302 946
- Encours financiers des contrats act	ifs			
. Au début de la période		147 945 480	129 982 886	129 982 886
. A la fin de la période		160 575 077	140 374 683	147 945 480
. Moyenne	(D)	154 260 279	135 178 785	138 964 183
- Produits de la période	(E)=(A)+(B)+(C)	7 715 132	7 010 008	14 676 444
- Taux moyen	(E)/(D)	10,00%	10,37%	10,56%

17.1. Variation des produits réservés :

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	Au 30	Juin	Au 31
	2 013	2 012	Décembre 2012
Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	209 724	365 694	457 414
Intérêts de retard antérieurs	0	169	423
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	4 098	19 461	19 461
Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(289 030)	$(352\ 080)$	(303 551)
Intérêts de retard	(1 312)	(254)	0
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	(1 452)		0
Total	(77 972)	32 990	173 747

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

	Au 30) Juin	Au 31
	2 013	2 012	Décembre 2012
Charges financières des emprunts (1) (A)	4 352 912	3 344 675	7 062 700
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires	1 927 721	1 559 578	3 382 780
Intérêts des crédits bancaires	1 591 437	1 238 020	2 516 086
Intérêts des certificats de leasing	705 994	434 367	924 840
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie	10 150	38 903	42 490
Résorptions des frais d'émission des emprunts	117 610	73 807	196 504
Autres charges financières (2)	31 445	46 393	177 545
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	43 217	61 553	195 926
Autres produits financiers	(11 772)	(15 160)	(18 381)
Total (1)+(2)	4 384 357	3 391 068	7 240 245
- Encours des emprunts			
. Au début de la période	121 700 000	111 690 000	111 690 000
. A la fin de la période	160 426 949	125 076 747	121 700 000
. Moyenne (B)	141 063 475	118 383 374	116 695 000
- Taux moyen (A)/(I	3) 6,17%	5,65%	6,05%

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 30) Juin	Au 31
	2 013	2 012	Décembre 2012
+ Plus value potentielle sur placements	65 752	0	17 562
+ Dividendes	0	45 000	45 000
+ Jetons de présence	0	3 000	4 500
Total	65 752	48 000	67 062

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30) Juin	Au 31
	2 013	2 012	Décembre 2012
Salaires et compléments de salaires	436 089	350 128	826 966
Charges connexes aux salaires	264 586	203 804	475 355
Cotisations de sécurité sociale	176 669	119 412	288 901
Autres charges sociales	27 653	53 212	118 933
Total	904 997	726 556	1 710 155

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 30) Juin	Au 31
	2 013	2 012	Décembre 2012
Divers achats (1)	67 288	68 408	111 699
Achat de matières et fournitures	67 288	68 408	111 699
Services extérieurs (2)	143 955	102 646	209 810
Locations	98 698	58 180	120 933
Entretiens et réparations	7 086	5 878	9 857
Primes d'assurances	7 321	7 534	16 067
Autres	30 850	31 054	62 953
Autres services extérieurs (3)	188 910	125 874	239 742
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	46 966	59 933	117 701
Publicités, publications, relations publiques	25 779	16 019	16 896
Cotisations et dons	4 952	14 990	24 877
Déplacements, missions et réceptions	12 785	1 830	2 655
Frais postaux et de télécommunications	37 325	21 873	47 073
Services bancaires et assimilés	61 103	11 229	30 540
Charges diverses (4)	0	0	43 750
Jetons de présence	0	0	43 750
Impôts et taxes (5)	22 646	90 550	111 492
T.C.L	19 268	87 734	107 817
Droits d'enregistrement et de timbres	2 166	1 210	2 028
Autres impôts et taxes	1 212	1 606	1 647
Total $(1) + (2) + (3) + (4) + (5)$	422 798	387 478	716 493

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

	Au 30	Juin	Au 31
	2 013	2 012	Décembre 2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 046	1 946	4 029
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	47 655	52 129	98 592
Total	49 701	54 075	102 621

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 30	Juin	Au 31
	2 013	2 012	Décembre 2012
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	1 480 048	2 424 065	2 372 666
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	125 000		575 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 039 565)	(1 004 109)	(1 074 583)
Total	565 482	1 419 956	1 873 083

Note 24. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 30 Juin 2013, comme suit :

	Au 30	Au 30 Juin		
	2 013	2 012	Décembre 2012	
+ Avoirs en banques	10 809 179	8 694 798	10 162 412	
- Découverts bancaires	(6 669 420)	(6 377 830)	(2 769 542)	
+ Avoirs en caisse	109 388	1 147	1 147	
Total	4 249 147	2 318 115	7 394 017	

4.16.5 - Notes complémentaires relatives aux états financiers arrêtés au 30 juin 2013:

	NOTE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/201 p Intitulé reçus des clients		Texte17
41	Clients & complet ratinfles	50 453 391 909	Crédit - Déb
72	Gains extraordifantes	7 741.384	Credit - Deb
12	Capiti Capita aminis	50 461 133.293	
es versé	es aux fournisseurs	T	
401	Fournisseurs d'exploitation	-327 499.489	Credit - Dehi
461	Compte d'attente	-31 899,578	Crédit - Debi
616	Primes d'assurances	-11 080.500	Credit - Debi
665	Autres impôts, soxes et varsements assimilés	-1.600 -370 481.167	Credit - Deh
os uprad	es aux personnel	570 407.107	
118	Autres reserves	-2 612.000	Credit - Déb
421	Personnel- avances & acomptes	-10 970.149	Credit - Deb
425	Personnel - renumerations days	-445 423.821	Credit - Deh
4321	1RPP	-158 166.735	Crédit - Déb
433	Exac contributions à payer	-33 055.093	Credit - Deb
64	Charges de personnel	-5 500.000	Credit - Deb
451			Crédit - Deb
453	Securité sociale et autres organismes sociaux	-215 857.058	Credit - Deh
1933		-871 584.856	
ts payés		-378 936.724	Cristin - Deb
27	Autres actifs non courants	53 846.154	Credit - Deb
472		-59 103.178	AND RESIDENCE PROPERTY.
627	Services bancaires et assimilés	-360 586.653	Credit - Deb
651	Charges d'intérêts	-5 726 267.098	Credit - Deb
508	Interêts courus	34 849.138	Credit - Deb
750	Interêts créditeur des comptes courants hancaires	-6 436 198.361	Cream - Date
s & taxes	payés		
4322	Retenue à la source	+736 218.669	
434	Ezat-amplits sur les bénéfices	-831 672.004	Credit - Deb
436	Etat toxes sur le chiffre d'affaires	-105 905 528	Credit - Det
439	Autres impôts, taxes &versaments assimilés	-12 744.800 -1 686 541.001	Credit - Det
	A Paradolisation	-1 000 541.003	
is flux lie:	letons de présence et rémanérations d'administrateurs		Credit - Del
posterone	JEDIN DE PERCHE SI FINISCIANO DE COMO		
733		112 477,060	
733 634		112.477,000	
733 634 734	Produite des narticipations		Credit - Del
733 634 734 751	Produits des participations	112 477.060	
733 634 734 751		112 477.060	ssing
733 634 734 751	Produits des participations provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporelles	112 477,060 ement des contrats de les	ising Deha
733 634 734 751	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance	112 477.060	ising Deha
733 634 734 751 751 751 22 404	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporates l'ournisseurs d'anasobilisations	112 477,060 ement des contrats de les	ising Deha
733 634 734 751 751 751 751 751 751 751	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporates l'ournisseurs d'immobilisations Fournisseurs d'annobilisations	112 477.060 ement des contrats de les -30 781 364 283	Dehit Dehit - Crés
733 634 734 751 751 751 22 404 408 405	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporatios l'ournesseurs d'immobilisations Fournesseurs -factures son parvenues Fournesseurs - d'immobilisation - effets à payer	112 477.060 ement des contrats de les -30 781 364.283 -3 899 877.865	Debit - Cree
733 634 734 751 751 751 22 404 408 405	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporaties Fournisseurs d'annobilisations Fournisseurs - d'annobilisation - effets à payer provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles	112 477.060 ement des contrats de les -30 781 364.283 -3 899 877.865 -19 421 559 382	Debit - Cres
733 634 734 751 issement 22 404 408 405	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporelles Fournisseurs d'annobilisations Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles Immobilisations corporelles	112 477.060 ement des contrats de les -30 781 364.283 -3 899 877.865 -19 421 559 382	Debit - Cree Debit - Cree Credit
733 634 734 751 751 22 404 408 405 issement 22 28	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporelles Fournisseurs d'immobilisations Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer t provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles Insochiluations corposites Aportassements des insochilisations	112 477.060 ement des contrats de les -30 781 364.283 -3 899 877.865 -19 421 559 382	Debit - Credit Credit - Debit - De
733 634 734 751 issement 22 404 408 405	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporelles Fournisseurs d'annobilisations Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles Immobilisations corporelles	112 477.060 ement des contrats de les -30 781 364.283 -3 899 877.865 -19 421 559 382	Debit - Cree Debit - Cree Credit
733 634 734 751 751 22 404 408 405	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporelles Fournisseurs d'immobilisations Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles Immobilisations corposelles Amortissements des intitobilisations Produits nets net cessions d'immobilisations et autres gams sur éléments non récurrents	112 477.060 ement des contrats de les -30 781 364.283 -3 899 877.865 -19 421 559 382 -54 102 801.530	Debit - Credit Credit - Debit - Debit - Credit Credit - Debit - Debit - Debit - Debit - Credit
733 634 734 751 751 22 404 408 405 22 28 736	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporelles Fournisseurs d'ammobilisations Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles Immobilisations corposelles Amortissements des intracibilisations Produits nets net cessions d'immobilisations et autres gams sur éléments non récurrents t provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	112 477.060 ement des contrats de les -30 781 364.283 -3 899 877.865 -19 421 559 382 -54 102 801.530	Debit - Credit Credit - Credit - Credit - Credit - Credit - Debit - De
733 634 734 751 751 22 404 408 405	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations corporelles Fournisseurs d'immobilisations Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles Immobilisations corposelles Amortissements des intitobilisations Produits nets net cessions d'immobilisations et autres gams sur éléments non récurrents	112 477.060 ement des contrats de les -30 781 364.283 -3 899 877.865 -19 421 559 382 -54 102 801.530 -1 000 000.000 -40 500.000	Debit - Credit Credit - Credit - Credit Credit - Debit - Debit Credit - Debit Debit
733 634 734 751 751 855emen 22 404 408 405 855emen 22 28 736 855emen 25 26	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance immobilisations corporelles. Fournisseurs d'immobilisations Fournisseurs -factures non partenies. Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer. Provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles. Insubstitutions corposelles. Aportissements des introdulisations. Produits nets ner cessions d'immobilisations et autres gams sur éléments non récurrens to provenant de l'acquisition d'immobilisation financière. Participations & créances lices a des participations. Autres immobilisations financières.	112 477.060 ement des contrats de les -30 781 364.283 -3 899 877.865 -19 421 559 382 -54 102 801.530	Debit - Credit Credit - Credit - Credit Credit - Debit - Debit Credit - Debit Debit
733 634 734 751 751 855emen 22 404 408 405 855emen 22 28 736 855emen 25 26	provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles et finance Immobilisations cerporelles l'ournesseurs d'immobilisations Fournesseurs -factures non parvenues Fournesseurs - d'immobilisation - effets à payer t provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles Immobilisations corposites Apartasaments des insischilisations Produits nets net cessions d'immobilisations et autres gams sur éléments non récurrens t provenant de l'acquisition d'immobilisation financière Participations & créances lices à des participations	-1 000 000,000 -1 040 500,000	Debit - Credit Credit - Credit - Credit Credit - Debit - Debit Credit - Debit Debit

ARAB INTERNATIONAL LEASE

AL. 11, Rue Hidi Noura - 1001 - Turre

NOTE 14 : EMPRENTS

TABLEAU DES EMPRUNTS ARRETE AU 30 juin 2012 (Montants exprirés en dinars)

DESIGNATION	Morraut du svedit	date	Taux d'intérêt effectif	Modalitie de resphearement	Seides en défeut de période	Utilizations	Remboursonent de la période
BOLLETS DE TRESORERIE							
Billet de trésserse TUNIS CENTRE	300 966	19/11/12	5.65%	12 MAE2NIX	500 000		500 000
Tatal.des.billets.de.trémmetie	1 1				500 000		500.000
CREDITS BANCAIRES	1 1						
AL BARAKA BANK AL BARAKA BANK AL BARAKA BANK BYK	18 006 000 7 600 000 5 000 000 13 000 000 12 000 000	16/05/13 21/05/10 19/15/11 21/04/09 18/05/10	5.75% 5.75%	Remandable took in 2 more see 3 am Sementrellement see 3 am Sementrellement see 3 am Transmissioners on 5 am 6 parts do 31 mars 2010 Transmissiolement see 5 am 6 parts do 31 mars 2010 Transmissiolement see 5 am dant see mass do thereine a parte do 31 mars 2011	18 000 000 4 413 467 4 110 049 5 850 000 7 338 000	36,000,000	36,000,000 687 868 464 256 1 950 500 1 998 500
BTK	3 800 000	2998/11	2.50%	Trementsellement sur 5,3 uns dont six mins de franchise à parte du 11 mars 2012	4 250 000		790 000
BTK	9 200 000	26/09/32	TMM-2%	Trimest selfement see 5,5 and door six many de franchise à parter du 31 mary 2012	9 200 000		1 (02) 22)
BTE BTE BTL HTL AMEN BANK S T B ZITOCINA BANGRIE A T B	2 000 000 3 000 000 3 000 000 10 000 000 5 000 000 5 000 000 8 000 000 2 500 000	02/04/70 12/04/11 05/04/10 21/03/12 18/13/12 21/03/13 13/03/13	TMM+1,79% TMM+1,29%	Remountaillement out fil and dont are arrole de franchise Sementivellement out fil ave Transativellement out fil and dont une arrole de franchise Transativellement out fil and a partir du 01 miz 2011 Transativellement out fil and a partir du 02 miz 2011 Transativellement out fil and Transativellement out fil and a partir du 28/10/2013 Remountailelement out fil amos out fil and Transativellement out fil amos out fil and Transativellement out fil amos out fil and	9 490 000 2 900 000 1 487 500 6 730 305 4 825 000 5 000 000	13-000-000 2-900-000	200 60 250 00 375 50 966 40 443 62 500 00 5 000 00 125 00
Zetal.do.cridits.hansaires	1 1				75 385 322	51 580 000	59 772.373
EMPRENTS ORLEGATAIRES							
All. 2008 All. 2009 All. 2010 All. 2011 All. 2012 All. 2013	10 800 000 10 600 000 15 600 000 17 190 000 30 000 000 40 000 000	30/04/08 23/02/09 08/04/10 28/04/13 13/05/12 31/45/13	6.58% 8.23% 9.73% 6.00%	Annuallement (2015-2014) Autoallement (2015-2014) Annuallement (2015-2018) Annuallement (2015-2018) Annuallement (2015-2017) Annuallement (2014-2018)	2 000 000 4 000 000 9 000 000 13 752 000 30 000 000	40.000.000	2 (90) 000 3 (80) 000 3 456 000 6 (80) 000
Total des empreses obliganaires				a within	58 752 000	40 000 000	14 438 996
IDTAL GENERAL				(1/A)	134 437 322	47 200 000	48 719 371

	Fin de période			10.653	Solder	
rebinners a moies d'un a	Echianore is plus d'un an	Sulder	de la période	Utilizations	en déliset le période	
		.0	500 000		300 000	
			500 000		500 000	
18 000 0		18 000 000	34,000,000	34 000 000	18 000 000	
1 435 6	2311768	3 747 660	687.868	39,000,000	4.432.467	
968 9	2 636 857	3 645 794	464.256		4.110.049	
2 600 1	1,300,000	1 900 000	1 950 000		5 810 000	
2 100 0	2 676 000	5 340 000	1.998.000		2 338 000	
1.000	2 500 mm	3 500 000	790 000		4 250 000	
2044	6 333 334	8.177.778	1 (02 223		9 200 000	
400 0	900 000	1 200 000	290.000		1 400 000	
500 6	1 730 000	2 290 000	250 000		2.500 000	
750 0	562 500	1 312 500	375 000		1 681 500	
2 033 1	3.745.768	5 772 897	966-408		6 739 305	
903.2	3.298.089	4 391 300	483 620		4 875 000	
1 0000 0	3.500 900	4 500 000	500,000		5 000 000	
9 900 0		6 000 000	5 000 000	13 000 000		
500.0	1 975 000	2 175 000	123 000	2 500 000		
63794	33 233 514	76 112 949	59 712,313	51 500 000	75 385 322	
2 000 0	- 0	2 000 000		40	2 000 000	
2 000 6	0	2 000 000	2 000 000		4 000 000	
E 000 H	3 1880 000	6.000.000	3.690,000		# 600 HHZ	
3 438 0	6 876 000	70.314 000	3.458.000		13.752.000	
16,0000-0	18 (60) 000	24 000 000	6 990 000		36-000 888	
8 000 0	32,000,000	40.000.000		40:000:000		
24 638 9	59 574 000	84 314 000	14 438 900	45 000 000	58 752 000	
67.317.4	93 319 516	140 424 949	45.710.372	W1 THE 000	134 637 322	

1- Déclaration de conformité :

L'AIL va reprendre la note relative à la déclaration de conformité comme suit :

Les états financiers semestriels au 30 juin 2013 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre 2012.

Lesdits principes s'appoient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la los nº96-112 du 30 décembre 1996;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT nº 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, sinsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

2- Notes exigées par le paragraphe 9 de la norme NCT 19 :

Les informations exigées par les paragraphes 9.h (évènements post-clôture) et 9.i (changements dans la structure de l'entreprise, regroupements, acquisition, cession de filiales et investissements à LT,...) ne s'imposent que lorsqu'elles ont un caractère significatif.

L'absence des situations visées par les paragraphes précités.

3- Etat des engagements hors bilan :

Les services du CMF recommandent la présentation d'un état d'engagements hors bilan conforme à la norme NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

A ce sujet, il y a lieu de préciser que le Conseil National de la Comptabilité, saisi par la BCT, depuis 2009, sur la question d'extension du champ d'application de la norme NCT 21 aux établissements financiers de leasing et de factoring, n'a pas encore tranché officiellement sur celle-ci par voie d'avis.

L'AIL a, donc, choisi de continuer à appliquer la norme NCT 14 pour rapporter sur ces engagements extra-bilanciels à travers une note appropriée annexée aux états financiers de synthèse (Pas de changement)

4- Définitions non conformes à la norme NCT 41 :

En substance les définitions retenues par l'AIL pour les notions d'investissement net, de taux d'intérêt implicite et de produits financiers non acquis sont conformes à celles prévues par la norme NCT 41, dans la mesure où, pour le cas spécifique de l'AIL:

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat :

Cependant l'AIL va reprendre la note relative au traitement des créances issues d'opérations de leasing comme suit :

Les contrats de leasing conclus par l'AlL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel raulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trais et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'aption d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, paur une valeur résiduelle préalablement convenue.

l'ous les biens donnés en lacation sant correctement couverts par une police d'assurance

il est à signaler que le bien donne en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locatoire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et prorager la durée du contrat, sait à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transférent au preneur la quasi-totalisé des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs dannés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

^{§ 37} du Chapitre 1000 – Fondements conceptuels des états financiers - Manuel de l'ICCA, Partie II - Normes comptables pour les entreprises à capital fermé - Canada.

Selan le § 9 de la norme NCT 19 "L'entreprise doit inclure, ou minimum, les informations suivantes dans les notes aux états financiers intermédiaires, lorsqu'elles <u>sont significatives</u> et qu'elles n'apparaissent pas ailleurs dans ces états ..."

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux ou titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au toux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux ou titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'AiL :

La valeur résiduelle non garantie est nulle;
 b-Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locatoire à la signature du contrat

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

5- Notes 17:

Le taux moyen de sortie (objet de la note 17) est calculé, à des fins comparatives ; sur une base annualisée et non pour le semestre.

Le taux effectif annuel fin juin 2013 est de 10,25%

Le taux effectif annuel fin juin 2012 est de 10,64%

6- Notes 18:

le coût moyen des ressources empruntées (objet de la note 18) est calculé, à des fins comparatives ; sur une base annualisée et non pour le semestre.

Le taux effectif annuel fin juin 2013 est de 6,27%

Le taux effectif annuel fin juin 2012 est de 5,73%



4.16.6 - Notes rectificatives relatives aux notes des états financiers arrêtés au 30 juin 2013:

BILAN DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

2 013 10 918 567 15 000 000 170 548 621 169 698 160 850 462 2 100 000 4 520 281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 105 443 162 6 669 420 61 853 295 2 762 527 7 396 711 3 713 270	8 695 944 2 637 900 146 939 379 145 398 435 1 540 944 1 100 000 8 648 298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 888 5 357 913	2012 10 163 55 156 827 80 155 079 36 1 748 43 1 100 00 6 56 321 19 6 736 46 418 33 30 486 666 5 831 155 175 155 583 2 769 542 137 870 081 2 344 008 6 482 777
15 000 000 170 548 621 169 698 160 850 462 2 100 000 4 520 281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 105 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	2 637 900 146 939 379 145 398 436 1 540 944 1 100 000 8 648 298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	156 827 80 155 079 36 1 748 43 1 100 00 6 56 321 19 6 736 46 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 870 08 2 344 00
15 000 000 170 548 621 169 698 160 850 462 2 100 000 4 520 281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 105 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	2 637 900 146 939 379 145 398 436 1 540 944 1 100 000 8 648 298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	156 827 80 155 079 36 1 748 43 1 100 00 6 56 321 19 6 736 46 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 870 08 2 344 00
170 548 521 169 698 160 850 462 2 100 000 4 520 281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 805 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	2 637 900 146 939 379 145 398 436 1 540 944 1 100 000 8 648 298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	156 827 80 155 079 36 1 748 43 1 100 00 6 56 321 19 6 736 46 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 870 08 2 344 00
170 548 521 169 698 160 850 462 2 100 000 4 520 281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 805 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	145 939 379 145 398 435 1 540 944 1 100 000 8 648 298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	156 827 80 155 079 36 1 746 43 1 100 00 6 56 321 19 6 736 46 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 870 08 2 344 00
169 698 160 850 462 2 100 000 4 520 281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 105 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	145 398 435 1 540 944 1 100 000 8 648 298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	155 079 36 1 748 43 1 100 00 6 56 321 19 6 736 46 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 870 08 2 344 00
850 482 2 100 000 4 520 281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 205 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	1 540 944 1 100 000 8 648 298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	1 748 43 1 100 00 6 56 321 19 6 736 46 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 870 08 2 344 00
2 100 000 4 520 281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 105 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	1 100 000 8 648 298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	1 100 00 6 56 321 19 6 736 46 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 870 08 2 344 00
4 520 281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 205 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	8 648 298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	6 56 321 19 6 736 45 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 870 08 2 344 00
281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 205 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	321 19 6 736 46 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 670 08 2 344 00
281 950 6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 205 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	298 549 6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	321 19 6 736 46 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 670 08 2 344 00
6 589 504 421 977 305 747 993 5 419 229 105 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	6 758 377 426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	6 736 48 418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 670 08 2 344 00
421 977 305 747 993 5 419 229 205 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	426 927 305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	418 33 30 486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 670 08 2 344 00
305 747 993 5 419 229 205 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	305 513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	30 486 66 5 831 15: 175 155 58: 2 769 54: 137 670 06: 2 344 00:
747 993 5 419 229 105 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	513 363 5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	486 66 5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 870 08 2 344 00
5 419 229 205 443 162 6 669 420 61 853 295 2 782 527 7 395 711	5 817 782 166 438 797 6 377 830 126 825 269 3 998 868	5 831 15 175 155 58 2 769 54 137 670 06 2 344 000
6 669 420 61 853 296 2 782 527 7 395 711	6 377 830 126 825 269 3 998 868	2 769 54; 137 870 08; 2 344 00;
6 669 420 61 853 296 2 782 527 7 396 711	6 377 830 126 825 269 3 998 868	2 769 54; 137 870 08 2 344 00
61 853 295 2 782 527 7 395 711	126 825 269 3 998 868	137 870 08 2 344 008
61 853 295 2 782 527 7 395 711	126 825 269 3 998 868	137 870 08 2 344 008
2 782 527 7 395 711	3 998 868	2 344 00
7 395 711		
1373477031	5 357 913	6 482 77
3.713.270		9.796.111
2112 KID	2 085 465	2 408 829
3 713 270	2 085 465	2 408 829
82 414 224	144 645 344	151 875 237
15 000 000	15 000 000	15 000 000
6 316 727		5 088 517
0		0 000 311
592 237	1 420 624	359 593
		2 832 236
The state of the s	2.00	23 280 346
00 440 102	100 430 737	175 155 583
	15 000 000 6 316 727	182 414 224 144 645 344 15 000 000 15 000 000 6 316 727 4 432 389 0 - 592 237 1 420 624 1 119 974 940 439 23 028 938 21 793 453

ETAT DE RESULTAT DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

En dinars	Notes -	Au 30 J	Au 31 décembre		
	Autes -	2 013	2 012	2012	
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		7 730 348	7 140 442	15 058 756	
Autres produits sur opérations de leasing		134 054	146 981	244 190	
Total des produits de leasing	18	7 864 402	7 287 424	15 302 946	
Charges financières nettes	19	(4 384 357)	(3 391 067)	(7 240 245	
Produits des placements	20	65 752	48 000	67 062	
PRODUIT NET DE LEASING		3 545 797	3 944 356	8 129 763	
Charges de personnel	21	(904 997)	(726 556)	(1 710 155)	
Autres charges d'exploitation	22	(422 798)	(387 478)	(716 493)	
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	23	(49 701)	(54 075)	(102 621)	
Total des charges d'exploitation	-	(1 377 496)	(1 168 108)	(2 529 268)	
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		2 168 301	2 776 248	5 600 494	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(565 482)	(1 419 956)	(1 873 083)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 602 819	1 356 292	3 727 412	
Autres gains ordinaires		120 218	112 393	140 610	
Autres pertes ordinaires			(46 086)	(49 870)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 723 037	1 422 599	3 818 151	
Impôt sur les bénéfices		(603 063)	(482 160)	(985 916)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 119 974	940 439	2 832 236	
Résultat net de l'exercice		1 119 974	940 439	2 832 236	
Effet des modifications comptables (net d'Impôt)		A 112 21 A 0			
Résultat après modifications comptables		1 119 974	940 439	2 832 236	
Nore d'actions en circulation		1 500 000	1 500 000	1 500 000	
Résultat par action	17	0,747	0.627	1,888	

FMBZ KPMG TUNISIE IMMEURIE KPMG-LIS JARDINS DU LAC BLP Nº: 317, FUBLIC POSTI - USS BERGES DU LAC REELAC EURILI - DISTUNIS MLF: \$1006.3 TLVM-000 B C 91 (00012002





Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nouira 1001 Tunis.

Le capital social fixé à 15 000 000 DT est divisé en 1 500 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1 424 950	14 249 500	94,997%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,003%
Total Général	1 500 000	15 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{et} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75%

FAIBZ KPMG TUNISIE INMELBIE KPME BILLY ARBITANDO LAC REPORT FIRM PROFILE AND TANDA MELLIC TRANSPORT OF PROFILE AND TANDA MELLIC TRANSPORT OF PROFILE AND TANDA MELLIC TRANSPORT OF PROFILE AND THE PROFILE AND

Page 8

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2013

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève à 2.100.000 DT au 30 Juin 2013 contre 1.100.000 DT au 30 Juin 2012. Il peut être détaillé comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	Décembre 2012
Participation - Univers SICAR (Groupe BTK)	(*)	450 000	450 000	450 000
Participation - International SICAR (Groupe UIB)	(**)	650 000	650 000	650 000
Fonds Géré - Univers INVEST SICAR (Groupe BTK)		1 000 000	0	0
Total		2 100 000	1 100 000	1 100 000

^(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de

<sup>0,09%.

(**)</sup> Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention

10.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 30 Juin 2013 :

Table 1 and	Taus		Valeurs			Résorptions				Valeur
Désignation	de résorption	Début de période	Additions	Régul	Fin de période	Début de période	Dutations de la période	Regul	Fin de période	oumptable setts
Francé des obligations	(a)	1 023 862	372 687		1 396 549	659 199	90 530		749 729	646-820
Ена фоншн феврол Таксан	(4)	170 972	6 250	*	177 222	48 969	27 080	5	76 049	101 177
TOTALX		1 194 334	378 537	0	1 573 771	708 168	117 610		829 778	747 993

⁽a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 117.610 DT figure parmi les charges financières.

10.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30	Au 31	
	2 013	2 012	Décembre 2012
Fournitures de bureau et autres	0	1 936	11 458
Assurance voiture	7 321	0	3 561
Licence antivirus online	0	20 092	2 334
Taxe de circulation	800	0	0
Maintenance	0	0	375
Abonnement ADSL	200	3 254	564
Total	8 321	25 282	18 292

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 Juin 2013 la somme de 6.669.421 DT contre 6.377.830 DT au 30 Juin 2012 se détaillant ainsi:

	Au 30	Au 31	
	2 013	2 012	Décembre 2012
Banques, découverts	6 691 421	6 377 830	2 769 542
Total BZ KPMG TUNISIE	6 691 421	6 377 830	2 769 542
REPORT STANDARD OF THE STANDAR	Selfin Waters Of Selfin Waters Of Gunt 60 Use Ghat 61 Wein The Bernes Of Gunt 60 Use Of		

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2013

MALETS DE TRESORERIE Billot de nomerore TUNIS CENTER Antal des billets de teéannerie	500 000	13 mai 2013
Billet de telescorie TUNES CENTER. Zotal des billets de telescorrie	100 000	12 mai 2013
Xutal des billets de trésueurie	200	THE STREET, ST
1_000H5=24H50AA		
REDUS BANCAIRES		
AL BARAKA BANK	18 000 000	Hersensvelsliske tenan ken 3 menis mar 3 anns
AL BARAKA BANK	100000000000000000000000000000000000000	Semestric Scenario our 5 ann
AL BARAKA BANK	5 000 000	Semestrichement out 5 and
нтк	13 000 000	Tolomorphis
BYK	12 000 000	Tripopolitic Manager and Assessed Assessed Assessed
BYK	5 000 000	Trimestricliement our 5 are et demi dont si men de flunchine à partir du 31 mars 201
втк	9 200 000	Transcorrectioners nor 5 and or demi dose 6 own de flunchine à partir du 31 mars 201.
STE	2 000 000	Semestricitement our 6 am dont une aunde de finnehim
DTE	3 000 000	Semestricliensest sur 6 ans
BYL.	3 000 000	Trimestricilement our 5 and door one areals de Burnhiter
BIL	10 000 000	Trimestricilement ser 5 ann à partir du 0-4
AMEN BANK	5 000 000	Trimestichement nur 5 mm
STB	5 000 000	
ZITOUNA BANQUE	8 000 000	Revous-clabic tous les 3 mois
ATB	-2.500 000	Trimestriclicment see 5 ans
Total des crédits bancaires	1,110,110,110,110	
MPRUNTS OBLIGATAIRES		
AII. 2008	10 000 000	Armackement (2009-2013)
AIL 2009		Armoellement (2010-2014)
AIL 2010	10 000 000	Annachment (2011-2015)
All. 2011	17 190 000	Annuallement (2012-2016)
All. 2012	30 000 000	Annuellement (2013-2017)
All. 2013	40 000 000	Armaelemen (2014-2048ACA
Total des empresents obligatoires		35 70
OTAL GENERAL		SO THE MAIN OF SO
IN 112 KING TUN		(2) CAN 5 1985 7

Subtes			Fin de période		
en dêbut de pêriode	Litilia ations	Remboursements de la période	Sobles	Echéances à	échéances à moins d'un a
500 000		500 000	0		
500 000		500 000	-		
18 000 000	3a 000 000	36 000 000	18 000 000	0	18 000 000
4 435 467		687 868	3 747 599	2.311.967	1 435 63
4 110 049		464 256	3 645 793	2 676 856	968 93
5 850 000	- 30	1 950 000	3 900 000	1 300 000	2 600 00
7.338.000	100	1 998 000	5 340 000	2 676 000	2 664 00
4 250 000		750 000	3 500 000	2 500 000	1 000 00
9 200 000		1 022 222	8 177 778	6 133 334	2 044 44
1 400 000		200 000	1 200 000	800 000	400 00
2 500 000		250 000	2.250 000	1 750 000	500 00
1 687 500	1.5	375 000	1 312 500	562 500	750 00
6 739 305		966 408	5 772 899	3.749.770	2 023 12
4 875 000		483 620	4 391 380	3.398.089	993 29
5 000 000		500 000	4 500 000	3.700.000	1 000 00
	13 000 000	5 000 000	8 000 000	0	8 000 00
	2 500 000	125.000	2.375.000	1.875.000	500 00
75.385.321	51 500 000	50 772 374	76 112 949	A3 233 515	42 879 43.
2 000 000			2 000 000	0	2 000 000
4 000 000 9 000 000		2 000 000 3 000 000	2 000 000 6 000 000	3 000 000	2 000 000
13 752 000	-	3 438 000	10.314.000	5 000 000 6 876 000	3 990 000
30 000 000		6.000.000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
	40 000 000		40.000.000	32 000 000	8 000 000
58 752 000	40 000 000	14 438 000	84 314 000	59 876 000	24 438 994
34 637 321	91 500 000	65 710 374	160 426 949	93 109 515	67 317 433

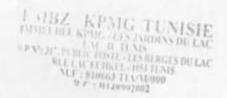
Page 27



Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2013

and have a state of the state o	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserves pour réinvestiss	Réserve pour FRBG (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2012	15 000 000	509 430	650 000	3 000 000		400 000	529 087	359 593	2 832 236	23 280 346
Affectations approuvées par l'A.G.O du 06 juin 2013		159 591			1 000 000		90 000	232 644	(1 482 236)	0
Distribution de dividendes									(1 350 000)	(1 350 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							5 949			5 949
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes					100		(5 794)			(5 794)
Dépenses prélevées sur fonds social	700						(21 537)			(21 537)
Résultat de la période close le 30 Juin 2013									1 119 974	1 119 974
Solde au 30 Juin 2013	15 000 000	669 022	650 000	3 000 000	1 000 000	400 000	597 705	592 237	1 119 974	23 028 938

(*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux





Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		Au 30	Juin	Au 31
		2 013	2 012	Décembre 2012
Intérêts et revenus assimilés (1)		7 730 348	7 140 442	15 058 756
Intérêts conventionnels	(A)	7 648 606	6 953 142	14 536 079
Intérêts intercalaires	(B)	13 121	9 119	42 899
Préloyers	(C)	53 405	47 747	97 466
Intérêts de retard		93 188	54 167	158 075
Intérêts sur opérations de rééchelonne	ement.	0	43 277	50 490
Variation des produits réservés	17.1	(77 972)	32 990	173 747
Autres produits sur opérations de leas (2)	ing	134 054	146 982	244 196
Produits sur cessions anticipées de co leasing	entrat de	63 969	104 778	162 622
Frais de dossier		70 085	42 204	81 568
Total (1)+(2)		7 864 402	7 287 424	15 302 946
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de la période		147 945 480	129 982 886	129 982 886
. A la fin de la période		160 575 077	140 374 683	147 945 480
. Moyenne	(D)	154 260 279	135 178 785	138 964 183
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	7 715 132	7 010 008	14 676 444
- Taux moyen	(E)/(D)	10,00%	10,37%	10,56%

17.1. Variation des produits réservés :

La variation des produits réservés peut être analysée comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	Décembre 2012
Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	209 724	365 694	457 414
Intérêts de retard antérieurs	0	169	423
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	4 098	19 461	19 465
Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(289 030)	(352 080)	(303 551)
Intérêts de retard	(1 312)	(254)	0
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	(1 452)		0
Maria de la Carta	(77 972)	32 990	173 747

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Aug 17.0	Au 30 Juin		Au 31	
	2 013	2 012	Décembre 2012	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 046	1 946	4 029	
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	47 655	52 129	98 592	
Total	49 701	54 075	102 621	

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 30	Au 30 Juin	
	2 013	2 012	Décembre 2012
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	1 480 048	2 424 065	2 372 666
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	125 000		575 000
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 039 565)	(1 004 109)	(1 074 583)
Total	565 482	1 419 956	1 873 083

Note 24. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 30 Juin 2013, comme suit :

	Au 3	Au 31	
	2 013	2 012	Décembre 2012
+ Avoirs en banques	10 809 179	8 694 798	10 162 412
- Découverts bancaires	(6 669 420)	(6 377 830)	(2.769.542)
+ Avoirs en caisse	109 388	1 147	1 146
Total	4 249 147	2 318 115	7 394 016





4.16.7 - Avis des Commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013:

Arab International Lease « A.I.L. » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2013

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

Messieurs les Actionnaires

De l'Arab International Lease

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, au 30 juin 2013, l'état de résultat, ainsi que de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total de bilan de 205.443 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 1.120 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 «Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. Sur ce, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Page 3

Conclusion:

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints arrêtés au 30 Juin 2013, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable applicable en Tunisie.

Tunis, le 31 Octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

ECC MAZARS

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

4.16.8 - Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 30 juin 2013:

		PRODUITS			CHARGES SOLDES			SOLDES			
	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012		30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012		30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Intérêts conventionnels	7 648 606	6 953 142	14 536 079	Charges Financières Nettes	4 384 357	3 391 068	7 240 245				
Intérêts intercalaires	13 121	9 119	42 899								
Préloyers	53 405	47 747	97 466								
Intérêts de retard	93 188	54 167	158 075								
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	0	43 277	50 490								
Variation des intérêts réservés	-77 972	32 990	173 747								
Autres produits sur Opérations de leasing	134 054	146 982	244 190								
Produits de leasing	7 864 402	7 287 424	15 302 946	Total des Charges Financières Nettes	4 384 357	3 391 068	7 240 245	Marge Commerciale (PNB)	3 480 045	3 896 356	8 062 701
Marge Commerciale (PNB)	3 480 045	3 896 356	8 062 701	Autres charges d'exploitation	422 798	387 478	716 493				
Produits des placements	65 752	48 000	67 062	Charges de personnel	904 997	726 556	1 710 155				
Sous Total	3 545 797	3 944 356	8 129 763	Sous Total	1 327 795	1 114 034	2 426 648	Excèdent Brut d'Exploitation	2 218 002	2 830 322	5 703 115
Excédent Brut d'Exploitation	2 218 002	2 830 322	5 703 115	Dotations aux amortissements	49 701	54 075	102 621				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 605 048	2 424 065	2 947 666				
- suite au recouvrement des créances	1 039 565	1 004 109	1 074 583	Pertes sur créances radiées							
- suite à la radiation des créances				Impôts sur les sociétés	603 063	482 160	985 916				
Autres produits ordinaires	120 218	112 393	140 610								
Autres pertes ordinaires	0	-46 086	-49 870								
Sous Total	3 377 785	3 900 738	6 868 438	Sous Total	2 257 812	2 960 300	4 036 203	Résultat des activités ordinaires	1 119 974	940 438	2 832 236
								Résultat net de l'exercice	1 119 974	940 438	2 832 236

CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.

5.1 - Conseil d'Administration

5.1.1 - Membres des organes d'administration

Membre	Représenté par	Mandat*	Adresse
PRESIDENT			
Mr Chokri BEN AYED**	Lui -même	2012-2014	Tunis
ADMINSITRATEURS			
BTK	Mme Rim LAKHOUA	2012-2014	Tunis
Mr Eric BEDEZ	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Alain MORFIN	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Abdessattar BEN GHEDIFA	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Sami EL ABED	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Abdeljalil BEN MOSBAH	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Mehdi BEN RAYANA	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mme Héla OURABI	Elle -même	2012-2014	Tunis
STB	Mme Rafika AKKARI	2012-2014	Tunis
Mr Brahim RIAHI	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Sélim FEKIH	Lui -même	2012-2014	Tunis

^(*) AGO du 16 juillet 2012..

5.1.2 - Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Chokri BEN AYED	Président du Conseil*	25 juin 2012	Tunis
Habib GUEDRI	Directeur Général**	25 juin 2012	Tunis

^(*) Elu par le CA du 25/06/2012 en remplacement de madame Rim LAKHOUA.

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonctions dans la société.

5.1.3 - Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années

MEMBRE	Fonctions en dehors de la société durant les trois dernières années
Président du Conseil : Chokri BEN AYED	Secrétaire Général de la BTK
Directeur Général : Habib GUEDRI	Néant

^(**) Elue par le CA du 25/06/2012 en remplacement de madame Rim LAKHOUA.

^(**) Mandat renouvelé par le CA du 06/06/2013 se terminant avec la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014.

5.1.4 - Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

	Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'Autres sociétés
MEMBRE	
Mr Chokri BEN AYED	STPI - Tunis Center
Mme Rim LAKHOUA	UP SICAF-TUNIS CENTER-UI SICAR-MEDAI-ISTIFA-RIBAT-SCIF-SFAX EL JADIDA- TANKMED-VERITAS-STEG INTERNATIONALE
Mme Rafika AKKARI	Immobilière de l'Avenue - SNVV DAR NAOUAR - Société Hôtelière AFRICA SOUSSE - SIMPAR
Mr Eric BEDEZ	UI SICAR-SCIF-UP SICAF
Mr Alain MORFIN	
Mr Abdessattar BEN GHEDIFA	
Mr Sami EL ABED	
Mr Abdeljalil BEN MOSBAH	UNIVERS OBLIGATION SICAV
Mr Mehdi BEN RAYANA	
Mme Héla OURABI	
Mr Brahim RIAHI	VERITAS
Mr Sélim FEKIH	

5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
	Mme Rim LAKHOUA	Responsable participations et Filiales
	Mr Eric BEDEZ	DGA Engagements et Finances
	Mr Alain MORFIN	DGA Exploitation Commerciale
Banque Tuniso-Koweïtienne -	Mr Abdessattar BEN GHEDIFA	Directeur Régional Nord
BTK	Mr Sami EL ABED	Responsable Pilotage et Contrôle des Risques
	Mr Abdeljalil BEN MOSBAH	Responsable Révision Comptable
	Mr Mehdi BEN RAYANA	Responsable Crédit
	Mme Héla OURABI	Responsable Affaires Juridiques
Société Tunisienne des Banques - STB	Rafika AKKARI	Directeur Des Filiales et Participations

5.2 - Intérêts des dirigeants dans la société

5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2012

- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 6 juin 2006. Cette rémunération se compose d'un salaire servi sur une base de 12 mois par an. Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de consommation (500 litres par mois) et la prise en charge annuelle des prestations téléphonique et des consommations d'eau, de l'électricité et du gaz. Le Directeur Générale a présenté sa démission. Le conseil d'administration tenu le 25 juin 2012 a pris acte de cette démission et a autorisé l'attribution d':
 - ✓ Une indemnité compensatrice de 8 800 DT en contrepartie de ses droits au congé non consommé;
 - ✓ Une indemnité exceptionnelle de performance au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Cette indemnité a porté sur un montant net de 10.000 DT arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 16 Juillet 2012 ;
- Le conseil d'administration du 25 juin 2012 a élit le Directeur Général démissionnaire, Président du Conseil d'administration et ce pour la période de son mandat d'administrateur qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.
- Le conseil d'administration du 25 juin 2012 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour la durée d'une année commençant le 25 juin 2012 et se terminant avec l'assemblée Générale ordinaire statuant l'exercice 2012. Sa rémunération est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 25 juin 2012. Cette rémunération se compose d'un salaire servi sur une base de 12 mois par an. Par ailleurs le nouveau Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de consommation et la prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau, de l'électricité et du gaz pour un montant forfaitaire net fixé à 4.000 DT par an.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements de l'Arab International Lease AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en DT):

	Ancien Directeur Général de la période du 1.1.2012 au 25.6.2012		Nouveau Directeur Général de la période du 25.6.2012 au 31.12.2012		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	67 645	-	44 784	-	43 750	43 750
Avantages Postérieurs à l'emploi	-	-		-	-	-
Autres Avantages à long terme	-	-		-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-		-	-	-
Paiements en actions	-	-		-	-	-
TOTAL	67 645	0	44 784	0	43 750	43 750

5.2.2 - Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2012

Néant

5.3 - Contrôle

Commissaires aux Comptes	Adresse	Mandat
FMBZ - KPMG Tunisie	B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel,	
Société d'Expertise Comptable Inscrite au	Les Berges du Lac -1053 TUNIS	
tableau de l'Ordre des Experts Comptables de	Tél :71 194 344 Fax: 71 194 320	2012, 2013 et 2014*
Tunisie représentée par Monsieur Moncef	E-mail: fmbz@kpmg.com.tn	
BOUSSANNOUGA ZAMMOURI		
ECC MAZARS	Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar EL	
Société d'Expertise Comptable Inscrite au	Melh — Les Berges du Lac — 1053 —	
tableau de l'Ordre des Experts Comptables de	TUNIS	2012, 2013 et 2014**
Tunisie représentée par Monsieur Mohamed Ali	Tél: 71 963 380 Fax: 71 964 380	
ELAOUANI CHERIF	E-mail: mazars.tunisie@mazars.com.tn	

^{*} Mandat renouvelé par l'AGO du 16 juillet 2012

5.4 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital : Néant

^{**} Nommé par l'AGO du 16 juillet 2012

CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 - Evolution récente et orientations

6.1.1 - Evolution récente

(En millions de dinare)	1er trimes	tre	Variation %	31/12/2013*
(En milliers de dinars)	2014	2013	Variation 70	31/12/2013
Approbations	24 992	25 670	-2,64%	100 940
Mises en force	23 724	20 512	15,66%	93 290
Encours financiers	174 175	156 488	11,30%	170 944
Total des engagements courants (a)	174 872	151 620	15,34%	168 833
Total des engagements classés (b)	19 495	23 785	-18,04%	17 759
Total des engagements (c)=a+b	194 367	175 405	10,81%	186 592
Ratio des engagements classés (d)=b/c	10,03%	13,56%	-3,53%	9,52%
Ressources d'emprunts	153 779	139 822	9,98%	153 022
Capitaux propres	25 292	24 015	5,32%	24 507
Revenus de leasing	4 314	3 893	10,81%	16 714
Produit net de leasing	1 766	1 828	-3,39%	7 388
Total des charges d'exploitation	448	473	-5,29%	2 742
Trésorerie nette	4 514	10 155	-55,55%	3 191

^{*} chiffres non audités

Au 1^{er} trimestre 2014, le volume global des approbations a atteint la somme de 24 992 mDT contre 25 670 mDT à la même période en 2013, enregistrant ainsi une légère baisse de 2,64%.

La société AIL a enregistré une augmentation des mises en force au 31 mars 2014, par rapport à la même période de l'année précédente, atteignant 23 724 mDT contre 20 512 mDT au 31/03/2013, soit une progression de 15,66%.

L'encours financier s'est élevé à 174 175 mDT a terme du 1^{er} trimestre 2014 contre 156 488 mDT au 1^{er} trimestre 2013, enregistrant une augmentation de 17 687 mDT.

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 mars 2014 la somme de 174 872 mDT contre 151 620 mDT au 31 mars 2013.

Les créances classées sont passées de 23 785 mDT au 31/03/2013 à 19 495 mDT au 31/03/2014 à représentant ainsi 10,03% du total des créances, à la fin mars 2014, contre 13,56% à la même période une année auparavant.

6.1.2 - Orientations

Durant les prochaines années, l'AlL projette d'accentuer ses actions commerciales par la mise en place d'un programme de marketing plus agressif et la signature d'une convention commerciale avec la BTK dans le cadre de la synergie du groupe.

D'autre part, l'AlL s'engage à maintenir une politique rigoureuse de maîtrise des risques et à perfectionner davantage ses procédures de recouvrement afin de consolider ses assises financières.

6.2 - Perspectives d'avenir

6.2.1 - Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2012 par rapport aux prévisions

La confrontation des réalisations de l'exercice 2012 par rapport aux prévisions établies en 2012 et publiées au niveau du document de référence « AIL 2013 » a fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

(En mDT)

	Prévisions	Réalisations		Taux de	(En mor)
	2012	2012	Ecarts	réalisations	Commentaires
					les mises en force du secteur
					transport ont connu une forte
Mises en forces	85 000	89 061	4 061	105%	hausse.
					Une baisse des créances issues
					des opérations de leasing
Créances issues des					expliquée par la baisse des mises
opérations de leasing	169 777	156 828	-12 949	92%	en force en 2011.
					La hausse expliquée par une
Produits de leasing	6 830	8 130	1 300	119%	progression de l'activité en 2012.
					Les emprunts et dettes rattachés
					ont augmenté pour financer
Emprunt et dettes					l'accroissement des mises en
rattachées	132 665	137 870	5 205	104%	force.
					Une hausse de 9% des charges
					de personnel expliqué par la
Charges de personnel	1 569	1 710	141	109%	hausse des salaires.
					Les provisions de 2012 ont été
					affectées par une hausse des
Dotations aux provisions	1 532	1 873	341	122%	créances classées de classe 4.

6.2.2 - Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2013-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2012-2017

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « AIL 2013 » enregistré le 28 mars 2013 sous le n° : 13-002, sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence.

En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous jacentes relatives aux rubriques suivantes

Mises en force

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Commentaires
Mises en force : document de référence « AIL 2013 »	85 000	98 000	110 000	121 000	133 000	146 000	En 2012, l'activité de l'AlL a été supérieure aux prévisions du
Mises en force: document de référence « AIL 2014 »	89 061	90 000	110 000	121 000	133 000	146 000	management de la société. Toutefois, la société garde les mêmes prévisions de
Ecart	4 061	-8 000	0	0	0	0	croissance de l'activité entre 2014 et 2017.

> Créances issues des opérations de leasing

(En mDT)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Commentaires
Créances issues des opérations de leasing : document de référence « AIL 2013 »	169 777	201 793	236 887	266 198	292 806	322 975	Les issues des opérations de leasing ont été
Créances issues des opérations de leasing : document de référence « AIL 2014 »	156 828	190 000	227 000	258 000	288 000	320 000	actualisées compte tenu des réalisations de 2012
Ecart	-1 284	226	-410	456	164	-233	

> Emprunts et dettes rattachés

(En mDT)

							1 /
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Commentaires
Emprunts et dettes rattachées : document de référence « AIL 2013 »	132 665	165 387	202 109	231 719	254 241	272 563	En envisageant un ralentissement de l'activité
Emprunts et dettes rattachées : document de référence « AIL 2014 »	137 870	157 859	198 081	228 191	257 813	298 673	économique en 2013, la société n'aura pas à
Ecart	5 205	-7 528	-4 028	-3 528	3 572	26 110	mobiliser des crédits et emprunts supplémentaires.

> Produits de leasing

(En mDT)

				T			· /
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Commentaires
Produits de leasing : document de référence « AlL 2013 »	14 965	17 498	20 460	23 584	26 231	28 500	Les produits de leasing ont été revus
Produits de leasing : document de référence « AIL 2014 »	15 303	16 500	18 975	21 821	25 094	28 859	à la baisse à la hausse en 2013
Ecart	338	-998	-1 485	-1 763	-1 137	359	compte tenue du rythme de génération des intérêts des nouveaux contrats et des anciens encours.

Charges financières

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Commentaires
Charges financières : document							Les charges
de référence « AIL 2013 »	8 135	9 824	12 021	14 082	15 653	16 837	financières baissent à
Charges financières : document							partir de 2012
de référence « AIL 2014 »	7 173	9 250	10 410	12 664	15 078	17 339	comptes tenus de la
							diminution des
Ecart	-962	-574	-1 611	-1 418	-575	502	emprunts et crédits

Charges de personnel

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Commentaires
Document de référence « AIL 2013 »							
Recrutement	1	1	1	1	1	1	Les charges de
Frais de personnel (en mDT)	1 569	1 720	1 883	2 058	2 248	2 478	personnel ont été actualisées
Document de référence « AIL 2014 »							compte tenu
Recrutement	0	1	1	1	1	1	des réalisations
Frais de personnel (en mDT)	1 710	1 847	1 995	2 154	2 326	2 513	de 2012 et des augmentations
Ecart en nombre des nouveaux recrutés	-1	0	0	0	0	0	contractuelles.
Ecart des Frais de personnel	141	127	112	96	78	35	

Dotations nettes aux provisions

(En mDT)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Commentaires
Dotations nettes aux provisions :							Les dotations nettes
document de référence « AIL 2013 »	1 532	1 413	1 660	1 865	2 050	2 262	aux provisions ont été
Dotations nettes aux provisions :							révisées à la hausse en
document de référence « AIL 2014 »	1 873	850	1 470	1 698	1 890	2 100	2012 après la prise en
							compte des provisions
Ecart	341	-563	-190	-168	-160	-162	collectives.

6.2.3 - Analyse des performances réalisées au 31/12/2013 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2013

La confrontation des réalisations de l'exercice 2013 reflétées par les indicateurs d'activité arrêtés au 31/12/2013 avec les prévisions établies pour l'année 2013 telles que publiées au niveau du présent document de référence « AlL 2014 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

(En mDT)

	Indicateurs d'activité au 31/12/2013	Provisions anno 2011 3	Taux de réalisation
Mises en force	93 290	90 000	103,66%
Produit net de leasing	7 302	7 250	100,72%
Emprunts et dettes rattachées	153 472	157 859	97,22%
Capitaux propres avant affectation	24 595	24 743	99,40%

Les principaux indicateurs d'activité réalisés au 31 décembre 2013 sont en phase avec les prévisions tel que prévues au niveau du plan d'affaires 2013-2018.

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.4 - Les prévisions 2013-2018

Les perspectives d'avenir de l'AIL ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2012 et ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 21 novembre 2013.

Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2013 - 2018 se présentent comme suit :

Les mises en force :

En envisageant un léger regain de l'activité économique en 2013, l'AlL escompte atteindre un niveau de mises en forces de 90 000 mDT en hausse de 1,05% par rapport à 2012.

Pour la période 2012-2017, l'évolution de l'activité de l'AlL est comme suit :

(En mDT)

Année	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Mises en force Secteur	1 394 300	1 426 682	1 540 817	1 664 082	1 797 209	1 940 985	2 096 264
Part de marché AIL	6,39%	6,31%	7,14%	7,27%	7,40%	7,52%	7,63%
Mises en force (AIL)	89 061	90 000	110 000	121 000	133 000	146 000	160 000

P : Prévisionnel

La répartition des mises en force par type, taux et durées se présentent comme suit :

	PROPORTION	TAUX	DUREE			MISES	EN FORCE	(en mDT)		
INVESTISSEMENT	(%)	(%)	(mois)	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
LEASING MOBILIER	95,00%			84 607	85 500	104 500	114 950	126 350	138 700	152 000
Matériel roulant léger	30,00%	10	50	26 718	27 000	33 000	36 300	39 900	43 800	48 000
Matériel roulant lourd	30,00%	10	54	26 718	27 000	33 000	36 300	39 900	43 800	48 000
Matériel roulant utilitaire	15,00%	10	48	13 359	13 500	16 500	18 150	19 950	21 900	24 000
Equipements	10,00%	10	48	8 906	9 000	11 000	12 100	13 300	14 600	16 000
Autres	10,00%	10	48	8 906	9 000	11 000	12 100	13 300	14 600	16 000
LEASING IMMOBILIER	5,00%	10	84	4 453	4 500	5 500	6 050	6 650	7 300	8 000
TOTAL	100,00%	10		89 061	90 000	110 000	121 000	133 000	146 000	160 000

P : Prévisionnel

Les ressources

1. Emprunts et crédits bancaires :

Pour réaliser ce programme, la société aura à mobiliser annuellement les crédits et emprunts supplémentaires suivants :

(En mDT)

	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Crédits Bancaires et Emprunts Obligataires	49 200	55 500	80 000	80 000	89000	110 000	120 000
Total	49 200	55 500	80 000	80 000	89 000	110 000	120 000

P : Prévisionnel

2. Augmentation de capital :

Une augmentation de capital, réservée aux actionnaires de référence de l'AlL à savoir la BTK et la STB, a été réalisée au cours de l'année 2011 et qui a abouti à la hausse du capital social de l'AlL de 10 000 mDT à 15 000 mDT. Une deuxième augmentation est prévue à l'horizon 2015.

Les produits de leasing :

Les produits de leasing ont été calculés à partir des simulations réalisées à l'aide du logiciel d'exploitation en tenant compte de l'encours actuel et des mises en forces projetées avec un taux de sortie moyen sur la période de 10,0%.

(En mDT)

Année	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Total des produits de Leasing	15 303	16 500	18 975	21 821	25 094	28 859	33 187
Taux d'évolution		7,82%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%

P : Prévisionnel

Couverture des risques :

Les provisions ont été calculées sur la base de 0,7% de l'encours.

(En mDT)

Année	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Encours Financier	154 055	180 000	210 000	242 500	270 000	300 000	355 000
Dotations aux provisions	1 873	850	1 470	1 698	1 890	2 100	2 485
Taux d'évolution des encours financiers		16,84%	16,67%	15,48%	11,34%	11,11%	18,33%

P : Prévisionnel

En termes d'actifs classés et de couverture de risques l'évolution attendue est la suivante :

(En mDT)

Année	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Créances classées	17 927	19 896	21 896	23 696	25 196	25 196	27 196
Total des engagements	168 907	193 853	222 368	253 877	281 384	311 061	367 198
Taux des créances classées	10,61%	10,26%	9,85%	9,33%	8,95%	8,10%	7,41%
Provisions et produits réservés	11 423	12 863	14 333	16 031	17 921	20 021	22 506
Ratio de couverture des créances							
classées	63,72%	64,65%	65,46%	67,65%	71,12%	79,46%	82,75%

P : Prévisionnel

Frais de personnel :

Les frais de personnel ont été calculés sur la base d'une augmentation moyenne de 8% l'an et des recrutements nouveaux.

L'évolution des frais de personnel, pour la période 2013-2018, est estimée comme suit :

(En mDT)

Année	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Nouveaux recrus	0	1	1	1	1	2	1
Frais de personnel (en mDT)	1 710	1 847	1 995	2 154	2 326	2 513	2 714
Taux d'évolution		8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%

P : Prévisionnel

Charges financières :

La méthode de l'encours moyen, base de calcul des charges des intérêts prévisionnels, a été adoptée pour tenir compte de l'échelonnement sur toute l'année aussi bien des remboursements que des utilisations des crédits.

	Montant			Rembour	sements	(en mDT))	
Année	(En mDT)	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Crédit BTE	3 000	375						
EO AIL 2007	10 000	2 000						
EO AIL 2008	10 000	2 000	2 000					
EO AIL 2009	10 000	2 000	2 000	2 000				
Crédit BTK 2009	13 000	2 600	2 600	2 600				
BILLETS DE TRESORERIE 2009	1 000							
Crédit Court terme BTL	3 000							
BILLETS DE TRESORERIE 2010	1 000							
EO AIL 2010-1	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000			
EO AIL 2011	17 190	3 438	3 438	3 438	3 438	3 438		
Divers Emprunts 2010	24 000	4 800	4 800	4 800	3 512			
Billet de leasing BEST 2011	5 000							
Divers Emprunts 2011	23 000	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600		
billet de trésorerie 2011	4 000	4 000						
Emprunts 2012	49 200		9 840	9 840	9 840	9 840	9 840	
Emprunts 2013	55 500			9 500	9 500	9 500	9 500	9 500
Emprunts 2014	80 000				16 000	16 000	16 000	16 000
Emprunts 2015	80 000					16 000	16 000	16 000
Emprunt 2016	89 000						17 800	17 800
Emprunt 2017	110 000							22 000
Remboursements par an		28 813	32 278	39 778	49 890	59 378	69 140	81 300

P : Prévisionnel

> Autres charges d'exploitation :

Les autres charges évolueront de 5% l'an.

➤ Impôts:

Le taux d'imposition retenu est le taux légal applicable aux établissements de crédits, soit 35%, sans considérer aucune hypothèse de réinvestissement des bénéfices imposables.

A l'instar de l'année 2012, la Société a projeté des réinvestissements des bénéfices imposables, dans un fonds géré de un million de dinars par an.

Les investissements :

Le total des investissements propres de la société atteindra la somme de 750 mDT pour la période 2014-2018 :

(En mDT)

Année	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Investissement	160	150	150	150	150	150	150

P : Prévisionnel

Concernant les investissements en portefeuille, l'AIL ne prévoit pas d'investissements d'ordre stratégique.

> Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle sont projetées avec un taux de sortie moyen sur la période de 10%.

> Fournisseurs et comptes rattachés :

Les fournisseurs et comptes rattachés représentent 9% de la valeur TTC des mises en forces avec un taux d'évolution moyen de 15%.

L'évolution est estimée comme suit :

(En mDT)

Année	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Fournisseurs et comptes rattachés	6 482	9 315	11 385	12 524	13 766	15 111	16 560

P : Prévisionnel

> Autres actifs:

Les autres actifs sont projetés avec un taux de sortie moyen de 15%

> Distribution des dividendes :

	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Dividendes (en mDT)	1 350	1 500	1 950	2 100	2 400	2 400	2 400
Capital social (en mDT)	15 000	15 000	15 000	20000	20 000	20 000	20 000
% du capital	9,00%	10,00%	13,00%	10,50%	12,00%	12,00%	12,00%

P : Prévisionnel

> Tableau de répartition des bénéfices :

							· · ·
	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Bénéfice net de l'exercice	2 832	2 812	3 143	3 248	3 549	4 263	5 154
+ Report à nouveau	360	592	644	557	425	285	830
= Total	3 192	3 404	3 787	3 805	3 974	4 548	5 984
- Réserve légale	-160	-170	-189	-190	-199	-227	-299
Solde	3 032	3 234	3 597	3 615	3 775	4 320	5 685
Dividendes	-1 350	-1 500	-1 950	-2 100	-2 400	-2 400	-2 400
Réserve pour risques bancaires généraux							
Réserve Facultative							
Réserves pour fonds social	-90	-90	-90	-90	-90	-90	-90
Réserves de réinvestissement	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
Résultats reportés	592	644	557	425	285	830	2 195

P: Prévisionnel

6.2.5 - Bilans prévisionnels

						(En mui)
2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
10 163	0	664	5 219	7 380	15 449	15 807
156 828	190 000	227 000	258 000	288 000	320 000	360 000
1 100	2 100	3 100	4 100	5 100	6 100	7 100
328	343	354	355	364	370	405
6 736	7 814	9 064	10 514	12 196	14 148	16 412
175 155	200 257	240 182	278 188	313 040	356 067	399 723
2 769	2 156	0	0	0	0	0
137 870	157 859	198 081	228 191	257 813	298 673	337 373
2 344	2 461	2 584	2 713	2 849	2 992	3 141
6 482	9 315	11 385	12 524	13 766	15 111	16 560
2 409	3 723	1 746	2 077	4 480	3 297	3 900
151 874	175 514	213 796	245 505	278 908	320 073	360 974
15 000	15 000	15 000	20 000	20 000	20 000	20 000
5 089	6 339	7 599	8 878	10 158	11 447	12 764
360	592	644	557	425	285	830
2 832	2 812	3 143	3 248	3 549	4 263	5 154
23 281	24 743	26 386	32 683	34 132	35 995	38 749
175 155	200 257	240 182	278 188	313 040	356 067	399 723
	10 163 156 828 1 100 328 6 736 175 155 2 769 137 870 2 344 6 482 2 409 151 874 15 000 5 089 360 2 832 23 281	10 163	10 163 0 664 156 828 190 000 227 000 1 100 2 100 3 100 328 343 354 6 736 7 814 9 064 175 155 200 257 240 182 2 769 2 156 0 137 870 157 859 198 081 2 344 2 461 2 584 6 482 9 315 11 385 2 409 3 723 1 746 151 874 175 514 213 796 15 000 15 000 15 000 5 089 6 339 7 599 360 592 644 2 832 2 812 3 143 23 281 24 743 26 386	10 163 0 664 5 219 156 828 190 000 227 000 258 000 1 100 2 100 3 100 4 100 328 343 354 355 6 736 7 814 9 064 10 514 175 155 200 257 240 182 278 188 2 769 2 156 0 0 137 870 157 859 198 081 228 191 2 344 2 461 2 584 2 713 6 482 9 315 11 385 12 524 2 409 3 723 1 746 2 077 151 874 175 514 213 796 245 505 15 000 15 000 20 000 5 089 6 339 7 599 8 878 360 592 644 557 2 832 2 812 3 143 3 248 23 281 24 743 26 386 32 683	10 163 0 664 5 219 7 380 156 828 190 000 227 000 258 000 288 000 1 100 2 100 3 100 4 100 5 100 328 343 354 355 364 6 736 7 814 9 064 10 514 12 196 175 155 200 257 240 182 278 188 313 040 2 769 2 156 0 0 0 137 870 157 859 198 081 228 191 257 813 2 344 2 461 2 584 2 713 2 849 6 482 9 315 11 385 12 524 13 766 2 409 3 723 1 746 2 077 4 480 151 874 175 514 213 796 245 505 278 908 15 000 15 000 15 000 20 000 20 000 5 089 6 339 7 599 8 878 10 158 360 592 644 557 425 2 832 2 812 3 143 3 248 3 549 23 281	10 163 0 664 5 219 7 380 15 449 156 828 190 000 227 000 258 000 288 000 320 000 1 100 2 100 3 100 4 100 5 100 6 100 328 343 354 355 364 370 6 736 7 814 9 064 10 514 12 196 14 148 175 155 200 257 240 182 278 188 313 040 356 067 2 769 2 156 0 0 0 0 137 870 157 859 198 081 228 191 257 813 298 673 2 344 2 461 2 584 2 713 2 849 2 992 6 482 9 315 11 385 12 524 13 766 15 111 2 409 3 723 1 746 2 077 4 480 3 297 151 874 175 514 213 796 245 505 278 908 320 073 15 000 15 000 20 000 20 000 20 000 5 089 6 339 7 599 8 878 10 158 11 447 <

P : Prévisionnel

6.2.6 - Etat de Résultat Prévisionnel

(En mDT)

2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
15 303	16 500	18 975	21 821	25 094	28 859	33 187
-7 173	-9 250	-10 410	-12 664	-15 078	-17 339	-19 688
8 130	7 250	8 565	9 157	10 016	11 520	13 499
1 710	1 847	1 995	2 154	2 326	2 513	2 714
716	752	789	829	870	914	960
103	135	140	149	151	150	165
1 873	850	1 470	1 698	1 890	2 100	2 485
4 402	3 583	4 394	4 829	5 238	5 676	6 323
3 728	3 667	4 171	4 328	4 778	5 844	7 176
90	121	125	130	143	175	215
3 818	3 788	4 297	4 458	4 921	6 019	7 391
-986	-976	-1 154	-1 210	-1 372	-1 757	-2 237
2 832	2 812	3 143	3 248	3 549	4 263	5 154
	15 303 -7 173 8 130 1 710 716 103 1 873 4 402 3 728 90 3 818 -986	15 303	15 303 16 500 18 975 -7 173 -9 250 -10 410 8 130 7 250 8 565 1 710 1 847 1 995 716 752 789 103 135 140 1 873 850 1 470 4 402 3 583 4 394 3 728 3 667 4 171 90 121 125 3 818 3 788 4 297 -986 -976 -1 154	15 303 16 500 18 975 21 821 -7 173 -9 250 -10 410 -12 664 8 130 7 250 8 565 9 157 1 710 1 847 1 995 2 154 716 752 789 829 103 135 140 149 1 873 850 1 470 1 698 4 402 3 583 4 394 4 829 3 728 3 667 4 171 4 328 90 121 125 130 3 818 3 788 4 297 4 458 -986 -976 -1 154 -1 210	15 303 16 500 18 975 21 821 25 094 -7 173 -9 250 -10 410 -12 664 -15 078 8 130 7 250 8 565 9 157 10 016 1 710 1 847 1 995 2 154 2 326 716 752 789 829 870 103 135 140 149 151 1 873 850 1 470 1 698 1 890 4 402 3 583 4 394 4 829 5 238 3 728 3 667 4 171 4 328 4 778 90 121 125 130 143 3 818 3 788 4 297 4 458 4 921 -986 -976 -1 154 -1 210 -1 372	15 303 16 500 18 975 21 821 25 094 28 859 -7 173 -9 250 -10 410 -12 664 -15 078 -17 339 8 130 7 250 8 565 9 157 10 016 11 520 1 710 1 847 1 995 2 154 2 326 2 513 716 752 789 829 870 914 103 135 140 149 151 150 1 873 850 1 470 1 698 1 890 2 100 4 402 3 583 4 394 4 829 5 238 5 676 3 728 3 667 4 171 4 328 4 778 5 844 90 121 125 130 143 175 3 818 3 788 4 297 4 458 4 921 6 019 -986 -976 -1 154 -1 210 -1 372 -1 757

P : Prévisionnel

6.2.7 - Etats des flux de trésorerie prévisionnel

							(נוטווו וום)
	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Flux de trésorerie provenenant des activités opérationnelles							
Encaissements reçus des clients	97 532	103 200	108 818	130 695	150 269	162 858	176 665
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-100 940	-111 878	-126 454	-138 230	-151 846	-166 704	-182 712
Intérêts payés	-6 429	-9 503	-12 412	-14 750	-16 635	-18 881	-21 636
Sommes versés au personnel	-1 510	-1 890	-2 041	-2 204	-2 381	-2 571	-2 777
Sommes versés aux fournisseurs	-859	-919	-983	-1 052	-1 126	-1 205	-1 289
Impôts payés	-1 806	-1 405	-1 815	-2 063	-2 656	-2 918	-3 232
Autres flux liés à l'exploitation	112	123	136	149	164	180	198
Flux de trésorerie net affectés aux activités opérationnelles	-13 900	-22 272	-34 752	-27 455	-24 211	-29 240	-34 783
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et	-160	-150	-150	-150	-150	-150	-160
incorporelles Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements liés de l'acquisition	53						
d'immobilisations Financières	-2 704						
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières	2 646						
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-165	-150	-150	-150	-150	-150	-160
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Augmentation de capital			0	5 000			
Réserve de reinvestissement		-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
Dividendes et autres distributions	-400	-1 350	-1 500	-1 950	-2 100	-2 400	-2 400
Encaissements provenant des emprunts**	121 700	47 500	80 000	80 000	89 000	110 000	120 000
Remboursement d'emprunts	-99 341	-32 278	-39 778	-49 890	-59 378	-69 140	-81 300
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	21 959	12 872	37 722	32 160	26 522	37 460	35 300
Variation de trésorerie	7 894	-9 550	2 820	4 555	2 161	8 070	357
Trésorerie au début de l'exercice	-500	7 394	-2 156	664	5 219	7 380	15 449
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 394	-2 156*	664	5 219	7 380	15 449	15 807

^{*} ligne de trésorerie BTK de 10 millions de dinars. ** Les certificats de leasing de la BEST sont remboursés et renouvelés annuellement.

P : Prévisionnel

6.2.8 - Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mDT)	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Résultat net de l'exercice (1)	2 832	2 812	3 143	3 248	3 549	4 263	5 154
Produits de leasing (2)	15 303	16 500	18 975	21 821	25 094	28 859	33 187
Produits nets (3)	8 130	7 250	8 565	9 157	10 016	11 520	13 499
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme + Placements à long terme (4)	157 928	192 100	230 100	262 100	293 100	326 100	367 100
Engagement [Bilan et Hors Bilan] (5)	168 907	193 853	222 368	253 877	281 384	311 061	367 198
Capitaux propres (avant résultat net) (6)	20 449	21 931	23 243	29 436	30 583	31 732	33 595
Capitaux propres avant affectation (7)	23 281	24 743	26 386	32 683	34 132	35 995	38 749
Créances issues d'opérations de leasing (8)	156 828	190 000	227 000	258 000	288 000	320 000	360 000
Créances classées (9)	17 927	19 896	21 896	23 696	25 196	25 196	27 196
Total provisions + Produits réservés (10)	11 423	12 863	14 333	16 031	17 921	20 021	22 506
Emprunts et dettes rattachées (11)	137 870	157 859	198 081	228 191	257 813	298 673	337 373
Dettes envers la clientèle (12)	2 344	2 461	2 584	2 713	2 849	2 992	3 141
Charges financières nettes (13)	7 173	9 250	10 410	12 664	15 079	17 338	19 688
Charges de personnel (14)	1 710	1 847	1 995	2 154	2 326	2 513	2 714
Dotations nettes aux provisions (15)	1 873	850	1 470	1 698	1 890	2 100	2 485
Charges d'exploitation hors dotations aux provisions (16)	2 529	2 733	2 924	3 131	3 348	3 576	3 838
Total bilan (17)	175 155	200 257	240 182	278 188	313 040	356 067	399 723

P : Prévisionnel

Ratios propres aux sociétés de leasing	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Capitaux propres (avant résultat net)/Engagements (6)/(5)	12,11%	11,31%	10,45%	11,59%	10,87%	10,20%	9,15%
Rentabilité des fonds propres (1)/(6)	13,85%	12,82%	13,52%	11,03%	11,60%	13,43%	15,34%
Taux de créances classées (9)/(5)	10,61%	10,26%	9,85%	9,33%	8,95%	8,10%	7,41%
Ratio de couverture des créances classées (10)/(9)	63,72%	64,65%	65,46%	67,65%	71,12%	79,46%	82,75%
Créances classées/Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme+Placements à long terme (9)/(4)	11,35%	10,36%	9,52%	9,04%	8,60%	7,73%	7,41%

P : Prévisionnel

Ratios de structure	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Capitaux propres avant affectation/Total bilan (7)/(17)	13,29%	12,36%	10,99%	11,75%	10,90%	10,11%	9,69%
Emprunts et dettes rattachés/Total bilan (11)/(17)	78,71%	78,83%	82,47%	82,03%	82,36%	83,88%	84,40%
Créances issues d'opérations de leasing /Total bilan							
(8)/(17)	89,54%	94,88%	94,51%	92,74%	92,00%	89,87%	90,06%
Emprunts et dettes rattachés + dettes envers la clientèle /							
Créances issues d'opérations de leasing [(11)+(12)]/(8)	89,41%	84,38%	88,40%	89,50%	90,51%	94,27%	94,59%

P : Prévisionnel

Ratios de gestion	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Charges de personnel/Produits nets (14)/(3)	21,03%	25,47%	23,29%	23,52%	23,23%	21,81%	20,10%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat (3)/(6)	39,76%	33,06%	36,85%	31,11%	32,75%	36,31%	40,18%
Coefficient d'exploitation (Total charges							
d'exploitation/Produits nets) (16)/(3)	31,11%	37,70%	34,14%	34,20%	33,43%	31,04%	28,43%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances							
radiées/Produits nets (15)/(3)	23,04%	11,72%	17,16%	18,54%	18,87%	18,23%	18,41%

P : Prévisionnel

Ratios de rentabilité	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net) (1)/(6)	13,85%	12,82%	13,52%	11,03%	11,60%	13,43%	15,34%
ROA (Résultat net/Total bilan) (1)/(17)	1,62%	1,40%	1,31%	1,17%	1,13%	1,20%	1,29%
Résultat net/Produits nets (1)/(3)	34,83%	38,79%	36,69%	35,47%	35,43%	37,00%	38,18%
Produits de leasing/Créances issues d'opérations de leasing (2)/(8)	9,76%	8,68%	8,36%	8,46%	8,71%	9,02%	9,22%
Produits nets/Total bilan (3)/(17)	4,64%	3,62%	3,57%	3,29%	3,20%	3,24%	3,38%

P : Prévisionnel

6.2.9 - Evolution Prévisionnelle des créances classées

(En mDT)

Année	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Total des engagements (1)	168 907	193 853	222 368	253 877	281 384	311 061	367 198
Créances classées de l'année (2)	17 927	19 896	21 896	23 696	25 196	25 196	27 196
Taux des créances classées (2)/(1)	10,61%	10,26%	9,85%	9,33%	8,95%	8,10%	7,41%
Total des Provisions et produits							
réservés (3)	11 423	12 863	14 333	16 031	17 921	20 021	22 506
Taux de couverture (3)/(2)	63,72%	64,65%	65,46%	67,65%	71,12%	79,46%	82,75%

P : Prévisionnel

6.2.10 - Etats des cash flows prévisionnels

							(=11 1112 1)
Année	2012	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Résultat Net	2 832	2 812	3 143	3 248	3 549	4 263	5 154
Dotations aux amortissements	103	135	140	149	151	150	165
Dotations aux provisions	1 873	850	1 470	1 698	1 890	2 100	2 485
Cash flows prévisionnels	4 808	3 797	4 753	5 094	5 590	6 513	7 804

P : Prévisionnel

6.2.11 - Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers prévisionnels



Les Jarains du Lac. B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel 1053 Tunis.

Tel: 216 71 194 344 Fax: 216 71 194 320

E-mail: fmhysickpmg.com



Immeuble Mazars, Rue Lac Ghar El Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80 E-mail: mazars tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2014 A 2018

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE « AIL » pour la période allant de 2014 à 2018, figurant au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission par la société d'un emprunt obligataire de 50 millions de dinars. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, eu égard l'historique de la société, ses spécificités et ses principales orientations stratégiques, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

S'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 24 Janvier 2014

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Page 4